PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MÉTROPOLITAIN DU LUNDI 1ER JUIN 2026

Convocations adressées le mardi 26 mai 2026
Nombre de conseillers titulaires présents : 75
Nombre de conseillers votants : 85
Nombre de conseillers titulaires en exercice : 87
Quorum : 44

Conseillers métropolitains présents :

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Cécile AUDET-PINARD, Laurent RAYMOND, Thierry CHAILLOUX, Olivier CONTE, Sébastien CLEMENT, Cédric DE OLIVEIRA, Betsabée HAAS, Michel LAMY, Patrick LEFRANCOIS, Emmanuel DUMENIL, Alice WANNEROY, Patricia SUARD, Martin COHEN, Antoine MAQUIN, Jean-Patrick GILLE, Frédéric DARBON, Valérie TUROT, Bruno FENET, Noël DEBLAISE, Évelyne MONDON-DELAVOUS, Régis SALIC, Khan KERNER, Franck GAGNAIRE, Jacky BERTRAND, Thibault COULON, Elise PEREIRA NUNES, Iman MANZARI, Élisabeth LEMAURE, Armelle AUDIN, Florine BERHOUET, Bouzid BICHERI, Christine BLET, Christophe BOUCHET, Ferielle BOUKHTOUCHEN, Claude BOURDIN, Marion BUCHET, Cécile CHEVILLARD, Frédéric DAGORET, Guillaume DEHAEZE, Alain DELANCHY, Brice DROINEAU, Justine DUBOURG, Christophe DUPIN, Solène ETAME NDENGUE, Antoine FINS, Lucie FOUCHER, Romain FREDON, Michel GILLOT, Marie-Lou GUARDIA, Loïc GUILPAIN, Aylin GULHAN, Florian HEMME, Laure JAVELOT, Olivier LEBRETON, Thierry LECOMTE, Laurence LEFEVRE, Sarada LOOCK, Odile MACE, Alain MEDINA, Dimitri MESNIERES, Chloé METAHRI, Frédéric MINIOU, Rachel MOUSSOUNI, Marion NICOLAY-CABANNE, Cyril PALIN, Anne-Sophie PROU, Marie QUINTON, Cathy SAVOUREY, Annaelle SCHALLER, Michel SOULAS, Éric THOMAS, Annie TOULET.

Conseillers métropolitains absents ayant donné pouvoir :

Philippe BRIAND a donné pouvoir à Michel GILLOT, Rachida AISSAOUI a donné pouvoir à Betsabée HAAS, Benjamin GIRARD a donné pouvoir à Frédéric AUGIS, Oulématou BA-TALL a donné pouvoir à Franck GAGNAIRE, Dominique BOULOZ a donné pouvoir à Cyril PALIN, Enzo CASSEREAU a donné pouvoir à Ferielle BOUKHTOUCHEN, Catherine GAULTIER a donné pouvoir à Laurent RAYMOND, Aude GOBLET a donné pouvoir à Aylin GULHAN, Valérie JABOT a donné pouvoir à Annie TOULET, Pierre JOUAN a donné pouvoir à Claude BOURDIN.

Conseillers métropolitains absents :

Philippe BOURLIER, Aleksandar NIKOLIC.

Désignation de Maria LEPINE en qualité de secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- Désignation du secrétaire de séance

- Approbation du procès-verbal de la séance du 9 avril 2026

- Information concernant la prescription de la modification n°4 du PLU de Tours par Valérie TUROT, vice-présidente

↳INSTITUTIONS : rapporteur Monsieur Frédéric AUGIS

1) COMPTE RENDU DES DÉCISIONS ADOPTÉES PAR LE BUREAU DANS SA SÉANCE DU 5 FÉVRIER DES DÉCISIONS N° D2025-129 À D2026-30 ET DES MARCHÉS À ATTRIBUER EN JANVIER, FÉVRIER ET MARS 2026

2) COMPOSITION DES COMMISSIONS THÉMATIQUES

3) DÉSIGNATION ET ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DE TOURS MÉTROPOLE VAL DE LOIRE DANS DIFFÉRENTS ORGANISMES EXTÉRIEURS

4) COMMISSIONS D'APPEL D'OFFRES – ÉLECTION DES MEMBRES

5) COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC À CARACTÈRE PERMANENT – ÉLECTION DES MEMBRES

6) COMPOSITION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

7) CRÉATION DE LA CONFÉRENCE DES MAIRES

↳RESSOURCES HUMAINES : rapporteur Madame Maria LEPINE

8) FIXATION DU NOMBRE DE REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL, MAINTIEN DU PARITARISME NUMÉRIQUE ET MODALITÉS DE RECUEIL DES VOIX AU SEIN DU COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL

9) FIXATION DU NOMBRE DE REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL, MAINTIEN DU PARITARISME NUMERIQUE ET MODALITÉS DE RECUEIL DES VOIX AU SEIN DE LA F3SCT

10) DÉBAT RELATIF À LA PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE (MUTUELLES SANTÉ ET PRÉVOYANCE)

↳FINANCES : rapporteur Madame Alice WANNEROY

11) RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CIID)

↳URBANISME : rapporteur Madame Valérie TUROT

12) AVIS SUR LE PROJET DE PLAN DE MOBILITÉ DU SYNDICAT DES MOBILITÉS DE TOURAINE

M. Frédéric AUGIS :
Tout d'abord, bonsoir à tous. Est-ce j'ai loupé des pouvoirs ? Est-ce que des pouvoirs ne seraient pas encore parvenus ? Sinon, vous les ferez parvenir à l'administration avec plaisir.
Désignation du secrétaire de séance, Maria LEPINE. Je vous demande de bien vouloir approuver le procès-verbal de la séance du 9 avril 2026. Y a-t-il des demandes ? Il n'y en a pas. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci beaucoup.
Madame TUROT pour une modification du PLU n° 4 de la ville de Tours.

Mme Valérie TUROT :
Merci Président. Bonsoir à toutes et à tous.
Cette délibération concerne le plan de mobilité 2026-2036 pour tout le territoire de la Métropole, ainsi que trois autres communes : La Ville-aux-Dames, Vouvray et Vernou-sur-Brenne. Ce plan succède au plan de dépassement…

M. Frédéric AUGIS :
Non ! Ce n'est pas la bonne délibération, Madame TUROT. On est juste sur le PLU 4 de Tours. Vous ne l'avez pas ?

Mme Valérie TUROT :
Non.

M. Frédéric AUGIS :
On le revoit tout à l'heure. Par principe, qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

C_26_06_01_001- INSTITUTIONS - COMPTE-RENDU DES DECISIONS ADOPTEES PAR LE BUREAU DANS SA SEANCE DU 5 FEVRIER, DES DECISIONS N° D2025-129 A D2026-30 ET DES MARCHES ATTRIBUES EN JANVIER, FEVRIER ET MARS 2026

Convocations adressées le mardi 26 mai 2026
Nombre de conseillers titulaires présents : 75
Nombre de conseillers votants : 85
Nombre de conseillers titulaires en exercice : 87

Conseillers métropolitains présents :

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Cécile AUDET-PINARD, Laurent RAYMOND, Thierry CHAILLOUX, Olivier CONTE, Sébastien CLEMENT, Cédric DE OLIVEIRA, Betsabée HAAS, Michel LAMY, Patrick LEFRANCOIS, Emmanuel DUMENIL, Alice WANNEROY, Patricia SUARD, Martin COHEN, Antoine MAQUIN, Jean-Patrick GILLE, Frédéric DARBON, Valérie TUROT, Bruno FENET, Noël DEBLAISE, Evelyne MONDON-DELAVOUS, Régis SALIC, Khan KERNER, Franck GAGNAIRE, Jacky BERTRAND, Thibault COULON, Elise PEREIRA NUNES, Iman MANZARI, Elisabeth LEMAURE, Armelle AUDIN, Florine BERHOUET, Bouzid BICHERI, Christine BLET, Christophe BOUCHET, Ferielle BOUKHTOUCHEN, Claude BOURDIN, Marion BUCHET, Cécile CHEVILLARD, Frédéric DAGORET, Guillaume DEHAEZE, Alain DELANCHY, Brice DROINEAU, Justine DUBOURG, Christophe DUPIN, Solène ETAME NDENGUE, Antoine FINS, Lucie FOUCHER, Romain FREDON, Michel GILLOT, Marie-Lou GUARDIA, Loïc GUILPAIN, Aylin GULHAN, Florian HEMME, Laure JAVELOT, Olivier LEBRETON, Thierry LECOMTE, Laurence LEFEVRE, Sarada LOOCK, Odile MACE, Alain MEDINA, Dimitri MESNIERES, Chloé METAHRI, Frédéric MINIOU, Rachel MOUSSOUNI, Marion NICOLAY-CABANNE, Cyril PALIN, Anne-Sophie PROU, Marie QUINTON, Cathy SAVOUREY, Annaelle SCHALLER, Michel SOULAS, Eric THOMAS, Annie TOULET.

Conseillers métropolitains absents ayant donné pouvoir :

Philippe BRIAND a donné pouvoir à Michel GILLOT, Rachida AISSAOUI a donné pouvoir à Betsabée HAAS, Benjamin GIRARD a donné pouvoir à Frédéric AUGIS, Oulématou BA-TALL a donné pouvoir à Franck GAGNAIRE, Dominique BOULOZ a donné pouvoir à Cyril PALIN, Enzo CASSEREAU a donné pouvoir à Ferielle BOUKHTOUCHEN, Catherine GAULTIER a donné pouvoir à Laurent RAYMOND, Aude GOBLET a donné pouvoir à Aylin GULHAN, Valérie JABOT a donné pouvoir à Annie TOULET, Pierre JOUAN a donné pouvoir à Claude BOURDIN.

Conseillers métropolitains absents :

Philippe BOURLIER, Aleksandar NIKOLIC.

Monsieur Frédéric AUGIS, président donne lecture du rapport suivant :

Par délibération en date du 09 avril 2026, le Conseil métropolitain a décidé de déléguer au Bureau et au Président une partie des attributions de l'organe délibérant en application de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales.

Conformément aux dispositions de cet article, il appartient au Président de rendre compte des travaux ainsi que des décisions qui ont été pris dans le cadre de cette délégation.

Par ailleurs et en application de l'ordonnance 2021-1310 et du décret 2021-1311 du 7 octobre 2021, les actes réglementaires dont les décisions du Bureau métropolitain font l'objet d'une publication sur le site internet de Tours Métropole Val de Loire, à l'adresse https://www.tours-metropole.fr/decisions-et-arretes-du-president-de-tours-metropole-val-de-loire.

Décisions du Bureau métropolitain du 5 février 2026 :

1) RESEAU ICONE - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC TOURS METROPOLE HABITAT

2) ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION JOURNALISME ET CITOYENNETE POUR LA TENUE DES ASSISES DU JOURNALISME - EDITION 2026

3) ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR L'ANNIVERSAIRE DU POINT H^UT AU POLAU ET A LA COMPAGNIE OFF

4) ADHESION DE TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE AU CENTRE NATIONAL DE LA MUSIQUE

5) TOURS - SANITAS - CONVENTION DE TRANSFERT DE MAITRISE D'OUVRAGE AVEC LE SYNDICAT DES MOBILITES DE TOURAINE (SMT) POUR LA REALISATION DES ESPACES PUBLICS DE L'AVENUE DU GENERAL DE GAULLE

6) TOURS - PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN DU QUARTIER DU SANITAS - CONVENTIONS DE TRANSFERT DE MAITRISE D'OUVRAGE AVEC LA VILLE DE TOURS POUR LA REALISATION DES ESPACES PUBLICS DES SECTEURS MARIE CURIE ET ROTONDE

7) JOUE-LES-TOURS - PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN DU QUARTIER DE LA RABIERE - CONVENTION DE TRANSFERT DE MAITRISE D'OUVRAGE AVEC LA VILLE DE JOUE-LES-TOURS POUR LA REALISATION DES ESPACES PUBLICS DU POLE COMMERCIAL RABIERE

8) CONVENTIONS DE FINANCEMENT AVEC LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS POUR DES MISSIONS D'INGENIERIE CONDUITES AU TITRE DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE DES PROJETS DE RENOUVELLEMENT URBAIN DE LA METROPOLE

9) TOURS - AVENUE JEAN PORTALIS - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU CROUS ORLEANS-TOURS POUR LA CONSTRUCTION D'UNE RESIDENCE ETUDIANTE

10) PRE-PROGRAMMATION INITIALE DES AIDES PUBLIQUES A LA PIERRE DELEGUEES DE TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE POUR L'ANNEE 2026

11) TOURS - FINANCEMENT DE 5 LOGEMENTS PLUS, 10 LOGEMENTS PLAI ET 20 LOGEMENTS PLS (CONSTRUCTION NEUVE EN V.E.F.A.) - CASERNES BEAUMONT CHAUVEAU - PROGRAMMATION 2024 - GARANTIE D'EMPRUNT PRET LOCATIF (PLUS-PLAI-PLS) - CDC -3.498.800,00 € - 50%

12) JOUE LES TOURS - FINANCEMENT DE 54 LOGEMENTS PSLA - LES GRANDS CHENES - PROGRAMMATION 2022- GARANTIE D'EMPRUNT PRET LOCATIF D'ACCESSION SOCIALE (PSLA) CAISSE D'EPARGNE LOIRE CENTRE - 7.240.000,00 € - TAUX DE GARANTIE 50%

13) CHANCEAUX-SUR-CHOISILLE - FINANCEMENT DE 19 LOGEMENTS PLS (CONSTRUCTION NEUVE EN V.E.F.A.) - LA FUYE - PROGRAMMATION 2023 - GARANTIE D'EMPRUNT PRET LOCATIF (PLS) - CDC - 3.081.420,00 € - TAUX 50 %

14) CHANCEAUX-SUR-CHOISILLE - FINANCEMENT DE 6 LOGEMENTS PLAI (CONSTRUCTION NEUVE EN V.E.F.A.) - LA FUYE -PROGRAMMATION 2023 - GARANTIE D'EMPRUNT PRET LOCATIF (PLAI) - CDC - 660.899,00 € - TAUX 50 %

15) ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'UNIVERSITE DE TOURS POUR LES EVENEMENTS SCIENTIFIQUES ET DE VULGARISATION DE LA SCIENCE

16) ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'UNIVERSITE DE TOURS POUR LES EVENEMENTS DE SANTE DE LA FACULTE DE MEDECINE

17) ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR LE SOUTIEN A L'EXTENSION DU SERVICE DE SANTE ETUDIANTE DE L'UNIVERSITE DE TOURS

18) ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA FONDATION RABELAIS POUR LA CHAIRE VALEUR ET CONSOMMATION DURABLE DE L'IAE

19) ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN A L'ECOLE DE LA DEUXIEME CHANCE

20) ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU CLUSTER POLEPHARMA-SFSTP DANS LE CADRE DES ACTIONS D'ANIMATION 2026 - 2028

21) ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AUX ASSISES NATIONALES DE LA BIODIVERSITE 2026

22) CHAMBRAY-LES-TOURS - PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL - RENOUVELLEMENT DE LA MISE A DISPOSITION DE MODULAIRES AGRICOLES POUR UNE EXPLOITATION MARAICHERE MUNICIPALE

23) CONVENTION DE VENTE D'EAU ENTRE LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT D'AZAY-SUR-CHER-VERETZ-LARCAY ET TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE

24) CONVENTION POUR LE FINANCEMENT D'UNE MISSION MUTUALISEE D'ANIMATION DANS LE CADRE DU PROJET - GESTION DURABLE ET INTEGREE A L'URBANISME DES EAUX PLUVIALES

25) BALLAN-MIRE - LA GRENOUILLERE - ACQUISITION DANS LE CADRE DU PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL

26) NOTRE-DAME-D'OE - ZA ARCHE D'OE - CESSION DE L'ANCIEN PARKING DE LA COUSINERIE

27) SAINT-GENOUPH - LA GAUDINIERE - PRET A USAGE AU PROFIT DE MONSIEUR POUPIN

28) SAINT-PIERRE-DES-CORPS - LA CHASSEPINIERE - ACQUISITION DANS LE CADRE DU NPNRU

29) SAINT-PIERRE-DES-CORPS - BLANQUI MASTABAS - ACQUISITION DANS LE CADRE DU NPNRU AUPRES DE TOURAINE LOGEMENT

30) TOURS - CESSION A TOURS METROPOLE HABITAT DES RUES JULES MOURGAULT, ALBERT PHILIPPON ET ALLEE DES CARNEAUX (NPNRU)

31) TOURS - ACQUISITION AUPRES DE TOURS METROPOLE HABITAT DANS LE CADRE DU NPNRU-SECTEUR MARYSE BASTIE

32) TOURS - ZA MENNETON - CONVENTION DE PORTAGE FONCIER AVEC L'EPFL-VL

33) TOURS - PARCAY-MESLAY - TRANSFERT DE PROPRIETE DES PARCELLES RECONNUES INUTILES AU DOMAINE PUBLIC AERONAUTIQUE DE LA BASE 705 ET AU DOMAINE PUBLIC DU MINISTERE DE L'EQUIPEMENT TRANSPORTS LOGEMENT

34) JOUE-LES-TOURS - BOULEVARD JEAN JAURES - ACQUISITION DE LOCAUX ADMINISTRATIFS ACCUEILLANT DU PERSONNEL METROPOLITAIN

35) TOURS - ZA MONCONSEIL - MODIFICATION DES CONDITIONS DE CESSION DU LOT H

Décisions du Président n° D2025-129 à D2026-30 :

N°	Objet
2025_129	SOLLICITATION DE FINANCEMENTS AUPRES DE L'UNION EUROPEENNE - FONDS SOCIAL EUROPEEN FSE + 2026

2025_130	ECONOMIE AGRICOLE - DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION - CRST 2021-2027 - TRAVAUX D'AMENAGEMENT POUR L'IMPLANTATION D'UN MARAICHER EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE SUR LA COMMUNE DE BERTHENAY
2025_131	ACTION DES COLLECTIVITES TERRITORIALES POUR L'EFFICACITE ENERGETIQUE - CANDIDATURE AU FONDS CHENE 6
2025_132	BALLAN MIRE - LA FOSSE MIOLET - TERRAIN FAMILIAL LOCATIF - BAIL AU PROFIT DE MME BOUCHER
2025_133	BALLAN MIRE - LA FOSSE MIOLET - TERRAIN FAMILIAL LOCATIF - BAIL AU PROFIT DE MME BRUN
2025_134	BALLAN MIRE - LA FOSSE MIOLET - TERRAIN FAMILIAL LOCATIF - BAIL AU PROFIT DE MME CLOUTOUR ET M. DUVILLE
2025_135	BALLAN MIRE - LA FOSSE MIOLET - TERRAIN FAMILIAL LOCATIF - BAIL AU PROFIT DE MME CLOUTOUR ET M. HELFRICH
2025_136	BALLAN MIRE - LA FOSSE MIOLET - TERRAIN FAMILIAL LOCATIF - BAIL AU PROFIT DE MME FLEURY ET M. MAISON
2025_137	PROTOCOLE TRANSACTIONNEL - BAR TABAC JEUX
2025_138	PROTOCOLE TRANSACTIONNEL - SARL IRIS
2025_139	PROTOCOLE TRANSACTIONNEL - SAS ATELIER CLUC
2025_140	PROTOCOLE TRANSACTIONNEL - STATION BEAUTE DE LA TRANCHEE
2026_001	CONCLUSION D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE COMMUNAL DE LA COMMUNE DE SAINT-CYR-SUR-LOIRE POUR L'INSTALLATION ET L'HEBERGEMENT DE DISPOSITIFS LORAWAN DANS LE CADRE DU PROJET ICONE
2026_002	VELIVAL - ITINERAIRE CYCLABLE N°3 - AMENAGEMENT DES CONNEXIONS EN TETE DE LA NOUVELLE PASSERELLE SUR LE CHER ENTRE TOURS ET SAINT-AVERTIN - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU CRST 2021/2027
2026_003	BALLAN-MIRE - LA FOSSE MIOLET - TERRAIN FAMILIAL LOCATIF - BAIL AU PROFIT DE MME ET M. BOUCHER
2026_004	BALLAN-MIRE - LA FOSSE MIOLET - TERRAIN FAMILIAL LOCATIF - BAIL AU PROFIT DE MME LACHFER ET M. DUVAL
2026_005	DECISION D'ATTRIBUTION D'UNE AIDE A L'AUDIT GLOBAL EN FAVEUR DE LA RENOVATION ENERGETIQUE DES COPROPRIETES - PUITS FERRAND
2026_006	DECISION D'ESTER EN JUSTICE ET DE DESIGNER UN AVOCAT - RECOURS EN PLEIN CONTENTIEUX CONTRE TOURS METROPOLE HABITAT ET SON ASSUREUR - DOMMAGE SUR RESEAU D'ASSAINISSEMENT
2026_007	MOUVEMENTS DE CREDITS ENTRE CHAPITRES EXERCICE 2025 APRES LA DECISION MODIFICATIVE N°1
2026_008	LIGNE DE TRESORERIE 2026 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT
2026_009	LIGNE DE TRESORERIE 2026 BUDGET ANNEXE EAU
2026_010	PROTOCOLE TRANSACTIONNEL - MY'PO SARL
2026_011	PROTOCOLE TRANSACTIONNEL - TURBAULT SANDRINE EI
2026_012	CONCLUSION D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PRIVE DE TOURS METROPOLE HABITAT POUR L'INSTALLATION ET L'HEBERGEMENT DE DISPOSITIFS LORAWAN DANS LE CADRE DU PROJET ICONE
2026_013	BUDGET PRINCIPAL - CESSION DE VEHICULES
2026_014	BUDGET PRINCIPAL - CESSION VEHICULES ET MATERIEL
2026_015	DECISION D'ESTER EN JUSTICE ET DE DESIGNER UN AVOCAT - RECOURS EN ANNULATION ET EN INDEMNISATION FORME DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF D'ORLEANS PAR MONSIEUR P. H.., AGENT METROPOLITAIN, CONTRE LA DECISION DE LE CHANGER D'AFFECTATION
2026_016	DECISION D'ESTER EN JUSTICE ET DE DESIGNER UN AVOCAT - RECOURS EN ANNULATION FORME DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF D'ORLEANS PAR MONSIEUR B. G., AGENT METROPOLITAIN, CONTRE LE REFUS DE REVISER LE COMPTE RENDU DE SON EVALUATION ANNUELLE 2024

2026_017	RENOUVELLEMENT ADHESION AMORCE
2026_018	RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION A L'ASSOCIATION SOLIDARITE DES PRODUCTEURS AGRICOLES ET DES FILIERES ALIMENTAIRES (S.O.L.A.A.L.)
2026_019	RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION AU RESEAU INTERPROFESSIONNEL DES SOUS-PRODUITS ORGANIQUES (R.I.S.P.O.)
2026_020	JOUE-LES-TOURS - CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC A CONCLURE AVEC LA DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMENAGEMENT ET DU LOGEMENT (DREAL) CENTRE-VAL DE LOIRE - RENOUVELEMENT N°1
2026_021	EMPRUNT 2026 BUDGET ASSAINISSEMENT
2026_022	EMPRUNT 2026 BUDGET EAU
2026_023	EMPRUNT 2026 BUDGET PRINCIPAL
2026_024	MOUVEMENTS DE CREDITS ENTRE CHAPITRES EXERCICE 2025 APRES LA DECISION MODIFICATIVE N°1
2026_025	BALLAN-MIRE - LA FOSSE MIOLET - TERRAIN FAMILIAL LOCATIF - BAIL AU PROFIT DE MME REINHARD ET M. HORTICA
2026_026	TOURS - BAIL CIVIL - COMPAGNONS BATISSEURS CENTRE-VAL DE LOIRE
2026_027	TOURS - 22 AVENUE THERESE VOISIN - DECISION DE PREEMPTION PORTANT SUR LA PARCELLE CADASTREE SECTION EX N°78 POUR PARTIE
2026_028	PROTOCOLE TRANSACTIONNEL - ARTELIA/AUREA
2026_029	BUDGET PRINCIPAL - CESSION DE VEHICULES
2026_030	PROGRAMME D'ACTIONS DE PREVENTION DES INONDATIONS DE TOURS - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU PROGRAMME EUROPEEN DE SOUTIEN AUX ACTIONS INTERREGIONALES DU BASSIN DE LA LOIRE - PO FEDER-FSE 2021/2027

Marchés Budget général :

N° de marché	Procédure	Intitulé	n° Lot	Intitulé lot	Attributaire	Date de Notif	Montant HT
25069A01	AO	Réalisation de diagnostics techniques	1	Réalisation de diagnostics techniques, de performance énergétique, amiante et plomb - Bâtiment classique	SODIATEC	14/01/2026	
25069A01	AO	Réalisation de diagnostics techniques	1	Réalisation de diagnostics techniques, de performance énergétique, amiante et plomb - Bâtiment classique	ADX GROUPE	13/01/2026	
25069A01	AO	Réalisation de diagnostics techniques	1	Réalisation de diagnostics techniques, de performance énergétique, amiante et plomb - Bâtiment classique	DIAG HABITAT	13/01/2026	
AC2509A1	AO	Prestations d'impression de différents supports, de mailing, routage et mise sous pli	1	Impression numérique	IMPRIMERIE VINCENT	30/01/2026	Maxi: 50 000,00 €
AC2509A1	AO	Prestations d'impression de différents supports, de mailing, routage et mise sous pli	1	Impression numérique	RAYNAUD	30/01/2026	Maxi: 50 000,00 €
AC2509A1	AO	Prestations d'impression de différents supports, de mailing, routage et mise sous pli	1	Impression numérique	RDSL	30/01/2026	Maxi: 50 000,00 €
AC2509A2	AO	Prestations d'impression de différents supports, de mailing, routage et mise sous pli	2	Impression offset	ADDIGRAPHIC	30/01/2026	Maxi: 400 000,00 €
AC2509A2	AO	Prestations d'impression de différents supports, de mailing, routage et mise sous pli	2	Impression offset	FRABREGUE	02/02/2026	Maxi: 400 000,00 €
AC2509A2	AO	Prestations d'impression de différents supports, de mailing, routage et mise sous pli	2	Impression offset	IMPRIMERIE VINCENT	30/01/2026	Maxi: 400 000,00 €
AC2509A2	AO	Prestations d'impression de différents supports, de mailing, routage et mise sous pli	2	Impression offset	NUMERISCAN	30/01/2026	Maxi: 400 000,00 €
AC2509A2	AO	Prestations d'impression de différents supports, de mailing, routage et mise sous pli	2	Impression offset	RAYNAUD	02/02/2026	Maxi: 400 000,00 €
AC2509A2	AO	Prestations d'impression de différents supports, de mailing, routage et mise sous pli	2	Impression offset	SIPAP	30/01/2026	Maxi: 400 000,00 €

AC2509A3	AO	Prestations d'impression de différents supports, de mailing, routage et mise sous pli	3	Impression grand format	DS IMPRESSION	30/01/2026	Maxi: 20 000,00 €
AC2509A3	AO	Prestations d'impression de différents supports, de mailing, routage et mise sous pli	3	Impression grand format	SERIGRAPHIE MULTISIGNE	03/02/2026	Maxi: 20 000,00 €
AC2509A3	AO	Prestations d'impression de différents supports, de mailing, routage et mise sous pli	3	Impression grand format	WESTGRAPHY	30/01/2026	Maxi: 20 000,00 €
AC2509A4	AO	Prestations d'impression de différents supports, de mailing, routage et mise sous pli	4	Impression haut volume	FABREGUE	02/02/2026	Maxi: 700 000,00 €
AC2509A4	AO	Prestations d'impression de différents supports, de mailing, routage et mise sous pli	4	Impression haut volume	MAURY	30/01/2026	Maxi: 700 000,00 €
AC2509A4	AO	Prestations d'impression de différents supports, de mailing, routage et mise sous pli	4	Impression haut volume	IMPRIMERIE VINCENT	30/01/2026	Maxi: 700 000,00 €
AC2509A5	AO	Prestations d'impression de différents supports, de mailing, routage et mise sous pli	5	Impression signalétique	CVL	30/01/2026	Maxi: 200 000,00 €
AC2509A5	AO	Prestations d'impression de différents supports, de mailing, routage et mise sous pli	5	Impression signalétique	DUPLIGRAFIC	30/01/2026	Maxi: 200 000,00 €
AC2509A5	AO	Prestations d'impression de différents supports, de mailing, routage et mise sous pli	5	Impression signalétique	PAVOIFETES	02/02/2026	Maxi: 200 000,00 €
AC2509A5	AO	Prestations d'impression de différents supports, de mailing, routage et mise sous pli	5	Impression signalétique	RDSL	30/01/2026	Maxi: 200 000,00 €
AC2509A5	AO	Prestations d'impression de différents supports, de mailing, routage et mise sous pli	5	Impression signalétique	SIGNAL CONCEPT	02/02/2026	Maxi: 200 000,00 €
AC2509A5	AO	Prestations d'impression de différents supports, de mailing, routage et mise sous pli	5	Impression signalétique	SIGNETIS	02/02/2026	Maxi: 200 000,00 €
AC2509A6	AO	Prestations d'impression de différents supports, de mailing, routage et mise sous pli	6	Objet publicitaire	AVENIR COMMUNICATION	16/02/2026	Maxi: 230 000,00 €
AC2509A6	AO	Prestations d'impression de différents supports, de mailing, routage et mise sous pli	6	Objet publicitaire	JORDENEN	16/02/2026	Maxi: 230 000,00 €
AC2509A6	AO	Prestations d'impression de différents supports, de mailing, routage et mise sous pli	6	Objet publicitaire	DNS	16/02/2026	Maxi: 230 000,00 €
AC2509A7	AO	Prestations d'impression de différents supports, de mailing, routage et mise sous pli	7	Mise sous pli et routage	TOURAINE ROUTAGE	19/02/2026	Maxi: 250 000,00 €
AC2509A7	AO	Prestations d'impression de différents supports, de mailing, routage et mise sous pli	7	Mise sous pli et routage	RDSL	16/02/2026	
AC2509A8	AO	Prestations d'impression de différents supports, de mailing, routage et mise sous pli	8	Impression reprographie très urgente	TOURS REPRO	30/01/2026	Maxi: 240 000,00 €
25087A01	MARCHE SUB	**Marché subséquent n°6 à l'AC2403A2** Aménagements paysagers place de la Tranchée - Tours			ID VERDE	05/01/2026	21 545,22 €
25088A01	MAPA	Mission de Responsable Unique de Sécurité (R.U.S.) – site de la Camusière			EXITIS	06/01/2026	19 200,00 €
26001A01	SANS PUB SANS CONCURRENCE	Mission de maîtrise d'oeuvre - Schéma Directeur cyclable métropolitain- itinéraire 9 (lot 2) Marché de prestations similaires pour l'aménagement de l'antenne cyclable de desserte de la halte ferroviaire de Fondettes			ARTELIA	04/02/2026	34 200,00 €
26002A02	MARCHE SUB	**Marché subséquent n°5 à l'AC2403A2** Travaux d'aménagements paysagers du quartier MENARDIERE et de la rue GEORGES GUERARD	2	Travaux d'aménagements paysagers (supérieurs à 15K € HT)	ID VERDE	26/01/2026	154 898,31 €
26003A01	SANS PUB SANS CONCURRENCE	Maintenance du logiciel PROTECSYS 2			HOROUARTZ	13/01/2026	3 180,00 €

26004A01	MAPA	Démolition d'un mur de soutènement maçonnerie et reconstruction en gabion - rue Marcel Gauthier - Tours			ENTREPRISE HENOT T.P.	20/01/2026	42 200,00 €
26005A01	MAPA	Fourniture d'une solution informatique pour la gestion de marchés subséquents de la ville de Tours et de Tours Métropole Val De Loire			PRINT CHAIN	09/02/2026	160 000,00 €
26006A01	AO	Fourniture et livraison de rolls à carton, composteurs, lombricomposteurs, composteurs partagés, composteurs rotatifs et prestation d'accompagnement compostage partagé	1	Fourniture et livraison de composteurs individuels	QUADRIA SAS	06/03/2026	112 500,00 €
26006A02	AO	Fourniture et livraison de rolls à carton, composteurs, lombricomposteurs, composteurs partagés, composteurs rotatifs et prestation d'accompagnement compostage partagé	2	Fourniture et livraison de composteurs individuels	PLANET COMPOST	06/03/2026	30 000,00 €
26006A03	AO	Fourniture et livraison de rolls à carton, composteurs, lombricomposteurs, composteurs partagés, composteurs rotatifs et prestation d'accompagnement compostage partagé	3	Fourniture et livraison de composteurs collectifs	SARL STV ECO	06/03/2026	30 000,00 €
26006A04	AO	Fourniture et livraison de rolls à carton, composteurs, lombricomposteurs, composteurs partagés, composteurs rotatifs et prestation d'accompagnement compostage partagé	4	Fourniture et livraison de composteurs rotatifs	FERME DU MOUTTA	06/03/2026	18 750,00 €
26007A01	AO	Marche études multi-lots : étude thermique, étude de faisabilité énergie renouvelable, étude qualité de l'air intérieur et DPE réglementaire.	1	Étude énergétique – Ballan-Miré ; Berthenay ; Druye ; La Riche ; Saint-Avertin ; Saint-Genouph ; Saint-Pierre-des-Corps ; Savonnières ; Tours Métropole Val de Loire ; Villandry	INDDIGO	10/03/2026	Maxi: 400 000,00 € HT sur 4 ans
26007A02	AO	Marche études multi-lots : étude thermique, étude de faisabilité énergie renouvelable, étude qualité de l'air intérieur et DPE réglementaire.	2	Étude énergétique – Chanceaux-sur-Choisille ; Fondettes ; La-Membrolle-sur-Choisille ; Luynes ; Mettray ; Notre-Dame-d'Oé ; Parçay-Meslay ; Rochecorbon ; Saint-Cyr-Sur-Loire ; Saint-Etienne-de-Chigny ; Tours.	POUGET CONSULTANTS	10/03/2026	Maxi: 400 000,00 € HT sur 4 ans
26007A03	AO	Marche études multi-lots : étude thermique, étude de faisabilité énergie renouvelable, étude qualité de l'air intérieur et DPE réglementaire.	3	Études de faisabilité Énergie renouvelable (Biomasse, Géothermie et solaire thermique)	INDDIGO	10/03/2026	Maxi: 180 000,00 € HT sur 4 ans
26007A05	AO	Marche études multi-lots : étude thermique, étude de faisabilité énergie renouvelable, étude qualité de l'air intérieur et DPE réglementaire.	5	Diagnostic de performance énergétique (DPE)	APAVE INFRASTRUCTURES ET CONSTRUCTION France	12/03/2026	Maxi: 60 000,00 € HT sur 4 ans
26008A01	MAPA	Aménagement d'un parking paysagé sur le site de la Grange David avec réfection des voiries de desserte	1	Voirie - VRD	EUROVIA CENTRE LOIRE	13/02/2026	280 242,70 €
26008A02	MAPA	Aménagement d'un parking paysagé sur le site de la Grange David avec réfection des voiries de desserte	2	Aménagements paysagers	ID VERDE	16/02/2026	75 951,34 €
26008A03	MAPA	Aménagement d'un parking paysagé sur le site de la Grange David avec réfection des voiries de desserte	3	Eclairage public	EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES VAL DE LOIRE	13/02/2026	27 785,55 €
26009A01	AO	Prestations de collecte, traitement et recyclage des déchets produits par l'activité des services	1	Métaux	DENIS PASSENAUD	06/03/2026	Maxi: 160 000,00 €
26009A03	AO	Prestations de collecte, traitement et recyclage des déchets produits par l'activité des services	3	Bois de classe B	DENIS PASSENAUD	06/03/2026	Maxi: 80 00,00 €

26F0100436	AO	Prestations de collecte, traitement et recyclage des déchets produits par l'activité des services	4	Déchets des cimetières	PAPREC	06/03/2026	Maxi: 56 000,00 €
26010A01	AO	Construction d'un bâtiment d'accueil et de restauration labellisé Passivhaus sur le site de la Cité des Formations à Tours	1	Démolitions	HENOT T.P.	12/03/2026	49 230,00 €
26010A02	AO	Construction d'un bâtiment d'accueil et de restauration labellisé Passivhaus sur le site de la Cité des Formations à Tours	2	Gros œuvre - Fondations - Structure Béton	BRIAND CONSTRUCTION	12/03/2026	3 405 264,70 €
26010A03	AO	Construction d'un bâtiment d'accueil et de restauration labellisé Passivhaus sur le site de la Cité des Formations à Tours	3	Etanchéité - Couverture	ESTA	12/03/2026	427 266,02 €
26010A04	AO	Construction d'un bâtiment d'accueil et de restauration labellisé Passivhaus sur le site de la Cité des Formations à Tours	4	Ossature bois/Paille - Charpente bois	CRUARD CHARPENTE ET COBSTRUCTION BOIS	12/03/2026	925 998,52 €
26010A05	AO	Construction d'un bâtiment d'accueil et de restauration labellisé Passivhaus sur le site de la Cité des Formations à Tours	5	Menuiserie extérieures - Occultations	MENUISERIE G. DUBOIS	12/03/2026	662 789,08 €
26010A06	AO	Construction d'un bâtiment d'accueil et de restauration labellisé Passivhaus sur le site de la Cité des Formations à Tours	6	Menuiseries intérieures bois	MENUISERIE G. DUBOIS	12/03/2026	766 436,90 €
26010A07	AO	Construction d'un bâtiment d'accueil et de restauration labellisé Passivhaus sur le site de la Cité des Formations à Tours	7	Cloisons - doublages - Plafonds plâtre	ARARAT	12/03/2026	445 506,55 €
26010A08	AO	Construction d'un bâtiment d'accueil et de restauration labellisé Passivhaus sur le site de la Cité des Formations à Tours	8	Chape - Revêtement de sols - Revêtements muraux	DORDOIGNE	12/03/2026	698 437,16 €
26010A09	AO	Construction d'un bâtiment d'accueil et de restauration labellisé Passivhaus sur le site de la Cité des Formations à Tours	9	Faux-plafond	DORDOIGNE	12/03/2026	166 032,75 €
26010A10	AO	Construction d'un bâtiment d'accueil et de restauration labellisé Passivhaus sur le site de la Cité des Formations à Tours	10	Peinture	ACTIFS SARL	12/03/2026	153 890,72 €
26010A11	AO	Construction d'un bâtiment d'accueil et de restauration labellisé Passivhaus sur le site de la Cité des Formations à Tours	11	Metallerie	SZYMANSKI FRERES	12/03/2026	358 830,00 €
26010A12	AO	Construction d'un bâtiment d'accueil et de restauration labellisé Passivhaus sur le site de la Cité des Formations à Tours	12	Plomberie sanitaires	EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES	12/03/2026	584 655,98 €
26010A13	AO	Construction d'un bâtiment d'accueil et de restauration labellisé Passivhaus sur le site de la Cité des Formations à Tours	13	Chauffage - ventilation	EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES	12/03/2026	2 189 746,07 €
26010A14	AO	Construction d'un bâtiment d'accueil et de restauration labellisé Passivhaus sur le site de la Cité des Formations à Tours	14	Electricité - CFO/CFA	CEGELEC TOURS ELECTRICITE	12/03/2026	1 190 000,00 €
26010A15	AO	Construction d'un bâtiment d'accueil et de restauration labellisé Passivhaus sur le site de la Cité des Formations à Tours	15	ASCENSEUR	KONE	12/03/2026	103 950,00 €

26010A16	AO	Construction d'un bâtiment d'accueil et de restauration labellisé Passivhaus sur le site de la Cité des Formations à Tours	16	Panneaux photovoltaiques	SOLARSCINE CE	13/03/2026	49 204,40 €
26010A17	AO	Construction d'un bâtiment d'accueil et de restauration labellisé Passivhaus sur le site de la Cité des Formations à Tours	17	Géothermie	DrillHeat	12/03/2026	261 481,28 €
26010A18	AO	Construction d'un bâtiment d'accueil et de restauration labellisé Passivhaus sur le site de la Cité des Formations à Tours	18	VRD	EUROVIA CENTRE LOIRE	12/03/2026	427 056,67 €
26010A19	AO	Construction d'un bâtiment d'accueil et de restauration labellisé Passivhaus sur le site de la Cité des Formations à Tours	19	Aménagements paysagers	ANVALIA	13/03/2026	128 031,65 €
26011A01	MAPA	Mise en œuvre d'un nouveau sol sportif au gymnase Sébastien Barc à Saint-Cyr-sur-Loire			SAS STTS	06/03/2026	110 763,00 €
26012A01	MARCHE SUB	Marché subséquent n°2 à l'AC2506A1 MARCHÉ SUBSÉQUENT N°2 – ACCORD CADRE N°AC2506A1 FOURNITURE ET ACHEMINEMENT EN ÉLECTRICITÉ ET GAZ NATUREL ET SERVICES ASSOCIÉS	1	ÉLECTRICITÉ BATIMENTS COMMUNAUX ET ÉCLAIRAGE PUBLIC	EDF	12/03/2026	12 995 015,62 €
26012A02	MARCHE SUB	Marché subséquent n°2 à l'AC2506A1 MARCHÉ SUBSÉQUENT N°2 – ACCORD CADRE N°AC2506A1 FOURNITURE ET ACHEMINEMENT EN ÉLECTRICITÉ ET GAZ NATUREL ET SERVICES ASSOCIÉS	2	Électricité – Bâtiments et équipement de traitement des eaux et des déchets	EDF	12/03/2026	4 398 736,65 €
26012A03	MARCHE SUB	Marché subséquent n°2 à l'AC2506A1 MARCHÉ SUBSÉQUENT N°2 – ACCORD CADRE N°AC2506A1 FOURNITURE ET ACHEMINEMENT EN ÉLECTRICITÉ ET GAZ NATUREL ET SERVICES ASSOCIÉS	3	Électricité à haute valeur environnementale	SELFEE	17/03/2026	1 721 974,40 €
26012A04	MARCHE SUB	Marché subséquent n°2 à l'AC2506A1 MARCHÉ SUBSÉQUENT N°2 – ACCORD CADRE N°AC2506A1 FOURNITURE ET ACHEMINEMENT EN ÉLECTRICITÉ ET GAZ NATUREL ET SERVICES ASSOCIÉS	4	GAZ NATUREL	TOTAL ENERGIES	13/03/2026	2 585 054,68 €
26017A01	SANS PUB SANS CONCURRENCE	Prestations de services ayant pour objet de participer à la promotion de l'image de Tours Métropole Val de Loire avec TV TOURS – VAL DE LOIRE – ANNEE 2026			TOURAINE TELEVISION	19/03/2026	100 000,00 €

Marchés Assainissement :

N° marché	Procédure	Intitulé	N° Lot	Intitulé du Lot	Attributaire	Date de notif	Montant HT
26001B01	MAPA	Mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation des décanteurs primaires lamellaires à la station d'épuration de la Grange David			CABINET MERLIN	29/01/2026	84 650,00 €
26002B01	AO	Travaux de branchements isolés, de réparation et d'entretien des canalisations d'assainissement eaux usées et pluviales sur les communes de Tours Métropole Val de Loire	1	Nord de la Loire	SOGEA NORD OUEST TP	18/02/2026	1 200 000,00 €
26002B02	AO	Travaux de branchements isolés, de réparation et d'entretien des canalisations d'assainissement eaux usées et pluviales sur les communes de Tours Métropole Val de Loire	2	Sud de la Loire	EHTP CVL	18/02/2026	1 200 000,00 €

Marchés Eau potable :

N° de marché	Procédure	Intitulé	N° Lot	Intitulé Lot	Attributaire	Date de notif	Montant HT
26001E01	MAPA	Travaux de réhabilitation du réservoir du Grand Carroi à La Riche			TSM (TRAVAUX SPECIAUX MOURNES)	24/02/2026	773 608,00 €
26002E01	AO	REALISATION D'UNE USINE DE TRAITEMENT D'EAU POTABLE SUR LA COMMUNE DE SAINT CYR SUR LOIRE / SITE DE LA MENARDIERE -	1	USINE	GPT STEREAU / NGE GENIE CIVIL SAS / GUINTOLI / NGE FONDATIONS / ACTEMIUM ARMOR	12/03/2026	20 760 000,00 €
26003E01	MAPA	Comblement de deux forages à la suite de l'arrêt de l'exploitation d'Alimentation en Eau Potable			SADE CGTH	16/03/2026	101 381,50 €

M. Frédéric AUGIS :
Compte-rendu des décisions adoptées par le bureau dans sa séance du 5 février. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Mme NICOLAY-CABANNE :
J'avais une question, s'il vous plaît.

M. Frédéric AUGIS :
Excusez-moi, Madame CABANNE.

Mme Marion NICOLAY-CABANNE :
C'est juste que, dans les décisions, j'ai vu qu'il y avait l'usine de traitement d'eau potable qui était lancée. Je voudrais savoir si on aurait une présentation de cette usine en Conseil Métropolitain.

M. Frédéric AUGIS :
Ce n'est pas prévu, mais en commission, oui.

Mme Marion NICOLAY-CABANNE :
Dans quelle commission elle passera ? Cadre de vie ?

M. Frédéric AUGIS :
Cadre de vie, eau potable.

Mme Marion NICOLAY-CABANNE :
OK. D'accord. Merci.

Le Conseil Métropolitain adopte à l'unanimité.

C_26_06_01_002- INSTITUTIONS - COMPOSITION DES COMMISSIONS THEMATIQUES

Convocations adressées le mardi 26 mai 2026
Nombre de conseillers titulaires présents : 75
Nombre de conseillers votants : 85
Nombre de conseillers titulaires en exercice : 87

Conseillers métropolitains présents :

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Cécile AUDET-PINARD, Laurent RAYMOND, Thierry CHAILLOUX, Olivier CONTE, Sébastien CLEMENT, Cédric DE OLIVEIRA, Betsabée HAAS, Michel LAMY, Patrick LEFRANCOIS, Emmanuel DUMENIL, Alice WANNEROY, Patricia SUARD, Martin COHEN, Antoine MAQUIN, Jean-Patrick GILLE, Frédéric DARBON, Valérie TUROT, Bruno FENET, Noël DEBLAISE, Evelyne MONDON-DELAVOUS, Régis SALIC, Khan KERNER, Franck GAGNAIRE, Jacky BERTRAND, Thibault COULON, Elise PEREIRA NUNES, Iman MANZARI, Elisabeth LEMAURE, Armelle AUDIN, Florine BERHOUET, Bouzid BICHERI, Christine BLET, Christophe BOUCHET, Ferielle BOUKHTOUCHEN, Claude BOURDIN, Marion BUCHET, Cécile CHEVILLARD, Frédéric DAGORET, Guillaume DEHAEZE, Alain DELANCHY, Brice DROINEAU, Justine DUBOURG, Christophe DUPIN, Solène ETAME NDENGUE, Antoine FINS, Lucie FOUCHER, Romain FREDON, Michel GILLOT, Marie-Lou GUARDIA, Loïc GUILPAIN, Aylin GULHAN, Florian HEMME, Laure JAVELOT, Olivier LEBRETON, Thierry LECOMTE, Laurence LEFEVRE, Sarada LOOCK, Odile MACE, Alain MEDINA, Dimitri MESNIERES, Chloé METAHRI, Frédéric MINIOU, Rachel MOUSSOUNI, Marion NICOLAY-CABANNE, Cyril PALIN, Anne-Sophie PROU, Marie QUINTON, Cathy SAVOUREY, Annaelle SCHALLER, Michel SOULAS, Eric THOMAS, Annie TOULET.

Conseillers métropolitains absents ayant donné pouvoir :

Philippe BRIAND a donné pouvoir à Michel GILLOT, Rachida AISSAOUI a donné pouvoir à Betsabée HAAS, Benjamin GIRARD a donné pouvoir à Frédéric AUGIS, Oulématou BA-TALL a donné pouvoir à Franck GAGNAIRE, Dominique BOULOZ a donné pouvoir à Cyril PALIN, Enzo CASSEREAU a donné pouvoir à Ferielle BOUKHTOUCHEN, Catherine GAULTIER a donné pouvoir à Laurent RAYMOND, Aude GOBLET a donné pouvoir à Aylin GULHAN, Valérie JABOT a donné pouvoir à Annie TOULET, Pierre JOUAN a donné pouvoir à Claude BOURDIN.

Conseillers métropolitains absents :

Philippe BOURLIER, Aleksandar NIKOLIC.

Monsieur Frédéric AUGIS, président donne lecture du rapport suivant :

Par délibération en date du 7 mai 2026, le Conseil métropolitain a décidé la création des 9 commissions thématiques suivantes :

- Ressources
- Habitat et Politique de la ville
- Equipements
- Cadre de vie et Transition écologique
- Aménagement et Urbanisme
- Développement économique et Innovation
- Attractivité et Valorisation
- Espaces publics - Voiries et Mobilités
- Egalité des territoires et Transition citoyenne

Par application du règlement intérieur en vigueur, les commissions thématiques sont composées de 2 représentants par commune et par commission ; Toutefois, afin de respecter le principe de représentation proportionnelle, la commune de Joué-lès-Tours dispose de 3 représentants et celle de Tours de 8 représentants. Ainsi le nombre de membres siégeant dans chacune des commissions est de 51.

La composition des commissions thématiques doit également être représentative du pluralisme des groupes d'élus constitués au sein du Conseil métropolitain et accueillir en son sein des représentants de chaque groupe.

Les membres des commissions désignés par le Conseil métropolitain, sur proposition des communes, peuvent être conseiller métropolitain titulaire, de suppléant ou conseiller municipal.

Par ailleurs, les conseillers métropolitains qui le souhaitent peuvent assister à des commissions pour lesquelles ils ne sont pas membres. Dans ce cas, ils ne prennent pas part au vote.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2121-22 et L5211-1,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 18 mai 2026,

- DESIGNE les personnes ci-après pour siéger au sein des commissions thématiques :

Membres de la commission Ressources :

Communes	Membres
Ballan-Miré	- Thierry CHAILLOUX - Laure JAVELOT
Berthenay	- Yann FAURRE - Guillaume DUCHENE
Chambray-lès-Tours	- Michel LAMY - Patrick FERY
Chanceaux-sur-Choisille	- Nicolas DARBON - Frédéric DARBON
Druye	- Juline TAFFONNEAU - Jérôme BERNAT
Fondettes	- Cédric DE OLIVEIRA - Solène ETAME
Joué-lès-Tours	- Alain MEDINA - Antoine FINS - Bouzid BICHERI
La Membrolle-sur-Choisille	- Cécile AUDET-PINARD - Noah MAROT
La Riche	- Jacques-Yves CAMPION - Cécile MONTOT
Luynes	- Sabrina VRIGNAUD - Aurélie LEROY
Mettray	- Eric HERAULT - Philippe GUILLEMAIN
Notre-Dame-d'Oé	- Patrick LEFRANCOIS - François AUGIER
Parçay-Meslay	- Bruno FENET - Stéphanie LECLERC
Rochecorbon	- Dimitri FULNEAU - Emmanuel DUMENIL
Saint-Avertin	- Catherine GAULTIER - Eric VILLEMAGNE

Saint-Cyr-sur-Loire	- Françoise LESAGE - Benjamin GIRARD
Saint-Etienne-de-Chigny	- Jean-Michel ARNAUD - Morgane JUVIN
Saint-Genouph	- Pierre BRETONNEAU - Alice BOSSÉ
Saint-Pierre-des-Corps	- Isabelle LE FERON DE LONGCAMP - Yamna BRIMOU
Savonnières	- Christiane WATTELLIER - Sylvie ARNAL
Tours	- Alice WANNEROY - Frédéric MINIOU - Oulématou BA-TALL - Jean-Patrick GILLE - Enzo CASSEREAU - Emmanuel DENIS - Marion NICOLAY-CABANNE - Romain BRUTINAUD-PELLEREAU
Villandry	- Maria LEPINE - Rachel GEFFROY

Membres de la commission Habitat et Politique de la ville :

Communes	Membres
Ballan-Miré	- Laetitia PASQUIER - Mathieu RICHET
Berthenay	- Emilienne AUGE - /
Chambray-lès-Tours	- Catherine HAYES - Francine DUMAS
Chanceaux-sur-Choisille	- Frédéric DARBON - /
Druye	- Emilio CORTECERO - Noël DEBLAISE
Fondettes	- Corinne LAFLEURE - Dominique SARDOU
Joué-lès-Tours	- Issouf ELLI MOUSSAMI - Latifa JMAGUER - Romain FREDON
La Membrolle-sur-Choisille	- Aurélie GROS - Caroline FOUCHARD
La Riche	- Zohra KHANE - Dominique FOUCRE
Luynes	- Sabrina VRIGNAUD - Erick MORCHOISNE
Mettray	- Philippe GUILLEMAIN - Aude BIARD
Notre-Dame-d'Oé	- Jean GENET - Delphine RAGUIN
Parçay-Meslay	- Florence GIRAULT - Christophe HERRMANN
Rochecorbon	- Jérôme POTIN - Emmanuel DUMENIL
Saint-Avertin	- Elisabeth LEMAURE - Blandine LENAIN
Saint-Cyr-sur-Loire	- Valérie JABOT - Clément LEROUX
Saint-Etienne-de-Chigny	- Corinne DELPORTE - Philippe GUILLEMOT

Saint-Genouph	- Jean-Pierre BRANSON - Romuald GIRERD-POTIN
Saint-Pierre-des-Corps	- Olivier CONTE - Eloïse DRAPEAU
Savonnières	- Cécile BELLET - José FERNANDES
Tours	- Alice WANNEROY - Marie QUINTON - Pierre JOUAN - Marie-Lou GUARDIA - Rachel MOUSSOUNI - Florian HEMME - Lucie FOUCHER - Patricia PROCHASSON
Villandry	- Rachel GEFFROY - Laurent CLISSON

Membres de la commission Equipements :

Communes	Membres
Ballan-Miré	- Eric JEGO - Anne METAY
Berthenay	- Audrey SALGUEIRO - Guillaume DUCHENE
Chambray-lès-Tours	- Hervé BERNARDIN - Julie GASPARINI
Chanceaux-sur-Choisille	- Nicolas DARBON - /
Druye	- Franck GUILLON - Philippe TAFFONNEAU
Fondettes	- Cédric DE OLIVEIRA - Philippe BOURLIER
Joué-lès-Tours	- Christophe DUTOIT - Cyril PALIN - Dominique BOULAY
La Membrolle-sur-Choisille	- Stéphane TESSIER - /
La Riche	- Caroline TRAVERS - Sébastien CLEMENT
Luynes	- Gérard MORICEAU - Antoine MAQUIN
Mettray	- Bertrand PERREAU - Frédéric KAIRYS
Notre-Dame-d'Oé	- Guillaume ASSELIN - Frédéric REBOUT
Parçay-Meslay	- Matthieu TABURET - Damien MORIEUX
Rochecorbon	- Lionel PINAULT - Emmanuel DUMENIL
Saint-Avertin	- Antonio MARTINS - Chantal BOULONGNE
Saint-Cyr-sur-Loire	- Ludivine ROUSSEL - Jean-Jacques MARTINEAU
Saint-Etienne-de-Chigny	- Régis SALIC - Mélanie LUSSEAULT
Saint-Genouph	- Pierre BRETONNEAU - Christèle LIARD
Saint-Pierre-des-Corps	- Olivier BLAIN - Mickaël CHAPEAU

Savonnières	- Florence VERRIER - Patrice DELAVOUS
Tours	- Eric THOMAS - Christophe DUPIN - Christine BLET - Martin COHEN - Armeline VIDECOQ-BARD - Aleksandar NIKOLIC - Brice DROINEAU - Loïc GUILPAIN
Villandry	- Magali MOSCAUD - David PERRAGUIN

Membres de la commission Cadre de vie et Transition écologique :

Communes	Membres
Ballan-Miré	- Vincent LICHERON - Matthieu LOGEAIS
Berthenay	- Laurence OSSANT - /
Chambray-lès-Tours	- Jérôme CHEVILLARD - Sébastien JESSIER
Chanceaux-sur-Choisille	- Frédéric DARBON - /
Druye	- Françoise DOUCET - Jérôme BERNAT
Fondettes	- Gérard PICOT - Bernard MOREAU
Joué-lès-Tours	- Aude GOBLET - Dominique BOULOZ - Aylin GULHAN
La Membrolle-sur-Choisille	- Fabien PELLETIER - Sandra CAILLAS-CAVALIE
La Riche	- Vincent CORVOISIER - Georges DRUMONT
Luynes	- Sébastien VEILLON - Chloé METAHRI
Mettray	- Khan KERNER - Zoé SAUVEY
Notre-Dame-d'Oé	- Marie-France VERNET - Arnaud BUND
Parçay-Meslay	- Bruno FENET - Julie VINCIGUERRA
Rochecorbon	- Martine BOUCHERY - Emmanuel DUMENIL
Saint-Avertin	- Ansèric LEON - Hugo MESLARD-HAYOT
Saint-Cyr-sur-Loire	- Christian VRAIN - Fabrice BOIGARD
Saint-Etienne-de-Chigny	- Régis SALIC - Malvina BEAUCLAIR
Saint-Genouph	- Patricia SUARD - Isabelle VAYE
Saint-Pierre-des-Corps	- Cécile BICHON - Christian BONNARD
Savonnières	- Evelyne MONDON-DELAVOUS - Jean-Michel AURIOUX

Tours	- Betsabée HAAS - Martin COHEN - Rachida AISSAOUI - Guillaume DEHAEZE - Christine DJABER - Christine BLET - Loïc GUILPAIN - Patricia PROCHASSON
Villandry	- Laurent CLISSON - Rachel GEFFROY

Membres de la commission Aménagement et Urbanisme :

Communes	Membres
Ballan-Miré	- Laure JAVELOT - Nathalie POISSON
Berthenay	- Yann FAURRE - /
Chambray-lès-Tours	- Michel ROLQUIN - Anas AKRACHE
Chanceaux-sur-Choisille	- Isabelle SAUVAGE - /
Druye	- Françoise DOUCET - Philippe TAFFONNEAU
Fondettes	- Corinne LAFLEURE - Gérard PICOT
Joué-lès-Tours	- Nathalie DELAUNAY-MAHJOUB - David CAMPOS - Valérie TUROT
La Membrolle-sur-Choisille	- Jocelyne DESOUCHES - Laurent DI PELLEGRINI
La Riche	- François LEGROS - Myriam VOISIN
Luynes	- Pascal ARRAGAIN - Laurent BOUGEAULT
Mettray	- Eric HERAULT - Gaëtan DELAUNAY
Notre-Dame-d'Oé	- Delphine RAGUIN - Annie DAHYOT
Parçay-Meslay	- Marie-Christine CAUWET - Camille NADAN
Rochecorbon	- Jérôme POTIN - Emmanuel DUMENIL
Saint-Avertin	- Patrick NOGIER - Yasmeen DECOUVELAERE
Saint-Cyr-sur-Loire	- Annie TOULET - Michel GILLOT
Saint-Etienne-de-Chigny	- Gilles MARY - Murielle GENTY
Saint-Genouph	- Alice BOSSÉ - Suzon PROVOST
Saint-Pierre-des-Corps	- Cyrille JEANNEAU - Raphaël BICHON
Savonnières	- Guy DAVY - Victor FOUCARD
Tours	- Cathy SAVOUREY - Pierre JOUAN - Pascal BRUN

	- Marie QUINTON - Claude BOURDIN - Florian HEMME - Thibault COULON - Cécile CHEVILLARD
Villandry	- Rachel GEFFROY - Chrystèle BERTRAND

Membres de la commission Développement économique et Innovation :

Communes	Membres
Ballan-Miré	- Thierry CHAILLOUX - Frédéric LE GOFF
Berthenay	- Jacky BERTRAND - /
Chambray-lès-Tours	- Muriel FAUJANET - Thierry MERGNAC
Chanceaux-sur-Choisille	- Karim LACARNE - /
Druye	- Emilio CORTECERO - Noël DEBLAISE
Fondettes	- Gauthier MARTINY - Corinne LAFLEURE
Joué-lès-Tours	- Laurence RUFFIER - Lydia MAZEIN - Toinon FOUQUEUX
La Membrolle-sur-Choisille	- Carole CERDAN - /
La Riche	- François JOURDRAN - Sabine PINGAUD
Luynes	- Séverine RENOU - Christelle ADAM
Mettray	- Khan KERNER - Marie-Pierre KERNER
Notre-Dame-d'Oé	- Patrick LEFRANCOIS - Claire MASADE
Parçay-Meslay	- Géraud PAPON - Matthieu TABURET
Rochecorbon	- Philippe MARTY - Emmanuel DUMENIL
Saint-Avertin	- Caroline RABELLE - Elisabeth LEMAURE
Saint-Cyr-sur-Loire	- Benjamin GIRARD - Patrice VALLEE
Saint-Etienne-de-Chigny	- Frantz DOHY - Mathieu DEFFONTAINES
Saint-Genouph	- Benoit PASCAUD - Bernard DESROSIERS
Saint-Pierre-des-Corps	- Aïcha SELATNA - Stéphane AUDUSSEAU
Savonnières	- Corinne BISSON - Elen MARAIS
Tours	- Franck GAGNAIRE - Jean-Patrick GILLE - Enzo CASSEREAU - Sarada LOOCK - Justine DUBOURG - Iman MANZARI

	- Marion BUCHET - Thibault COULON
Villandry	- Anthony CARIMALO - Christèle DEHAUDT

Membres de la commission Attractivité et Valorisation :

Communes	Membres
Ballan-Miré	- Coralie LOUVEAU - Rebecca FERIAL
Berthenay	- Emilienne AUGE - /
Chambray-lès-Tours	- Agathe CHAMPION-GUENAND - Amandine CANCÉ
Chanceaux-sur-Choisille	- Frédéric DARBON - /
Druye	- Jérôme BERNAT - Emilio CORTECERO
Fondettes	- Cédric DE OLIVEIRA - Anne DUMANT
Joué-lès-Tours	- Marie-Pierre PRIEUR - Jean-Jacques BEUDIN - Michel ROY
La Membrolle-sur-Choisille	- Aurélie MEYRIAL - Arnaud BARTHELEMY
La Riche	- Naïma DERRADJI - Bastien LAUNAY
Luynes	- Christelle ADAM - Xavier CUVIER
Mettray	- Eric VIELLARD - Océane MENORET
Notre-Dame-d'Oé	- Odile MACE - Alice LIENARD
Parçay-Meslay	- Stéphanie BORREGA - Nadine MICOUD
Rochecorbon	- Emmanuel DUMENIL - Lionel PINAULT
Saint-Avertin	- Frédéric DAGORET - Chantal BOULONGNE
Saint-Cyr-sur-Loire	- Patrice VALLEE - Françoise LESAGE
Saint-Etienne-de-Chigny	- Jean-Michel ARNAUD - Mélanie LUSSEAULT
Saint-Genouph	- Pierrette FORMEN - Jean-Baptiste DECARPENTRIE
Saint-Pierre-des-Corps	- Benoît SANCHEZ - Angélique LAROCHE
Savonnières	- Franck MICHENEAU - Sylvie ARNAL
Tours	- Iman MANZARI - Christophe DUPIN - Sarada LOOCK - Oulématou BA-TALL - Ferielle BOUKHTOUCHEN - Aleksandar NIKOLIC - Cécile CHEVILLARD - Olivier LEBRETON
Villandry	- Anthony CARIMALO - Alicia BOULAY

Membres de la commission Espaces publics - Voiries et Mobilités :

Communes	Membres
Ballan-Miré	- Vincent LICHERON - Matthieu LOGEAIS
Berthenay	- Patrick MENDEZ - Laurence OSSANT
Chambray-lès-Tours	- Philippe LE SOURNE - Alexis HARY
Chanceaux-sur-Choisille	- Olivier TASTE - Isabelle SAUVAGE
Druye	- Franck GUILLON - Emilio CORTECERO
Fondettes	- Gérard PICOT - Frédéric JAMET
Joué-lès-Tours	- Judicael OSMOND - Benoit JOLLY - Marie-Line MOROY
La Membrolle-sur-Choisille	- Philippe LEON - Jérôme AUCLERC
La Riche	- Sébastien CASSIER - Xavier DE MAILLARD
Luynes	- Olivier DOUSSET - Vincent GUILLET
Mettray	- Khan KERNER - Gaëtan DELAUNAY
Notre-Dame-d'Oé	- Ludovic BOURDIN - Annie DAHYOT
Parçay-Meslay	- Géraud PAPON - Nathalie DUBREUIL
Rochecorbon	- Lionel PINAULT - Emmanuel DUMENIL
Saint-Avertin	- Laurent RAYMOND - Patrick NOGIER
Saint-Cyr-sur-Loire	- Annie TOULET - Michel GILLOT
Saint-Etienne-de-Chigny	- Gilles MARY - Malvina BEAUCLAIR
Saint-Genouph	- Sabrina LETURMY - Alice TESSIER
Saint-Pierre-des-Corps	- Pascal TOSCH - Alain GARCIA
Savonnières	- Christophe LE CORGUILLE - Romain BRICE
Tours	- Emmanuel DENIS - Annaelle SCHALLER - Guillaume DEHAEZE - Philippe GEIGER - Betsabée HAAS - Thierry LECOMTE - Christophe BOUCHET - Marion NICOLAY-CABANNE
Villandry	- Laurent CLISSON - Stéphane VARRET

Membres de la commission Egalité des territoires et Transition citoyenne :

Communes	Membres
Ballan-Miré	- Coralie LOUVEAU - Rebecca FERIAL
Berthenay	- / - /
Chambray-lès-Tours	- Ziad NASSIF - Laurent AWONO
Chanceaux-sur-Choisille	- Nicolas DARBON - Frédéric DARBON
Druye	- Jérôme BERNAT - Arnaud GRANDEMANGE
Fondettes	- Patrick THIENNOT - Anne DUMANT
Joué-lès-Tours	- Jean-Claude DROUET - Gwendoline COURTIN - Nathalie MONVOISIN
La Membrolle-sur-Choisille	- Cécile AUDET-PINARD - Lauryane GARCIA
La Riche	- Dominique FOUCRE - Muriel METIVIER
Luynes	- Aurélie LEROY - Erick MORCHOISNE
Mettray	- Christine GILLIOEN - Aurore LUTHIER
Notre-Dame-d'Oé	- Odile MACE - Mathieu DE BRITO
Parçay-Meslay	- Laurent MARCHAIS - Jean-Luc ARLOT
Rochecorbon	- Martine BOUCHERY - Emmanuel DUMENIL
Saint-Avertin	- Elisabeth MILLEY - Elisabeth LEMAURE
Saint-Cyr-sur-Loire	- Thierry DAVAUT - Valérie JABOT
Saint-Etienne-de-Chigny	- Corinne DELPORTE - Antoine SUTER
Saint-Genouph	- Jean-Pascal VALLET - Bernard DESROSIERS
Saint-Pierre-des-Corps	- Yamna BRIMOU - Mounir HABIB
Savonnières	- Cécile BELLET - Corinne BISSON
Tours	- Elise PEREIRA NUNES - Justine DUBOURG - Ferielle BOUKHTOUCHEN - Rachel MOUSSOUNI - Annaelle SCHALLER - Raphaël BESSE - Lucie FOUCHER - Sandrine EMERY
Villandry	- Magali MOSCAUD - Julie LOZAT

- PRECISE que le futur règlement intérieur de Tours Métropole Val de Loire sera modifié en conséquence.

M. Frédéric AUGIS :
Composition des commissions thématiques, mes chers collègues. Vous avez l'ensemble des commissions qui ont été posées sur table.
Tout d'abord, pour la commission Ressources. Normalement, toutes les communes nous ont envoyé pour la commission Ressources :

Communes	Membres
Ballan-Miré	– Thierry CHAILLOUX – Laure JAVELOT
Berthenay	– Yann FAURRE – Guillaume DUCHENE
Chambray-lès-Tours	– Michel LAMY – Patrick FERY
Chanceaux-sur-Choisille	– Nicolas DARBON – Frédéric DARBON
Druye	– Juline TAFFONNEAU – Jérôme BERNAT
Fondettes	– Cédric DE OLIVEIRA – Solène ETAME
Joué-lès-Tours	– Alain MEDINA – Antoine FINS – Bouzid BICHERI
La Membrolle-sur-Choisille	– Cécile AUDET-PINARD – Noah MAROT
La Riche	– Jacques-Yves CAMPION – Cécile MONTOT
Luynes	– Sabrina VRIGNAUD – Aurélie LEROY
Mettray	– Éric HERAULT – Philippe GUILLEMAIN
Notre-Dame-d'Oé	– Patrick LEFRANCOIS – François AUGIER
Parçay-Meslay	– Bruno FENET – Stéphanie LECLERC
Rochecorbon	– Dimitri FULNEAU – Emmanuel DUMENIL
Saint-Avertin	– Catherine GAULTIER – Éric VILLEMAGNE
Saint-Cyr-sur-Loire	– Françoise LESAGE – Benjamin GIRARD
Saint-Étienne-de-Chigny	– Jean-Michel ARNAUD – Morgane JUVIN
Saint-Genouph	– Pierre BRETONNEAU – Alice BOSSÉ
Saint-Pierre-des-Corps	– Isabelle LE FERON DE LONGCAMP – Yamna BRIMOU
Savonnières	- Christiane WATTELLIER – Sylvie ARNAL
Tours	– Alice WANNEROY – Frédéric MINIOU – Oulématou BA-TALL – Jean-Patrick GILLE – Enzo CASSEREAU – Emmanuel DENIS

	- Marion NICOLAY-CABANNE – Romain BRUTINAUD-PELLEREAU
Villandry	– Maria LEPINE – Rachel GEFFROY

Ça a été vu, normalement, par l'ensemble des communes.
Commission Habitat et Politique de la Ville :

Communes	Membres
Ballan-Miré	– Laetitia PASQUIER – Mathieu RICHET
Berthenay	– Émilienne AUGE – /
Chambray-lès-Tours	– Catherine HAYES – Francine DUMAS
Chanceaux-sur-Choisille	– Frédéric DARBON – /
Druye	– Emilio CORTECERO – Noël DEBLAISE
Fondettes	– Corinne LAFLEURE – Dominique SARDOU
Joué-lès-Tours	– Issouf ELLI MOUSSAMI - Latifa JMAGUER – Romain FREDON
La Membrolle-sur-Choisille	– Aurélie GROS – Caroline FOUCHARD
La Riche	– Zohra KHANE – Dominique FOUCRE
Luynes	– Sabrina VRIGNAUD – Érick MORCHOISNE
Mettray	– Philippe GUILLEMAIN – Aude BIARD
Notre-Dame-d'Oé	– Jean GENET – Delphine RAGUIN
Parçay-Meslay	– Florence GIRAULT – Christophe HERRMANN
Rochecorbon	– Jérôme POTIN – Emmanuel DUMENIL
Saint-Avertin	– Élisabeth LEMAURE – Blandine LENAIN
Saint-Cyr-sur-Loire	– Valérie JABOT – Clément LEROUX
Saint-Étienne-de-Chigny	– Corinne DELPORTE – Philippe GUILLEMOT
Saint-Genouph	– Jean-Pierre BRANSON – Romuald GIRERD-POTIN
Saint-Pierre-des-Corps	– Olivier CONTE – Éloïse DRAPEAU
Savonnières	– Cécile BELLET – José FERNANDES
Tours	– Alice WANNEROY – Marie QUINTON – Pierre JOUAN – Marie-Lou GUARDIA

	– Rachel MOUSSOUNI – Florian HEMME – Lucie FOUCHER – Patricia PROCHASSON
Villandry	– Rachel GEFFROY – Laurent CLISSON

Commission Équipements :

Communes	Membres
Ballan-Miré	– Éric JEGO – Anne METAY
Berthenay	– Audrey SALGUEIRO – Guillaume DUCHENE
Chambray-lès-Tours	– Hervé BERNARDIN – Julie GASPARINI
Chanceaux-sur-Choisille	– Nicolas DARBON – /
Druye	– Franck GUILLON – Philippe TAFFONNEAU
Fondettes	– Cédric DE OLIVEIRA – Philippe BOURLIER
Joué-lès-Tours	– Christophe DUTOIT – Cyril PALIN – Dominique BOULAY
La Membrolle-sur-Choisille	– Stéphane TESSIER – /
La Riche	– Caroline TRAVERS – Sébastien CLEMENT
Luynes	– Gérard MORICEAU – Antoine MAQUIN
Mettray	– Bertrand PERREAU – Frédéric KAIRYS
Notre-Dame-d'Oé	– Guillaume ASSELIN – Frédéric REBOUT
Parçay-Meslay	– Matthieu TABURET – Damien MORIEUX
Rochecorbon	– Lionel PINAULT – Emmanuel DUMENIL
Saint-Avertin	– Antonio MARTINS – Chantal BOULONGNE
Saint-Cyr-sur-Loire	– Ludivine ROUSSEL – Jean-Jacques MARTINEAU
Saint-Étienne-de-Chigny	– Régis SALIC – Mélanie LUSSEAULT
Saint-Genouph	– Pierre BRETONNEAU – Christèle LIARD
Saint-Pierre-des-Corps	– Olivier BLAIN – Mickaël CHAPEAU
Savonnières	– Florence VERRIER – Patrice DELAVOUS
Tours	– Éric THOMAS – Christophe DUPIN

	– Christine BLET – Martin COHEN – Armeline VIDECOQ-BARD - Aleksandar NIKOLIC – Brice DROINEAU – Loïc GUILPAIN
Villandry	– Magali MOSCAUD – David PERRAGUIN

Commission Cadre de vie et Transition écologique :

Communes	Membres
Ballan-Miré	– Vincent LICHERON – Matthieu LOGEAIS
Berthenay	– Laurence OSSANT – /
Chambray-lès-Tours	– Jérôme CHEVILLARD – Sébastien JESSIER
Chanceaux-sur-Choisille	– Frédéric DARBON – /
Druye	– Françoise DOUCET – Jérôme BERNAT
Fondettes	– Gérard PICOT – Bernard MOREAU
Joué-lès-Tours	– Aude GOBLET – Dominique BOULOZ – Aylin GULHAN
La Membrolle-sur-Choisille	– Fabien PELLETIER – Sandra CAILLAS-CAVALIE
La Riche	– Vincent CORVOISIER – Georges DRUMONT
Luynes	– Sébastien VEILLON – Chloé METAHRI
Mettray	– Khan KERNER – Zoé SAUVEY
Notre-Dame-d'Oé	– Marie-France VERNET – Arnaud BUND
Parçay-Meslay	– Bruno FENET – Julie VINCIGUERRA
Rochecorbon	– Martine BOUCHERY – Emmanuel DUMENIL
Saint-Avertin	– Ansèric LEON – Hugo MESLARD-HAYOT
Saint-Cyr-sur-Loire	– Christian VRAIN – Fabrice BOIGARD
Saint-Étienne-de-Chigny	– Régis SALIC – Malvina BEAUCLAIR
Saint-Genouph	– Patricia SUARD – Isabelle VAYE
Saint-Pierre-des-Corps	– Cécile BICHON – Christian BONNARD
Savonnières	– Cécile BELLET – Jean-Michel AURIOUX

Tours	– Betsabée HAAS – Martin COHEN – Rachida AISSAOUI – Guillaume DEHAEZE – Christine DJABER – Christine BLET – Loïc GUILPAIN – Patricia PROCHASSON
Villandry	– Laurent CLISSON – Rachel GEFFROY

Commission Aménagement et Urbanisme :

Communes	Membres
Ballan-Miré	– Laure JAVELOT – Nathalie POISSON
Berthenay	– Yann FAURRE – /
Chambray-lès-Tours	– Michel ROLQUIN – Anas AKRACHE
Chanceaux-sur-Choisille	– Isabelle SAUVAGE – /
Druye	– Françoise DOUCET – Philippe TAFFONNEAU
Fondettes	– Corinne LAFLEURE – Gérard PICOT
Joué-lès-Tours	– Nathalie DELAUNAY-MAHJOUB – David CAMPOS – Valérie TUROT
La Membrolle-sur-Choisille	– Jocelyne DESOUCHES – Laurent DI PELLEGRINI
La Riche	– François LEGROS – Myriam VOISIN
Luynes	– Pascal ARRAGAIN – Laurent BOUGEAULT
Mettray	– Éric HERAULT – Gaëtan DELAUNAY
Notre-Dame-d'Oé	– Delphine RAGUIN – Annie DAHYOT
Parçay-Meslay	– Marie-Christine CAUWET – Camille NADAN
Rochecorbon	– Jérôme POTIN – Emmanuel DUMENIL
Saint-Avertin	– Patrick NOGIER – Yasmeen DECOUVELAERE
Saint-Cyr-sur-Loire	– Annie TOULET – Michel GILLOT
Saint-Étienne-de-Chigny	– Gilles MARY – Murielle GENTY
Saint-Genouph	– Alice BOSSÉ – Suzon PROVOST
Saint-Pierre-des-Corps	– Cyrille JEANNEAU – Raphaël BICHON

Savonnières	– Guy DAVY – Victor FOUCARD
Tours	– Cathy SAVOUREY – Pierre JOUAN – Pascal BRUN – Marie QUINTON – Claude BOURDIN – Florian HEMME – Thibault COULON – Cécile CHEVILLARD
Villandry	– Rachel GEFFROY – Chrystèle BERTRAND

Commission Développement économique et Innovation :

Communes	Membres
Ballan-Miré	– Thierry CHAILLOUX – Frédéric LE GOFF
Berthenay	– Jacky BERTRAND – /
Chambray-lès-Tours	– Muriel FAUJANET – Thierry MERGNAC
Chanceaux-sur-Choisille	– Karim LACARNE – /
Druye	– Emilio CORTECERO – Noël DEBLAISE
Fondettes	– Gauthier MARTINY – Corinne LAFLEURE
Joué-lès-Tours	– Laurence RUFFIER – Lydia MAZEIN – Toinon FOUQUEUX
La Membrolle-sur-Choisille	– Carole CERDAN – /
La Riche	– François JOURDRAN – Sabine PINGAUD
Luynes	– Séverine RENOU – Christelle ADAM
Mettray	– Khan KERNER – Marie-Pierre KERNER
Notre-Dame-d'Oé	– Patrick LEFRANCOIS – Claire MASADE
Parçay-Meslay	– Géraud PAPON – Matthieu TABURET
Rochecorbon	– Philippe MARTY – Emmanuel DUMENIL
Saint-Avertin	– Caroline RABELLE – Éric VILLEMAGNE
Saint-Cyr-sur-Loire	– Benjamin GIRARD – Patrice VALLEE
Saint-Étienne-de-Chigny	– Frantz DOHY – Mathieu DEFFONTAINES
Saint-Genouph	– Bernard DESROSIERS – Benoît PASCAUD

Saint-Pierre-des-Corps	– Aïcha SELATNA – Stéphane AUDUSSEAU
Savonnières	– Corinne BISSON – Elen MARAIS
Tours	– Franck GAGNAIRE – Jean-Patrick GILLE – Enzo CASSEREAU – Sarada LOOCK – Justine DUBOURG – Iman MANZARI – Marion BUCHET – Thibault COULON
Villandry	– Anthony CARIMALO – Christèle DEHAUDT

Mme Patricia SUARD :
Concernant la Ville de Saint-Genouph, ce n'est pas Bernard DESROSIERS, c'est Benoît PASCAUD.

M. Frédéric AUGIS :
Oui, ça m'a étonné. C'est noté.

Commission Attractivité et Valorisation :

Communes	Membres
Ballan-Miré	– Coralie LOUVEAU – Rebecca FERIAL
Berthenay	– Émilienne AUGE – /
Chambray-lès-Tours	– Agathe CHAMPION-GUENAND – Amandine CANCÉ
Chanceaux-sur-Choisille	– Frédéric DARBON – /
Druye	– Jérôme BERNAT – Emilio CORTECERO
Fondettes	– Cédric DE OLIVEIRA – Anne DUMANT
Joué-lès-Tours	– Marie-Pierre PRIEUR – Jean-Jacques BEUDIN – Michel ROY
La Membrolle-sur-Choisille	– Aurélie MEYRIAL – Arnaud BARTHELEMY
La Riche	– Naïma DERRADJI – Bastien LAUNAY
Luynes	– Christelle ADAM – Xavier CUVIER
Mettray	– Éric VIELLARD – Océane MENORET
Notre-Dame-d'Oé	– Odile MACE – Alice LIENARD
Parçay-Meslay	– Stéphanie BORREGA – Nadine MICOUD
Rochecorbon	– Emmanuel DUMENIL – Lionel PINAULT

Saint-Avertin	– Frédéric DAGORET – Chantal BOULONGNE
Saint-Cyr-sur-Loire	– Patrice VALLEE – Françoise LESAGE
Saint-Étienne-de-Chigny	– Jean-Michel ARNAUD – Mélanie LUSSEAULT
Saint-Genouph	– Pierrette FORMEN – Jean-Baptiste DECARPENTRIE
Saint-Pierre-des-Corps	– Benoît SANCHEZ – Angélique LAROCHE
Savonnières	– Franck MICHENEAU – Sylvie ARNAL
Tours	– Iman MANZARI – Christophe DUPIN – Sarada LOOCK - Oulématou BA-TALL – Ferielle BOUKHTOUCHEN - Aleksandar NIKOLIC – Cécile CHEVILLARD – Olivier LEBRETON
Villandry	– Anthony CARIMALO – Alicia BOULAY

Commission Espaces publics – Voiries et Mobilités :

Communes	Membres
Ballan-Miré	– Vincent LICHERON – Matthieu LOGEAIS
Berthenay	– Patrick MENDEZ – Laurence OSSANT
Chambray-lès-Tours	– Philippe LE SOURNE – Alexis HARY
Chanceaux-sur-Choisille	– Olivier TASTE – Isabelle SAUVAGE
Druye	– Franck GUILLON – Emilio CORTECERO
Fondettes	– Gérard PICOT – Frédéric JAMET
Joué-lès-Tours	– Judicael OSMOND – Benoît JOLLY – Marie-Line MOROY
La Membrolle-sur-Choisille	– Philippe LEON – Jérôme AUCLERC
La Riche	– Sébastien CASSIER – Xavier DE MAILLARD
Luynes	– Olivier DOUSSET – Vincent GUILLET
Mettray	– Khan KERNER – Gaëtan DELAUNAY
Notre-Dame-d'Oé	– Ludovic BOURDIN – Annie DAHYOT
Parçay-Meslay	– Géraud PAPON – Nathalie DUBREUIL

Rochecorbon	– Lionel PINAULT – Emmanuel DUMENIL
Saint-Avertin	– Laurent RAYMOND – Patrick NOGIER
Saint-Cyr-sur-Loire	– Annie TOULET – Michel GILLOT
Saint-Étienne-de-Chigny	– Gilles MARY – Malvina BEAUCLAIR
Saint-Genouph	– Sabrina LETURMY – Alice TESSIER
Saint-Pierre-des-Corps	– Pascal TOSCH – Alain GARCIA
Savonnières	– Christophe LE CORGUILLE – Romain BRICE
Tours	– Emmanuel DENIS – Annaelle SCHALLER – Guillaume DEHAEZE – Philippe GEIGER – Betsabée HAAS – Thierry LECOMTE – Christophe BOUCHET – Marion NICOLAY-CABANNE
Villandry	– Laurent CLISSON – Stéphane VARRET

Enfin, Commission Égalité des territoires et Transition citoyenne :

Communes	Membres
Ballan-Miré	– Coralie LOUVEAU – Rebecca FERIAL
Berthenay	– / – /
Chambray-lès-Tours	– Ziad NASSIF – Laurent AWONO
Chanceaux-sur-Choisille	– Nicolas DARBON – Frédéric DARBON
Druye	– Jérôme BERNAT – Arnaud GRANDEMANGE
Fondettes	– Patrick THIENNOT – Anne DUMANT
Joué-lès-Tours	– Jean-Claude DROUET – Gwendoline COURTIN – Nathalie MONVOISIN
La Membrolle-sur-Choisille	– Cécile AUDET-PINARD – Lauryane GARCIA
La Riche	– Dominique FOUCRE – Muriel METIVIER
Luynes	– Aurélie LEROY – Érick MORCHOISNE
Mettray	– Christine GILLIOEN – Aurore LUTHIER
Notre-Dame-d'Oé	– Odile MACE – Mathieu DE BRITO

Parçay-Meslay	– Laurent MARCHAIS – Jean-Luc ARLOT
Rochecorbon	– Martine BOUCHERY – Emmanuel DUMENIL
Saint-Avertin	– Élisabeth MILLEY – Élisabeth LEMAURE
Saint-Cyr-sur-Loire	– Thierry DAVAUT – Valérie JABOT
Saint-Étienne-de-Chigny	– Corinne DELPORTE – Antoine SUTER
Saint-Genouph	– Jean-Pascal VALLET – Bernard DESROSIERS
Saint-Pierre-des-Corps	– Yamna BRIMOU – Mounir HABIB
Savonnières	– Cécile BELLET – Corinne BISSON
Tours	– Élise PEREIRA NUNES – Justine DUBOURG – Ferielle BOUKHTOUCHEN – Rachel MOUSSOUNI – Annaelle SCHALLER – Raphaël BESSE – Lucie FOUCHER – Sandrine EMERY
Villandry	– Magali MOSCAUD – Julie LOZAT

Au-delà de mes excuses pour les erreurs de prononciation que j'ai pu faire, cela convient, Patricia ?

Mme Patricia SUARD :
Désolée Président, j'ai fait une erreur. C'est avec Bernard DESROSIERS. Nous avons Benoît PASCAUD à ma place, en fait.

M. Frédéric AUGIS :
D'accord. C'est bon ? Pas d'autres demandes ? S'il y a des changements, on les passera au fur et à mesure des Conseils métropolitains. Sur cette délibération, contre ? Abstention ? Merci.

Le Conseil Métropolitain adopte à l'unanimité.

C_26_06_01_003- INSTITUTIONS - DESIGNATION ET ELECTION DES REPRESENTANTS DE TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE DANS DIFFERENTS ORGANISMES EXTERIEURS

Convocations adressées le mardi 26 mai 2026
Nombre de conseillers titulaires présents : 75
Nombre de conseillers votants : 85
Nombre de conseillers titulaires en exercice : 87

Conseillers métropolitains présents :

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Cécile AUDET-PINARD, Laurent RAYMOND, Thierry CHAILLOUX, Olivier CONTE, Sébastien CLEMENT, Cédric DE OLIVEIRA, Betsabée HAAS, Michel LAMY, Patrick LEFRANCOIS, Emmanuel DUMENIL, Alice WANNEROY, Patricia SUARD, Martin COHEN, Antoine MAQUIN, Jean-Patrick GILLE, Frédéric DARBON, Valérie TUROT, Bruno FENET, Noël DEBLAISE, Evelyne MONDON-DELAVOUS, Régis SALIC, Khan KERNER, Franck GAGNAIRE, Jacky BERTRAND, Thibault COULON, Elise PEREIRA NUNES, Iman MANZARI, Elisabeth LEMAURE, Armelle AUDIN, Florine BERHOUET, Bouzid BICHERI, Christine BLET, Christophe BOUCHET, Ferielle BOUKHTOUCHEN, Claude BOURDIN, Marion BUCHET, Cécile CHEVILLARD, Frédéric DAGORET, Guillaume DEHAEZE, Alain DELANCHY, Brice DROINEAU, Justine DUBOURG, Christophe DUPIN, Solène ETAME NDENGUE, Antoine FINS, Lucie FOUCHER, Romain FREDON, Michel GILLOT, Marie-Lou GUARDIA, Loïc GUILPAIN, Aylin GULHAN, Florian HEMME, Laure JAVELOT, Olivier LEBRETON, Thierry LECOMTE, Laurence LEFEVRE, Sarada LOOCK, Odile MACE, Alain MEDINA, Dimitri MESNIERES, Chloé METAHRI, Frédéric MINIOU, Rachel MOUSSOUNI, Marion NICOLAY-CABANNE, Cyril PALIN, Anne-Sophie PROU, Marie QUINTON, Cathy SAVOUREY, Annaelle SCHALLER, Michel SOULAS, Eric THOMAS, Annie TOULET.

Conseillers métropolitains absents ayant donné pouvoir :

Philippe BRIAND a donné pouvoir à Michel GILLOT, Rachida AISSAOUI a donné pouvoir à Betsabée HAAS, Benjamin GIRARD a donné pouvoir à Frédéric AUGIS, Oulématou BA-TALL a donné pouvoir à Franck GAGNAIRE, Dominique BOULOZ a donné pouvoir à Cyril PALIN, Enzo CASSEREAU a donné pouvoir à Ferielle BOUKHTOUCHEN, Catherine GAULTIER a donné pouvoir à Laurent RAYMOND, Aude GOBLET a donné pouvoir à Aylin GULHAN, Valérie JABOT a donné pouvoir à Annie TOULET, Pierre JOUAN a donné pouvoir à Claude BOURDIN.

Conseillers métropolitains absents :

Philippe BOURLIER, Aleksandar NIKOLIC.

Monsieur Frédéric AUGIS, président donne lecture du rapport suivant :

Suite au renouvellement des instances métropolitaines en date du 9 avril 2026, il convient de procéder à la désignation de nouveaux représentants de Tours Métropole Val de Loire au sein d'organismes extérieurs.

1 - ASSOCIATIONS :

Association pour la Formation et la Promotion Professionnelle de Touraine (AFPP) :
L'AFPP est un acteur incontournable pour le développement des compétences du territoire. Elle déploie des dispositifs de formation pour tous les actifs au service du développement économique du territoire. L'association a pour ambition d'accompagner les demandeurs d'emplois et les salariés dans leur parcours professionnel, tout en étant à l'écoute des besoins en compétences et de recrutement des acteurs économiques.
Pour représenter Tours Métropole Val de Loire, il convient de désigner 1 conseiller métropolitain pour siéger au sein du conseil d'administration et de l'assemblée générale.

Association des villes et collectivités pour les communications électroniques et l'audiovisuel (AVICCA) :
Cette association regroupe les collectivités et leurs groupements engagés dans l'aménagement numérique de leur territoire. Elle a pour objectif de défendre l'intérêt général de ses adhérents intervenant dans les domaines des infrastructures de communications fixes et mobiles, réseaux FttH (fibre jusqu'à chez l'habitant) et services de communications électroniques, les territoires intelligents… A ce titre, elle intervient auprès de l'ARCEP et des différents ministères pour porter l'avis de ces adhérents. Elle apporte conseils et informations en organisant des colloques, groupes de travail et ateliers rassemblant les acteurs publics et privés impliqués dans les technologies du numériques et en publiant régulièrement des lettres d'information.
Pour représenter Tours Métropole Val de Loire, il convient de désigner 1 conseiller métropolitain pour siéger à l'assemblée générale.

Association des Villes Universitaires de France (AVUF) :
L'AVUF permet un échange de pratiques entre élus et techniciens en charge des questions d'enseignement supérieur, de recherche et de vie étudiante. Elle est également force de proposition auprès de l'Etat et des autres acteurs de l'enseignement supérieur en France et en Europe.
Pour représenter Tours Métropole Val de Loire, il convient de désigner 1 conseiller métropolitain titulaire et 1 conseiller métropolitain suppléant pour siéger à l'assemblée générale.

Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM) :
Le CNAM est un établissement d'enseignement supérieur implanté en région Centre-Val de Loire, sous la forme d'une association de gestion. Il est présent sur neuf campus et déploie une offre de formation à l'attention des actifs en emploi ou en recherche d'emploi. Il développe également une offre à l'attention d'un public jeune en recherche de solution.
Pour représenter Tours Métropole Val de Loire, il convient de désigner 1 conseiller métropolitain pour siéger à l'assemblée générale et au conseil d'administration.

Digital Loire Valley :
Cette association du Centre-Val de Loire contribue au développement économique du territoire par l'innovation en fédérant une communauté d'entrepreneurs et un écosystème attractif. Elle participe à la croissance des filières à haut potentiel par le numérique en région et des entreprises qui la composent ; elle valorise l'image des métiers porteurs, en particulier liés au numérique, notamment auprès des jeunes de la région avec l'objectif d'attirer les talents dont les entreprises ont besoin et à aider ses membres à exporter leurs produits et services en Europe et dans le monde.
Pour représenter Tours Métropole Val de Loire, il convient de désigner 1 conseiller métropolitain pour siéger à l'assemblée générale et au conseil d'administration.

Initiative Touraine Val de Loire :
La plateforme Initiative Touraine Val de Loire accorde des prêts d'honneur à 0% aux créateurs et repreneurs d'entreprises afin d'augmenter la pérennité des entreprises. Tours Métropole Val de Loire contribue au financement de cette plateforme, afin de lui permettre d'augmenter sensiblement le nombre de dossiers traités sur le territoire métropolitain.
Pour représenter Tours Métropole Val de Loire, il convient de désigner 1 conseiller métropolitain titulaire et 1 conseiller métropolitain suppléant pour siéger à l'assemblée générale.

Institut de Touraine :
Cet établissement d'enseignement du français langue étrangère est placé sous tutelle pédagogique de l'Université de Tours et labellisé « qualité français langue étrangère » depuis 2007.
Les objectifs poursuivis par l'Institut sont la maîtrise du français à travers la découverte de l'art de vivre et de la culture française pour pouvoir poursuivre des études en France, la découverte de la France et plus précisément de la Touraine, la communication avec des Français à travers un réseau d'accueil de familles très étendu.
Pour représenter Tours Métropole Val de Loire, il convient de désigner 1 conseiller métropolitain titulaire et 1 conseiller métropolitain suppléant pour siéger au conseil d'administration et à l'assemblée générale.

Institut du Numérique Responsable (INR) :
L'INR est un lieu de réflexion sur les trois enjeux clés du numérique responsable : la réduction de l'empreinte (économique, sociale et environnementale) du numérique, la capacité du numérique à réduire l'empreinte (économique, sociale et environnementale) de l'humanité, et la création de valeur durable / innovation responsable via le numérique pour réussir l'e-inclusion de tous.
Pour représenter Tours Métropole Val de Loire, il convient de désigner un conseiller métropolitain pour siéger au sein de l'assemblée générale.

Open Data France :
L'association a pour but de regrouper des collectivités et leurs groupements qui s'engagent dans le mécanisme d'ouverture de leurs données publiques. Son rôle est d'accompagner ses adhérents dans les démarches à entreprendre dans cette mise en œuvre.
Pour représenter Tours Métropole Val de Loire, il convient de désigner 1 conseiller métropolitain pour siéger au conseil d'administration.

Pôle de compétitivité Cosmétic Valley :
L'association a comme domaines d'actions stratégiques les ingrédients, produits, emballages, équipement et procédés, tests pour la parfumerie cosmétique. Son périmètre d'intervention s'étend au territoire national.
Pour représenter Tours Métropole Val de Loire, il convient de désigner 1 élu pour siéger à l'assemblée générale et au conseil d'administration.

Pôle Aquanova :
Avec le soutien financier de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, le Pôle Aquanova a l'ambition d'accompagner les collectivités et leurs groupements en mettant en place un réseau d'échanges national sur la thématique des micropolluants.
Pour représenter Tours Métropole Val de Loire, il convient de désigner 1 conseiller métropolitain pour siéger au conseil d'administration et à l'assemblée générale.

Smart Power :
Le pôle de compétitivité Smart Power est un réseau de plus de 250 acteurs économiques et de recherche, centré sur l'innovation énergétique et la transition énergétique dans les régions Centre-Val de Loire, Pays de la Loire et Nouvelle-Aquitaine
Pour représenter Tours Métropole Val de Loire, il convient de désigner 1 élu pour siéger au conseil d'administration et à l'assemblée générale.

Amorce :
Cette association accompagne et représente les collectivités et les acteurs locaux dans la gestion territoriale de l'énergie, des déchets, de l'eau et de l'assainissement et traite de toute activité en lien avec ces thématiques, en faveur de la transition écologique des territoires et de la protection du climat.

Pour représenter Tours Métropole Val de Loire, il convient de désigner 1 conseiller métropolitain titulaire et 1 conseiller métropolitain suppléant.

Association des Villes pour la Propreté Urbaine (AVPU) :
Cette association a pour objet, dans un but d'intérêt général, de faire progresser la propreté en ville et de favoriser la perception positive de cette progression par les citadins.
Pour représenter Tours Métropole Val de Loire, il convient de désigner 1 élu.

Centre Européen de Prévention des Risques d'Inondation (CEPRI) :
Cette association assure un appui technique et scientifique auprès de la Métropole en matière de gestion des risques majeurs.
Pour représenter Tours Métropole Val de Loire, il convient de désigner 1 élu.

Graine Centre-Val de Loire :
Le réseau régional Graine Centre-Val de Loire permet à la Métropole de conduire des actions pédagogiques et ainsi d'affirmer sa volonté de contribuer à l'éducation à l'environnement ; d'être en lien avec les autres professionnels du réseau ; de bénéficier de supports pédagogiques et de temps d'échanges ; de participer à une dynamique collective en faveur de la citoyenneté et du développement durable.
Pour représenter Tours Métropole Val de Loire, il convient de désigner 1 personne qualifiée pour siéger au conseil d'administration et à l'assemblée générale.

LIG'AIR :
Association agréée par l'état, LIG'AIR est chargée de surveiller la qualité de l'air en Région Centre-val de Loire. Le partenariat entre cette dernière et la métropole est organisé par convention et s'inscrit dans le cadre du Plan Climat adopté par Tours Métropole Val de Loire.
Pour représenter Tours Métropole Val de Loire, il convient de désigner 1 conseiller métropolitain titulaire et 1 conseiller métropolitain suppléant pour siéger au conseil d'administration.

Observatoire Régional de l'Energie et des Gaz à Effets de Serre (OREGES Centre-Val de Loire) :
L'Observatoire a pour mission de centraliser les données disponibles et d'en exploiter les principaux enseignements pour améliorer d'une part, l'information des décideurs en matière de politique énergétique et climatique locale (PCAET entre autres) et d'autre part, sensibiliser le citoyen à ces enjeux. La poursuite de cet objectif se décline concrètement par la mise en place d'outils de suivi et d'analyse des données, de valorisation, d'actualisation et de restitution sous forme synthétique et dématérialisée (tableaux de bord de l'énergie, support chiffres clés), de veille systématique et de moyens de diffusion de l'information (site internet, plateforme ODACE, lettres d'information…).
Pour représenter Tours Métropole Val de Loire, il convient de désigner 1 conseiller métropolitain pour siéger au comité des partenaires au conseil d'administration.

Réseau interprofessionnel des sous-produits organiques (RISPO) :
1ère association française dédiée aux métiers de la valorisation de tous les types de résidus organiques (végétaux, biodéchets, boues d'épuration, déchets ménagers en mélange ou non…), acteur de l'économie circulaire, le Réseau met en œuvre une approche globale de la gestion des déchets organiques : depuis la collecte et les traitements (compostage, méthanisation…), jusqu'à leur utilisation comme matières fertilisantes et la valorisation du biogaz. Fort de près d'une centaine d'adhérents professionnels de la sphère du déchet comme de l'assainissement, le RISPO rassemble sans restriction l'ensemble des acteurs de la filière sans distinguer la nature du déchet organique (exploitants d'usine de compostage et de méthanisation, agriculteurs, constructeurs, laboratoires, cabinets conseils indépendants…).
Pour représenter Tours Métropole Val de Loire, il convient de désigner 1 conseiller métropolitain au sein du RISPO.

Solidarité des producteurs agricoles et des filières alimentaires (SOLAAL) :
Association reconnue d'intérêt général, SOLAAL facilite le don alimentaire, en mettant en relation un grand nombre d'acteurs des secteurs agricole et industriel, de la grande distribution, des interprofessions agricoles et alimentaires, des marchés de gros et des associations caritatives.
Pour représenter Tours Métropole Val de Loire, il convient de désigner 1 conseiller métropolitain pour siéger à l'assemblée générale.

Réseau, responsable, économique et écologique (RESECO) :
RESECO a pour vocation de faciliter la mise en relation et d'organiser le partage et la mutualisation des connaissances et des expériences autour de la question de la commande publique durable. Son objectif est d'aider les décideurs politiques et d'accompagner le passage à l'action des agents.
Pour représenter Tours Métropole Val de Loire, il convient de désigner 1 conseiller métropolitain titulaire et 1 conseiller métropolitain suppléant.

Association de Prévention Socio-Éducative de la Rabière (APSER) :
L'APSER intervient dans le domaine de la prévention spécialisée sur le territoire de Joué-lès-Tours afin d'accompagner les jeunes de 10 à 21 ans et leurs familles au sein des quartiers prioritaires de la politique de la ville, dans le cadre général de la prévention et de la protection de l'enfance. Elle intervient également dans le cadre du Programme de Réussite Éducative afin d'accompagner les élèves les plus en difficulté dans leur scolarité, grâce à un suivi individualisé et éviter les risques de rupture avec leur établissement scolaire.
Pour représenter Tours Métropole Val de Loire, il convient de désigner 1 conseiller métropolitain titulaire et 1 conseiller métropolitain suppléant au conseil d'administration.

Bureau Information jeunesse 37 (BIJ 37) :
Le BIJ a pour vocation de favoriser l'autonomie et l'engagement de tous les jeunes et de mettre à leur disposition, sans exception, une information accessible, fiable, exhaustive, actualisée, sur tous les sujets qui les concernent, au plus près de leurs conditions de vie.
Pour représenter Tours Métropole Val de Loire, il convient de désigner 1 conseiller métropolitain pour siéger au conseil d'administration.

Club Immobilier de Touraine (CIT) :
Le CIT permet de réunir les professionnels (conseils en immobilier, promoteurs, bailleurs sociaux, architectes, avocats, notaires, géomètres …) et les acteurs économiques et institutionnels impliqués dans l'immobilier sur le territoire tourangeau. Il a pour objet la promotion, l'analyse, le développement et la réhabilitation des marchés de l'immobilier d'entreprises, de l'habitat et du commerce sur l'agglomération de Tours et sur le département d'Indre et Loire.
Pour représenter Tours Métropole Val de Loire, il convient de désigner 1 conseiller métropolitain titulaire et 1 conseiller métropolitain suppléant pour l'immobilier d'entreprise et 1 conseiller métropolitain titulaire et 1 conseiller métropolitain suppléant pour l'immobilier résidentiel.

Association française de l'Eclairage (AFE) :
Fondée en 1930, l'AFE réunit les spécialistes de branches d'activités très diverses pour étudier et rendre accessible à tous les meilleures pratiques de l'éclairage afin de garantir le respect des besoins humains. Les champs d'action de l'AFE sont la santé, la réglementation et la normalisation. Elle apporte son expertise dans les travaux nationaux et représente la France dans les instances de normalisation nationales et internationales. Elle participe au partage d'expériences ainsi qu'à la formation. Pour représenter Tours Métropole Val de Loire, il convient de désigner 1 conseiller métropolitain pour siéger à l'assemblée générale.

Société Française d'Arboriculture :
La Société Française d'Arboriculture est une association nationale régie par la loi de 1901. Elle s'est donné des objectifs éducatifs et scientifiques, visant à faire prendre conscience de la valeur des arbres et à promouvoir la recherche, la technologie et la mise en œuvre d'une arboriculture d'agrément de qualité. Elle s'engage sur 4 axes principaux : la sensibilisation à la gestion du patrimoine arboré, l'information au public des différentes formations et professions associées de la filière, la promotion et la normalisation de pratiques respectueuses de l'environnement et enfin la réforme des techniques professionnelles pour une optimisation des conditions de travail. L'adhésion de Tours Métropole Val de Loire nous permet d'accéder à de nombreuses publications et revues émanant de ses membres et d'élargir la diffusion des offres de recrutement dans le domaine très tendu de l'élagage.
Pour représenter Tours Métropole Val de Loire, il convient de désigner 1 conseiller métropolitain titulaire et 1 conseiller métropolitain suppléant.

2 - SOCIETES – SCIC :

Loire Valley Invest :
Ce fonds d'investissement crée en 2017 a comme objectif de favoriser l'émergence de startups, créatrices d'entreprises et d'emplois. Il atteint 21,5 M€ dont 6 M€ financés par la Tours Métropole Val de Loire, la Métropole d'Orléans et par la région Centre-Val de Loire (2M€ chacune), complété par 1 M€ issu des fonds FEDER. Ce fonds est géré par la société Go Capital et constitue un atout distinctif de notre territoire pour attirer de nouvelles startups et favoriser le développement de celles existantes.
Il convient de désigner un élu pour représenter Tours Métropole Val de Loire au comité d'orientation.

Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural du Centre (SAFER) :
Outre le soutien à l'agriculture ainsi que la protection de l'environnement, des paysages et des ressources naturelles telles que l'eau, la SAFER du Centre accompagne les collectivités territoriales dans leurs projets fonciers. Son objet principal est de contribuer à la mise en œuvre du volet foncier de la politique d'aménagement et de développement durables du territoire métropolitain.
Il convient de désigner un conseiller métropolitain pour représenter Tours Métropole Val de Loire au conseil d'administration de la SAFER.

Société d'économie mixte de gestion du marché de gros de la ville de Tours(SGMG) :
Le Marché de Gros de Tours est implanté rue Vatel à Tours sur un terrain d'environ 7 hectares à la porte Est de la Métropole. 20 000 m² sont dédiés à l'activité d'une vingtaine d'opérateurs, dont 10 grossistes en fruits et légumes, regroupant environ 300 emplois. Il est le seul marché de gros de la région Centre-Val de Loire, avec une zone de chalandise qui dépasse les limites départementales. Afin d'accompagner le développement du Marché de Gros, Tours Métropole Val de Loire est devenu sociétaire de la société d'Économie Mixte de Gestion du Marché de Gros de la ville de Tours par délibération du 24 juin 2024.
Pour représenter Tours Métropole Val de Loire, il convient de désigner 1 conseiller métropolitain au sein du Conseil d'Administration.

Graines et Canopées :
Initialement constituée en association devenue Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC), Graines et Canopées a pour objet de développer la plantation d'arbres d'essences locales en regroupant différents acteurs (collectivités territoriales et EPCI, entreprises, associations environnementales, agriculteurs, habitants, etc.) intéressés par la structuration d'une telle filière en Touraine.
Tours Métropole Val de Loire étant adhérent de la SCIC Graines de Canopées, il convient de désigner un représentant au sein de cette structure.

VELOOP :
VELOOP a été constituée en février 2022 sous la forme d'une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) pour contribuer au développement en région Centre-Val de Loire d'une filière dans les domaines de l'économie circulaire et du réemploi des vélos.
Il convient de désigner, pour le collège «Collectivités territoriales et partenaires» un représentant de Tours Métropole Val de Loire au sein de la SCIC VELOOP.

HLM COOPEA :
HLM COOPEA est une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) qui agit dans le domaine du logement social, combinant gestion immobilière, mission d'intérêt général et actions sociales concrètes.
Il convient de désigner un conseiller métropolitain pour représenter Tours Métropole Val de Loire au conseil d'administration de COOPEA.

OHE :
La salle de spectacles « Le Bateau Ivre » a été acquise par la société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) Ohé en décembre.2017. A ce jour, la SCIC Ohé est la plus grande coopérative culturelle en France, comprenant près de 1900 sociétaires, issus de collectivités publiques ou personnes privées. Tours Métropole Val de Loire étant sociétaire de la SCIC, il convient de désigner un conseiller métropolitain pour représenter Tours Métropole Val de Loire au conseil d'administration de la SCIC OHE.

3 - AUTRES ORGANISMES, COMMISSIONS, CONFERENCE, CONSEILS…

Commission intercommunale pour l'accessibilité (CIPA) :
Cette commission a pour mission :
- d'informer les communes membres de l'évolution des textes et lois en vigueur en matière d'accessibilité,
- d'organiser des journées de sensibilisation aux bonnes pratiques en matière d'aménagement urbain avec les agents des communes,
- de dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports,
- de faire toute proposition utile, de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant,
- et enfin d'établir un rapport annuel transmis aux représentants de l'Etat et aux associations comme l'oblige la règlementation en vigueur.
Elle est composée :
1) Un collège composé de représentants des 22 communes, chacune devant proposer un représentant parmi les membres élus du conseil municipal,
2) Un collège composé des représentants d'associations de personnes handicapées suivantes :
Associations d'handicapés moteurs :
- Association des Paralysés de France d'Indre et Loire (APF 37),
- Association Loisirs et Handicap Touraine,
- Association Française contre les Myopathies (AFM),
- Association Française des sclérosés en Plaques (AFSEP),
Association d'handicapés visuels :
- Association Valentin Haüy d'Indre et Loire (AVH37),
Association d'handicapés auditifs :
- Association Il Suffirait d'Un Signe (ISDS),
Association d'handicapés psychiques :
- Association Nationale des Amis et des Familles des Malades Mentaux d'Indre et Loire (UNAFAM 37),
Association des déficients mentaux :
- Association Départementale des Amis et Parents de Personnes ayant un Handicap Mental (ADAPEI),

Chacune de ces associations devant proposer un représentant au sein de ce collège.

Comité régional de l'habitat et de l'hébergement (CRHH) :
Le CRHH est l'instance de concertation au niveau régional de l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine de l'habitat et de l'hébergement. En région Centre-Val de Loire, le comité a été créé par arrêté n° 15-175 du 15 octobre 2015. Son fonctionnement est assuré par les services de la DREAL en association avec la DRDJSCS.
Pour représenter Tours Métropole Val de Loire, il convient de désigner 1 élu titulaire et 1 élu suppléant pour siéger au sein du comité.

Comité départemental de l'habitat et de l'hébergement (CDHH) :
le CDHH est l'instance coprésidée par le Préfet de Département et la Présidente du Département chargée de mettre en œuvre et de suivre le plan départemental de l'habitat et de l'hébergement d'Indre et Loire destiné à articuler les politiques publiques en matière de construction, d'habitat, de logements et d'hébergement en Indre et Loire. Pour représenter TMVL, il convient de désigner 1 élu titulaire et 1 élu suppléant.

Commission de coordination des actions de prévention des expulsions (CCAPEX) :
la CCAPEX est une instance dont la mission est de coordonner, d'évaluer et d'orienter le dispositif de prévention des expulsions locatives en Indre et Loire. Pour représenter TMVL qui doit co-présider cette instance avec le représentant du Préfet et de la Présidente du Département, il convient de désigner 1 élu titulaire et 1 élu suppléant.

Commission de médiation du droit au logement opposable :
la commission de médiation DALO est une instance chargée de se prononcer sur le caractère prioritaire des demandes de logement et d'hébergement exprimées au titre du droit au logement opposable en Indre et Loire. Pour représenter TMVL, il convient de désigner 1 élu titulaire et 1 élu suppléant.

Commission départementale consultative des gens du voyage :
la commission coprésidée par le Préfet de Département et la Présidente du Département est chargée d'élaborer, de mettre en œuvre et de suivre le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage d'Indre et Loire. Pour représenter TMVL, il convient de désigner 1 élu titulaire et 1 élu suppléant

Conférence Régionale du Sport Centre-Val de Loire :
Les Conférences Régionales du Sport (CRS) ont été instituées par la loi du 1er août 2019. Elles font suite à la création de l'Agence Nationale du Sport (ANS).
Les CRS représentent les instances de dialogues, de concertation et de décision des acteurs du sport au sein des territoires. Dans chaque région, la conférence régionale du sport se compose de 4 collèges : les services de l'état, les collectivités territoriales, le mouvement sportif et le monde économique et social.
Pour représenter Tours Métropole Val de Loire, il convient de désigner 1 élu titulaire et 1 élu suppléant pour siéger au sein de la conférence.

Centre d'Études et d'expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement (CEREMA) :
Le Centre d'Etudes et d'Expertises sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement (CEREMA) est un établissement public national, doté d'un savoir-faire transversal, de compétences pluridisciplinaires et d'un fort potentiel d'innovation et de recherche. Il opère auprès de l'État, des collectivités territoriales et des entreprises, pour les aider à réussir le défi de l'adaptation au changement climatique.
Il convient de désigner un représentant de Tours Métropole Val de Loire au sein du CEREMA.

Agence régionale de la biodiversité :
Créée en janvier 2019, l'agence vise à apporter des solutions concrètes et cohérentes, répondant aux besoins de multiples acteurs (collectivités, élus, chercheurs, monde agricole, entreprises, associations, citoyens) et aux enjeux des territoires.
Composante forte de l'identité du territoire métropolitain, la biodiversité s'exprime notamment au travers de la trame verte et bleue, qui fait l'objet d'une déclinaison dans chacune des communes de Tours Métropole Val de Loire. Pour représenter Tours Métropole Val de Loire, il convient de désigner paritairement 1 élu titulaire et 1 élu suppléant parmi les conseillers métropolitains pour siéger à l'assemblée général et au conseil d'administration.

Comité régional de la biodiversité :
La loi du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages a réformé la gouvernance de la biodiversité au niveau national et dans les territoires. La gouvernance nationale comprend désormais une instance d'information et de consultation, le Comité national de la biodiversité, et une instance d'expertise scientifique et technique, le Conseil national de
protection de la nature. La même organisation se retrouve au niveau régional, la loi créant les comités régionaux de la biodiversité (CRB). Le comité, placé auprès du président du conseil régional et du Préfet de Région, constitue le lieu privilégié d'information, d'échange, de concertation et de consultation sur toute question relative à la biodiversité au sein de la région.
Pour représenter Tours Métropole Val de Loire au Comité, Il convient de désigner 1 élu.

- Centres d'Etude et de Recherche : CEROC, CERMEL, CERTeM et CERPP :

CEROC :
Créé en 2005 à Fondettes, ce centre a comme partenaire académique l'Université de Tours, et plus particulièrement le Laboratoire de Mécanique Gabriel Lamé – LaMé. Les thèmes traités par ce centre sont les suivants : Caractérisation des surfaces et des matériaux métalliques, études sur l'optimisation de processus d'usinage, développement d'approche d'usinage innovant (plus performants, moins énergivore et moins polluant).
Pour représenter Tours Métropole Val de Loire, il convient de désigner 1 élu.

CERMEL :
Créé en 2007 à Joué-lès-Tours, ce centre a comme partenaire académique l'Université de Tours, et plus particulièrement le Laboratoire de Mécanique Gabriel Lamé – LaMé. Le Cermel est une plate-forme technologique et scientifique dédiée à l'étude des matériaux élastomères et polymères ainsi qu'à la caractérisation et la modélisation mécanique du comportement des matériaux.
Pour représenter Tours Métropole Val de Loire, il convient de désigner 1 élu.

CERTeM :
Créé en 2006 à Tours, le CERTeM est un centre de recherche technologique dans le domaine de la microélectronique de puissance. Ce centre s'articule autour du laboratoire universitaire GREMAN, des entreprises (notamment STMicroelectronics et Vermon).

CERPP :
Créé en 2006 à Tours, ce centre a comme partenaires académiques l'université de Tours, et plus particulièrement le laboratoire iBrain, ainsi que le CHRU de Tours. Les thèmes traités par ce centre sont les suivants : Production de médicaments radiopharmaceutiques (fluor 18) innovants à visée diagnostique.
Pour représenter Tours Métropole Val de Loire, il convient de désigner 1 élu.

Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) :
La CDAC est une instance départementale sollicitée pour se prononcer sur les autorisations d'exploitation commerciale. Elle examine les projets de création ou d'extension de magasins de commerce de détail supérieurs à 1 000 m² de surface de vente.
Pour représenter Tours Métropole Val de Loire, il convient de désigner 1 conseiller métropolitain au collège des intercommunalités pour les dossiers CDAC au niveau départemental.

Conseil Départemental pour l'Emploi (CDPE) :
Le conseil départemental de l'insertion par l'activité économique (CDIAE) est remplacé par la commission spécialisée du comité départemental pour l'emploi.
Pour représenter Tours Métropole Val de Loire, il convient de désigner 1 conseiller métropolitain titulaire et 1 conseiller métropolitain suppléant**.**

Commission locale des sites patrimoniaux remarquables (CLSPR) :
Cette commission locale est consultée au moment de l'élaboration, de la révision ou de la modification d'un site patrimonial remarquable (SPR). Tours Métropole Val de Loire en compte actuellement trois : le secteur sauvegardé de Tours et le SPR de Rochecorbon et le SPR de Luynes. La CLSPR compte des membres de droit et 3 collèges : élus métropolitains, associations ayant pour objet la protection, la promotion ou la mise en valeur du patrimoine et personnes qualifiées.
Pour représenter Tours Métropole Val de Loire, il convient de désigner 5 élus
titulaires et 5 élus suppléants au sein du collège des élus métropolitains.

Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin Versant Cher Aval (CLE SAGE Cher Aval) :
Cette commission a pour objet d'animer le processus de concertation, de définir les axes de travail et d'organiser la mise en place du SAGE.
Pour représenter Tours Métropole Val de Loire à l'assemblée générale, il convient de désigner 1 élu.

Commission Locale d'Information et de Surveillance (CLIS) du site d'enfouissement de Sonzay :
La CLIS est une instance de concertation ayant pour objectif d'informer le public des conséquences liées aux activités de traitement des déchets sur la santé et l'environnement.
Pour représenter Tours Métropole Val de Loire, il convient de désigner 1 élu titulaire et 1 élu suppléant.

Commission de suivi de site (CSS) des établissements, DPSPC et CCMP :
Par arrêté préfectoral, la commission de suivi de site a été créée dans le cadre du fonctionnement des établissements D.P.S.P.C et C.C.M.P. classés SEVESO situés sur la commune de Saint-Pierre-des-Corps.
Pour représenter Tours Métropole Val de Loire, il convient de désigner 1 conseiller métropolitain titulaire et 1 conseiller métropolitain suppléant.

Comité de validation des dossiers de demande de financement (CDDVF PPRT SAINT PIERRE DES CORPS) :
Le comité a été créé pour suivre l'attribution des sommes allouées pour la réalisation des travaux de réduction de la vulnérabilité prescrits sur les logements par le Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) de Saint-Pierre-des-Corps.
Pour représenter Tours Métropole Val de Loire, il convient de désigner 1 conseiller métropolitain.

Commissions de suivi de site (CSS) des établissements Socagra et Senita Logistics :
La commission de suivi de site a été créée par arrêté préfectoral dans le cadre du fonctionnement des établissements classés SEVESO situés sur la commune de Mettray. Sa mission est de créer un cadre d'échanges et d'information entre ses différents représentants.
Pour représenter Tours Métropole Val de Loire, il convient de désigner 1 conseiller métropolitain titulaire et 1 conseiller métropolitain suppléant.

Commission consultative de l'environnement de l'aéroport Tours Val de Loire :
La Commission consultative de l'environnement (CCE) de l'aéroport Tours Val de Loire est un outil de concertation avec les populations riveraines, présidée par le préfet, pour discuter des incidences environnementales de l'aéroport, notamment les nuisances sonores.
Pour représenter Tours Métropole Val de Loire, il convient de désigner 1 élu.

Comité de bassin Loire Bretagne :
Le comité de bassin Loire-Bretagne est l'instance de concertation qui élabore la politique de gestion de l'eau sur le bassin. Il définit les objectifs et orientations pour améliorer la qualité des eaux, organise la participation des acteurs et la consultation du public sur le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE), l'élabore et l'adopte. Il donne également un avis conforme sur les actions, redevances et projets d'aménagement liés à l'eau.
Pour représenter Tours Métropole Val de Loire, il convient de désigner 1 élu.

Conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sol (CRG) :
La Conférence régionale de gouvernance est un organe de concertation créé pour mettre en œuvre l'objectif de « zéro artificialisation nette » (ZAN)**.** Elle émet un avis sur les projets d'envergure nationale ou européenne et contribue à définir les trajectoires régionales de réduction de l'artificialisation.
Pour représenter Tours Métropole Val de Loire, il convient de désigner 1 élu.

Conseils de surveillance des centres hospitaliers :
Instance de gouvernance et de pilotage de l'Agence Régionale de Santé, le Conseil de surveillance donne son avis sur les orientations et la mise en œuvre de la politique régionale de santé. A l'instar d'un conseil d'administration, il approuve le budget et les comptes de l'Agence.

Conseil de surveillance du centre hospitalier de Luynes :
Pour représenter Tours Métropole Val de Loire, il convient de désigner 1 élu.

Conseil de surveillance du centre hospitalier Louis Sevestre à La Membrolle-sur-Choisille :
Pour représenter Tours Métropole Val de Loire, il convient de désigner 2 élus.

Conseil de surveillance du CHRU de Tours :
Pour représenter Tours Métropole Val de Loire, il convient de désigner 1 élu.

Consortium régional climate data hub :
La région Centre-Val de Loire a mis en place une démarche visant à favoriser le partage et l'utilisation des données pour la lutte contre le réchauffement climatique. Ce Climate Data Hub, conçu par des partenaires publics et privés, pose un tiers et cadre de confiance pour permettre le partage et l'utilisation de données utiles, d'intérêt général, pour l'atténuation et l'adaptation au changement climatique. Organisé au sein d'un Consortium formant un cadre juridique par lequel les partenaires approuvent des objectifs communs et s'engagent à y contribuer. Les partenaires intéressés par le Climate Data Hub participent aux instances opérationnelles du Consortium et peuvent ainsi se positionner sur les prises de décisions en matière de choix des

cas d'usage, d'orientation budgétaire, de droits et obligations des partenaires et de répartition des tâches.
Il convient de désigner 1 représentant de Tours Métropole Val de Loire au sein de ce Consortium.

Cité des Formations :
La Cité des Formations est un centre de formation d'apprentis (CFA) interprofessionnel comptant 817 apprentis. L'établissement développe des formations allant du CAP au BTS dans les filières de l'industrie (Carrosserie et Peinture Automobile, Ascenseurs), de l'Hôtellerie-restauration, de la vente et du commerce. Des formations continues pour les salariés d'entreprises et les demandeurs d'emplois sont également proposées. La Métropole est propriétaire des lieux.
Pour représenter Tours Métropole Val de Loire, il convient de désigner 2 conseillers métropolitains titulaires pour siéger au conseil d'administration et à l'assemblée générale.

Université de Tours :
L'Université de Tours créée en 1971 est un établissement de l'enseignement supérieur et de la Recherche. Elle compte 10 composantes regroupant 30 000 étudiants.
Pour représenter Tours Métropole Val de Loire, il convient de désigner paritairement 1 élu métropolitain titulaire et 1 élu métropolitain suppléant pour siéger à l'assemblée générale et au conseil d'administration.

Conseil consultatif formation professionnelle université de Tours :
Dans le cadre de sa compétence Enseignement Supérieur, Formation, Apprentissage, Tours Métropole Val de Loire siège à différentes instances, permettant d'accompagner le développement de formations sur le territoire. Le service commun de la formation continue et par alternance tout au long de la vie de l'université de Tours est dénommé « la FOCAL ».
Les principales missions de ce service sont de développer la formation continue et par alternance tout au long de la vie, de garantir la participation des diverses composantes de l'Université aux missions de formation professionnelle. La création de la FOCAL répond à un fort contexte de développement de l'apprentissage et au nombre croissant de CFA partenaires des différentes composantes de l'université de Tours. Le 25 septembre 2023, l'université de Tours s'est dotée d'un Conseil Consultatif de la Formation Professionnelle, qui assiste la direction de la FOCAL, et qui est chargé de réfléchir aux orientations de la politique de formation continue de l'Université.
La participation de Tours Métropole Val de Loire à ce conseil permettra d'élaborer une stratégie commune de formation au profit des différentes filières
du territoire : les mobilités décartonnées, les ressources humaines, la santé, et
le tourisme durable.
Pour représenter Tours Métropole Val de Loire, il convient de désigner 1 conseiller métropolitain pour siéger au conseil consultatif.

CESR (Centre d'Études Supérieures de la Renaissance) - UFR (Unité de Formation et de Recherche) :
Le Centre d'études supérieures de la Renaissance est un centre de formation et de recherche dédié à l'étude de la Renaissance et des Patrimoines. Il propose des formations de niveau master et doctorat dans les domaines de la Renaissance, la Science des Patrimoines, l'Alimentation, l'Archéologie et Archéomatique, et les Humanités Numériques.
Pour représenter Tours Métropole Val de Loire, il convient de désigner 1 conseiller métropolitain pour siéger à l'assemblée générale et au conseil d'administration.

Conseil de Faculté de Droit de l'université de Tours :
La Faculté de Droit de l'université de Tours compte aujourd'hui 3 500 étudiants pour 132 enseignants. Elle propose des formations en droit, économie, économie option Santé (L.AS), géographie et aménagement, droit des langues et droit français-droit allemand. La faculté

propose aussi des diplômes universitaires et des certificats universitaires. Elle est implantée sur le site de Portalis.
Pour représenter Tours Métropole Val de Loire, il convient de désigner 1 conseiller métropolitain titulaire et 1 conseiller métropolitain suppléant pour siéger à l'assemblée générale et au conseil d'administration.

Conseil de Faculté de Pharmacie de l'université de Tours :
La Faculté de Pharmacie « Philippe Maupas » de l'université de Tours compte aujourd'hui 1500 étudiants pour 84 enseignants. Elle délivre un enseignement de six années conduisant au métier de pharmacien, spécialisé « Officine », « Industrie », « Hospitalo-Universitaire » via la filière Internat. Ses bâtiments sont situés sur le site de Grandmont, au sud de Tours.
Pour représenter Tours Métropole Val de Loire, il convient de désigner paritairement 1 conseiller métropolitain pour siéger à l'assemblée générale et au conseil d'administration.

IUT :
L'IUT de Tours compte aujourd'hui 1800 étudiants pour 141 enseignants. Il fonctionne sur deux sites distincts : le site Jean Luthier sur Tours Nord et le site de Grandmont sur Tours Sud. Les principales formations dispensées par l'IUT sont les carrières sociales, le Génie biologique, le Génie électrique et informatique industrielle, la Gestion des entreprises et des administrations, l'Information communication, les techniques de commercialisation.
L'IUT est doté d'un organe de gouvernance, le Conseil, composé de membres extérieurs qui sont désignés pour 4 ans.
Pour représenter Tours Métropole Val de Loire, il convient de désigner 1 conseiller métropolitain titulaire et 1 conseiller métropolitain suppléant.

IAE :
L'IAE Tours Val de Loire est une Ecole Universitaire de Management de référence, composante de l'Université de Tours et membre d'IAE France, le réseau fédérant les 39 IAE de métropole et d'Outre-Mer. L'IAE Tours Val de Loire forme chaque année un peu plus de 1200 étudiants et professionnels de niveau BAC+1 à BAC+8 dans toutes les spécialités du management parmi lesquelles le marketing, la finance, le contrôle de gestion, la comptabilité, les ressources humaines, le management international, la gestion de projet, l'entrepreneuriat…
Pour représenter Tours Métropole Val de Loire, il convient de désigner paritairement 1 conseiller métropolitain titulaire et 1 conseiller métropolitain suppléant pour siéger à l'assemblée générale et au conseil d'administration.

Polytech'Tours :
L'École polytechnique de l'université de Tours est l'une des 204 écoles d'ingénieurs françaises accréditées au 1er septembre 2020 à délivrer un diplôme d'ingénieur.
Pour représenter Tours Métropole Val de Loire, il convient de désigner paritairement 1 conseiller métropolitain titulaire et 1 conseiller métropolitain suppléant pour siéger à l'assemblée générale et au conseil d'administration.

Commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) :
La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire comprend quarante membres. Elle participe, par ses avis et ses vœux, à l'administration de l'université et est plus spécifiquement consultée au sujet des programmes de formation des composantes.
Pour représenter Tours Métropole Val de Loire, il convient de désigner 1 conseiller métropolitain pour siéger au conseil d'administration.

Lycée Descartes :
Scolarisant 1800 élèves dont 800 étudiants de Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles (CPGE) dans les filières scientifiques, littéraires et commerciales, le lycée Descartes propose des formations conventionnées avec l'Université depuis 2014.

Pour représenter Tours Métropole Val de Loire, il convient de désigner 1 conseiller métropolitain

Lycée Grandmont :
Scolarisant actuellement plus de 2200 élèves, c'est le plus grand lycée de l'académie Orléans-Tours et l'un des plus grands de France.
Pour représenter Tours Métropole Val de Loire, il convient de désigner 1 conseiller métropolitain

Lycée Vaucanson :
Fort de 1500 élèves des filières générales et technologiques, le lycée Vaucanson accueille une centaine d'étudiants de CPGE dans le domaine technologique ; Ces formations sont également conventionnées avec l'Université dans le cadre de la loi ESR de 2013.
Pour représenter Tours Métropole Val de Loire, il convient de désigner 1 conseiller métropolitain

Fondation Universitaire Rabelais :
La fondation Rabelais est une fondation universitaire dont le conseil de gestion est composé de représentants de l'Université et d'une douzaine de partenaires
privés. Soutien du développement de la recherche et de l'innovation, elle œuvre à l'attractivité du territoire et renforce le rayonnement culturel de l'Université. Elle a pour mission de rapprocher le monde de l'entreprise et le monde de l'Université.
Pour représenter Tours Métropole Val de Loire, il convient de désigner 1 élu métropolitain pour siéger à l'assemblée générale et au conseil d'administration.

PREVIZO :
Le projet PrevizO est une démarche partenariale visant à mettre en place un démonstrateur d'Intelligence Artificielle pour anticiper les périodes de stress hydrique permettant ainsi une gestion proactive de la ressource en eau. Ce projet s'inscrit dans la continuité de la participation de la Métropole au consortium régional du Climate data HUB et des actions déjà entreprises en matière de territoire durable et connecté.Pour représenter Tours Métropole Val de Loire, il convient de désigner 1 élu pour siéger au sein des instances de pilotage.

APPROLYS (centrale d'achat) :
Les départements du Loir-et-Cher, de l'Eure-et-Loir et du Loiret ont créé en 2014 la centrale d'achat territoriale APPROLYS sous forme de groupement d'intérêt public (GIP) pour permettre aux collectivités de repenser leur mode de fonctionnement dans un contexte de raréfaction de leurs ressources et d'exigence légitime de leurs administrés d'un usage toujours plus efficient des deniers publics.
Pour représenter Tours Métropole Val de Loire, il convient de désigner 1 conseiller métropolitain titulaire et 1 conseiller métropolitain suppléant pour siéger à l'assemblée générale.

RESAH (réseau des acheteurs hospitaliers) :
Le RESAH (réseau des acheteurs hospitaliers) est un groupement d'intérêt public (GIP) national qui a pour vocation d'appuyer la mutualisation et la professionnalisation des achats du secteur sanitaire, médico-social et social, public et privé non lucratif. Il compte 700 fournisseurs et 1 800 adhérents pour 11 filières d'achats, notamment celle des systèmes d'information et des télécommunications.
Pour représenter Tours Métropole Val de Loire, il convient de désigner 1 conseiller métropolitain.

Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) :
La FNCCR propose une adhésion spécifique pour les collectivités en charge de l'éclairage public afin de les accompagner dans leur stratégie de développement de systèmes plus

efficaces et plus intelligents. Les missions de la FNCCR sont de représenter et défendre les intérêts de ses membres et à travers eux ceux des usagers, d'assurer un suivi législatif des textes débattus au Parlement qui comportent des enjeux pour ses adhérents, d'intervenir auprès des pouvoirs publics afin que ses adhérents soient dotés de moyens suffisants pour mettre en œuvre sur leur territoire des politiques publiques ambitieuses au plan local dans le cadre de l'exercice de leurs compétences, en cohérence avec la stratégie et les objectifs définis au plan national, d'accompagner au quotidien ses adhérents dans la mise en place et le développement de l'éclairage public, dans une logique de transversalité nécessaire avec les autres compétences de la collectivité et mettre en place de nombreuses démarches de mutualisation transversale entre ses membres. .
Pour représenter Tours Métropole Val de Loire, il convient de désigner 1 conseiller métropolitain.

Hy'Touraine :
La société d'économie mixte locale Hy Touraine a pour missions principales le développement, la promotion de la production d'hydrogène et l'exploitation d'installations de production d'hydrogène renouvelable, création et entretien de points de distribution d'hydrogène, vente d'hydrogène.
Pour représenter Tours Métropole Val de Loire, il convient de désigner 2 élus : 2 élus au sein du Conseil d'Administration, 1 élu pour siéger à l'assemblée générale.

Comité d'itinéraire Cœur de France à vélo :
Le comité d'itinéraire a été créé le 3 octobre 2024 à *Bourges* pour coordonner la promotion et la gestion de la véloroute *Cœur de France à Vélo.* Ses Objectifs principaux sont la promotion de l'itinéraire auprès des touristes, des habitants et des acteurs locaux, la coordination des différents partenaires (syndicats de gestion du canal, agences départementales du tourisme, intercommunalités) et facilité la mise en place d'infrastructures et de services adaptés aux cyclistes (label *Accueil Vélo*, hébergements, locations, ateliers d'entretien).
Pour représenter Tours Métropole Val de Loire, il convient de désigner 1 conseiller métropolitain au comité de pilotage.

Unité de valorisation énergétique Saint-Benoit-la-Forêt :
Un groupement a été constitué pour organiser la passation et l'exécution d'une délégation de service public pour concevoir, réaliser exploiter et faire la maintenance de l'unité de valorisation énergétique à Saint-Benoît-la-Forêt. Les
autorités concédantes ont désigné le S.M.I.C.T.O.M. du Chinonais en qualité de coordonnateur du groupement. Chaque membre du groupement demeure associé à la passation et l'exécution du contrat, notamment par la participation de ses représentants au sein du comité de pilotage.
2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants doivent être désignés pour représenter la Métropole au sein du Comité de pilotage. De plus, conformément à l'article L.1411-5-1 du Code général des collectivités territoriales, 1 délégué membre de la commission de délégation de service public de Tours Métropole Val de Loire doit être désigné pour siéger au sein de la commission de délégation de service public du groupement d'autorités concédantes.

Unité de valorisation énergétique de Lasse :
Tours Métropole Val de Loire s'est engagé dans un groupement d'autorités concédantes avec le SIVERT, Angers Loire Métropole et le Pays sabolien à la réhabilitation de l'unité de valorisation énergétique (UVE) de Lasse ainsi qu' à la création de la 2eme ligne. A ce titre, la Métropole siège à la commission de suivi de délégation de service public échangeant sur le contrat signé en 2025 avec Paprec pour la gestion des déchets. Un délégué membre de la commission de délégation de service public de Tours Métropole Val de Loire doit être désigné pour siéger au sein de la commission de délégation de service public du groupement d'autorités concédantes.

Désignations complémentaires ou modificatives à la délibération du 7 mai 2026 :

OPH Tours Métropole Habitat :

Action Logement et l'UDAF ont par courrier respectivement en date des 5 mai et 30 avril 2026 sollicités la Métropole pour qu'elle désigne un représentant de leur organisation au sein du conseil d'administration de l'OPH Tours Métropole Habitat.

Conseil d'exploitation :

Il convient de désigner 5 membres d'association d'usagers ou environnementales.

EPFL :

Il convient de désigner 1 titulaire et 1 suppléant supplémentaires.

SEM PFI :

Mme Oulématou BA-TALL étant appelée à représenter la ville de Tours au sein de la SEM, il convient de désigner un autre élu.

SMT :

Il est nécessaire de procéder au remplacement de Evelyne MONDON-DELAVOUS et de Khan KERNER.
De plus, il est proposé que soit rattaché à chaque titulaire un suppléant attitré comme indiqué dans le tableau suivant :

11 titulaires	suppléants
Michel GILLOT	Emmanuel DUMENIL
Laurent RAYMOND	Romain BRICE
Olivier CONTE	Géraud PAPON
Antoine FINS	Dimitri MESNIERES
Patricia SUARD	Vincent GUILLET
Michel LAMY	Guillaume DEHAEZE
Emmanuel DENIS	Alice WANNEROY
Patrick LEFRANÇOIS	Vincent LICHERON
Frédéric MINIOU	Claude BOURDIN
Philippe GEIGER	Georges DRUMONT
Elise PEREIRA NUNES	Michel SOULAS

SIEIL :

Il est nécessaire de procéder au remplacement de Annie TOULET et Benoît DELANEAU au sein du SIEIL pour la compétence AODE.

Réseau Loire Alerte :

Il convient de remplacer Laurent PHILIPPE par un conseiller métropolitain en qualité de titulaire au sein du syndicat Réseau Loire Alerte.

Pour les syndicats, conformément aux articles L2122-7 et 5211-7 du CGCT, l'élection a lieu au scrutin secret à la majorité absolue ; par dérogation le Conseil métropolitain peut décider à l'unanimité de ne pas procéder par scrutin secret à la nomination des délégués.
Pour les autres organismes, il est précisé que, conformément à l'article L2121-21 par renvoi de l'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil métropolitain peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret aux désignations.

Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le Président.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2121-21 et L5211-1,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 18 mai 2026,

1 - ASSOCIATIONS :

Association pour la Formation et la Promotion Professionnelle de Touraine (AFPP) : désignation reportée.

Association des villes et collectivités pour les communications électroniques et l'audiovisuel (AVICCA) :

- DESIGNE Benjamin GIRARD en tant que représentant de Tours Métropole Val de Loire au sein de l'assemblée générale de l'AVICCA.

Association des Villes Universitaires de France (AVUF) :

- DESIGNE Thierry CHAILLOUX en tant que représentant titulaire et Franck GAGNAIRE en tant que représentant suppléant de Tours Métropole Val de Loire au sein de l'assemblée générale de l'AVUF.

Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM) :

- DESIGNE Enzo CASSEREAU en tant que représentant de Tours Métropole Val de Loire au sein du Conseil d'Administration et de l'assemblée générale du CNAM.

Digital Loire Valley :

- DESIGNE Franck GAGNAIRE en tant que représentant de Tours Métropole Val de Loire au sein du Conseil d'Administration et de l'assemblée générale de Digital Loire Valley.

Initiative Touraine Val de Loire :

- DESIGNE Jacky BERTRAND en tant que représentant titulaire et Franck GAGNAIRE en tant que représentant suppléant de Tours Métropole Val de Loire au sein de l'assemblée générale d'Initiative Touraine Val de Loire.

Institut de Touraine :

- DESIGNE Thierry CHAILLOUX en tant que représentant titulaire et Franck GAGNAIRE en tant que représentant suppléant de Tours Métropole Val de Loire au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration de l'Institut de Touraine.

Institut du Numérique Responsable (INR) :

- DESIGNE Benjamin GIRARD en tant que représentant de Tours Métropole Val de Loire au sein de l'assemblée générale de l'INR.

Open Data France :

- DESIGNE Benjamin GIRARD en tant que représentant de Tours Métropole Val de Loire au sein du conseil d'administration de l'Open Data France.

Pôle de compétitivité Cosmétic Valley :

- DESIGNE Franck GAGNAIRE en tant que représentant de Tours Métropole Val de Loire au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration du Pôle de compétitivité Cosmétic Valley.

Pôle Aquanova :

- DESIGNE Franck GAGNAIRE en tant que représentant de Tours Métropole Val de Loire au sein du conseil d'administration et de l'assemblée générale du Pôle Aquanova.

Smart Power :

- DESIGNE Franck GAGNAIRE en tant que représentant de Tours Métropole Val de Loire au sein du conseil d'administration et de l'assemblée générale du Pôle Smart Power.

Amorce :

- DESIGNE Martin COHEN en tant que représentant titulaire et Rachida AISSAOUI en tant que représentante suppléante de Tours Métropole Val de Loire au sein de l'association Amorce.

Association des Villes pour la Propreté Urbaine (AVPU) :

- DESIGNE Martin COHEN en tant que représentant de Tours Métropole Val de Loire au sein de l'AVPU.

Centre Européen de Prévention des Risques d'Inondation (CEPRI) :

- DESIGNE Betsabée HAAS en tant que représentante de Tours Métropole Val de Loire au sein du CEPRI.

Graine Centre-Val de Loire :

- DESIGNE Martin COHEN en tant que représentant de Tours Métropole Val de Loire au sein du conseil d'administration et de l'assemblée générale du graine Centre-Val de Loire.

LIG'AIR :

- DESIGNE Rachida AISSAOUI en tant que représentante titulaire et Martin COHEN en tant que représentant suppléant de Tours Métropole Val de Loire au sein du conseil d'administration de Lig'air.

Observatoire Régional de l'Energie et des Gaz à Effets de Serre (OREGES Centre-Val de Loire) :

- DESIGNE Rachida AISSAOUI en tant que représentante de Tours Métropole Val de Loire au sein du comité des partenaires au conseil d'administration de L'OREGES.

Réseau interprofessionnel des sous-produits organiques (RISPO) :

- DESIGNE Betsabée HAAS en tant que représentante de Tours Métropole Val de Loire au sein du RISPO.

Solidarité des producteurs agricoles et des filières alimentaires (SOLAAL) :

- DESIGNE Patricia SUARD en tant que représentante de Tours Métropole Val de Loire au sein de l'assemblée générale de SOLAAL.

RESECO :

- DESIGNE Michel LAMY en tant que représentant titulaire et Martin COHEN en tant que représentant suppléant de Tours Métropole Val de Loire au sein du RESECO.

Association de Prévention Socio-Éducative de la Rabière (APSER) :

- DESIGNE Alice WANNEROY en tant que représentante titulaire et Romain FREDON en tant que représentant suppléant de Tours Métropole Val de Loire au sein du conseil d'administration de l'ASPER.

Bureau Information jeunesse 37 (BIJ 37) :

- DESIGNE Cécile AUDET-PINARD en tant que représentante de Tours Métropole Val de Loire au sein du conseil d'administration du BIJ 37.

Club Immobilier de Touraine (CIT) :

- DESIGNE Thierry CHAILLOUX en tant que représentant titulaire et Jacky BERTRAND en tant que représentant suppléant de Tours Métropole Val de Loire au sein au sein de l'immobilier d'entreprise du CIT ;

- DESIGNE Thierry CHAILLOUX en tant que représentant titulaire et Jacky BERTRAND en tant que représentant suppléant de Tours Métropole Val de Loire au sein de l'immobilier résidentiel du CIT.

Association française de l'Eclairage (AFE) :

- DESIGNE Laurent RAYMOND en tant que représentant de Tours Métropole Val de Loire au sein de l'assemblée générale de l'AFE.

Société Française d'Arboriculture :

- DESIGNE Patricia SUARD en tant que représentante titulaire et Khan KERNER en tant que représentant suppléant de Tours Métropole Val de Loire au sein de la Société Française d'arboriculture.

2 – SOCIETES - SCIC

Loire Valley Invest :

- DESIGNE Thierry CHAILLOUX, en tant que représentant de Tours Métropole Val de Loire au sein du comité d'orientation de Loire Valley Invest.

Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural du Centre (SAFER) :

- DESIGNE Valérie TUROT, en tant que représentante de Tours Métropole Val de Loire au sein du conseil d'administration de la SAFER.

Société d'économie mixte de gestion du marché de gros de la ville de Tours(SGMG) :

- DESIGNE Patricia SUARD, en tant que représentante de Tours Métropole Val de Loire au sein du conseil d'administration de la SGMG.

Graines et Canopées :

- DESIGNE Patricia SUARD, en tant que représentante de Tours Métropole Val de Loire au sein de la SCIC graines et Canopées.

VELOOP :

- DESIGNE Martin COHEN, en tant que représentant de Tours Métropole Val de Loire au sein de la SCIC VELOOP, dans le collège « Collectivités territoriales et partenaires ».

HLM COOPEA :

- DESIGNE Olivier CONTE, en tant que représentant de Tours Métropole Val de Loire au sein du conseil d'administration de la SCIC COOPEA.

OHE :

- DESIGNE Cédric DE OLIVEIRA, en tant que représentant de Tours Métropole Val de Loire au sein de la SCIC Ohé.

3 - AUTRES ORGANISMES, COMMISSIONS, CONSEIL…

Commission intercommunale pour l'accessibilité (CIPA) : désignations reportées.

Comité régional de l'habitat et de l'hébergement (CRHH) :

- DESIGNE Olivier CONTE en tant que représentant titulaire et Marie QUINTON en tant que représentante suppléante de Tours Métropole Val de Loire au sein du CRHH.

Comité départemental de l'habitat et de l'hébergement (CDHH) :

- DESIGNE Olivier CONTE en tant que représentant titulaire et Marie QUINTON en tant que représentante suppléante de Tours Métropole Val de Loire au sein du CDHH.

Commission de coordination des actions de prévention des expulsions (CCAPEX) :

- DESIGNE Olivier CONTE en tant que représentant titulaire et Pierre JOUAN en tant que représentant suppléant de Tours Métropole Val de Loire au sein du CCAPEX.

Commission de médiation du droit au logement opposable :

- DESIGNE Olivier CONTE en tant que représentant titulaire et Claude BOURDIN en tant que représentant suppléant de Tours Métropole Val de Loire au sein de la Commission de médiation du droit au logement opposable.

Commission départementale consultative des gens du voyage :

- DESIGNE Noël DEBLAISE en tant que représentant titulaire et Alain MEDINA en tant que représentant suppléant de Tours Métropole Val de Loire au sein de la Commission départementale consultative des gens du voyage.

Conférence Régionale du Sport Centre-Val de Loire :

- DESIGNE Sébastien CLÉMENT en tant que représentant titulaire et Antoine MAQUIN en tant que représentant suppléant de Tours Métropole Val de Loire au sein de la conférence.

CEREMA :

- DESIGNE Emmanuel DENIS, en tant que représentant de Tours Métropole Val de Loire au sein du CEREMA.

Agence régionale de la biodiversité :

- DESIGNE Betsabée HAAS en tant que représentante titulaire et Annaelle SCHALLER en tant que représentante suppléante de Tours Métropole Val de Loire au sein de l'Agence régionale de biodiversité.

Comité régional de la biodiversité :

- DESIGNE Annaelle SCHALLER, en tant que représentante de Tours Métropole Val de Loire au sein du Comité régional de la biodiversité.

Centres d'Etude et de Recherche :

- DESIGNE Franck GAGNAIRE, en tant que représentant de Tours Métropole Val de Loire au sein du CEROC.

- DESIGNE Franck GAGNAIRE, en tant que représentant de Tours Métropole Val de Loire au sein du CERMEL.

- DESIGNE Franck GAGNAIRE, en tant que représentant de Tours Métropole Val de Loire au sein du CERTeM.

- DESIGNE Franck GAGNAIRE, en tant que représentant de Tours Métropole Val de Loire au sein du CERPP.

Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) :

- INFORME de la désignation par l'Association des Maires d'Indre-et-Loire de Jacky BERTRAND en tant que représentant de Tours Métropole Val de Loire au sein du collège des intercommunalités pour les dossiers CDAC au niveau départemental.

Conseil Départemental pour l'Emploi (CDPE) :

- DESIGNE Thierry CHAILLOUX en tant que représentant titulaire et Franck GAGNAIRE en tant que représentant suppléant de Tours Métropole Val de Loire au sein du CDPE.

Commission locale des sites patrimoniaux remarquables (CLSPR) :

- DESIGNE les conseillers métropolitains suivants pour représenter Tours Métropole Val de Loire au sein de la CLSPR :

Titulaires	Suppléants
Valérie TUROT	Christophe DUPIN
Cathy SAVOUREY	Florine BERHOUET
Jean-Patrick GILLE	Olivier CONTE
Maria LÉPINE	Michel GILLOT
Evelyne MONDON-DELAVOUS	Frédéric DARBON

Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin Versant Cher Aval (CLE SAGE Cher Aval) :

- DESIGNE Betsabée HAAS, en tant que représentante de Tours Métropole Val de Loire au sein du CLE SAGE Cher Aval.

Commission Locale d'Information et de Surveillance (CLIS) du site d'enfouissement de Sonzay :

- DESIGNE Martin COHEN en tant que représentant titulaire et Rachida AISSAOUI en tant que représentante suppléante de Tours Métropole Val de Loire au sein du CLIS d'enfouissement de Sonzay.

Commission de suivi de site des établissements GPSPC et CCMP :

- DESIGNE Evelyne MONDON-DELAVOUS en tant que représentante titulaire et Noël DEBLAISE en tant que représentant suppléant de Tours Métropole Val de Loire au sein de du comité de suivi de site des établissements GPSPC et CCMP.

Comité de validation des dossiers de demande de financement (CDDVF) PPRT SAINT PIERRE DES CORPS :

- DESIGNE Evelyne MONDON-DELAVOUS, en tant que représentante de Tours Métropole Val de Loire au sein du CDDVF.

Commission de suivi de site des établissements Socagra et Senita Logistics :

- DESIGNE Evelyne MONDON-DELAVOUS en tant que représentante titulaire et Khan KERNER en tant que représentant suppléant de Tours Métropole Val de Loire au sein de du comité de suivi de site des établissements Socagra et Senita Logistics.

Commission consultative de l'environnement de l'aéroport Tours Val de Loire :

- DESIGNE Thibault COULON, en tant que représentant de Tours Métropole Val de Loire au sein de la Commission consultative de l'environnement de l'aéroport Tours Val de Loire.

Comité de bassin Loire Bretagne :

- DESIGNE Betsabée HAAS, en tant que représentante de Tours Métropole Val de Loire au sein du comité de bassin Loire Bretagne.

Conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sol :

- DESIGNE Valérie TUROT, en tant que représentante de Tours Métropole Val de Loire au sein de la Conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sol.

Conseil de surveillance du centre hospitalier de Luynes :

- DESIGNE Elisabeth LEMAURE, en tant que représentante de Tours Métropole Val de Loire au sein du Conseil de surveillance du centre hospitalier de Luynes**.**

Conseil de surveillance du centre hospitalier Louis Sevestre à La Membrolle-sur-Choisille :

- DESIGNE Elisabeth LEMAURE et Khan KERNER, en tant que représentants de Tours Métropole Val de Loire au sein du Conseil de surveillance du centre hospitalier Louis Sevestre à La Membrolle-sur-Choisille.

Conseil de surveillance du CHRU de Tours :

- DESIGNE Michel LAMY, en tant que représentant de Tours Métropole Val de Loire au sein du Conseil de surveillance du CHRU de Tours**.**

Consortium régional climate data hub :

- DESIGNE Benjamin GIRARD, en tant que représentant de Tours Métropole Val de Loire au sein du Consortium.

Cité des Formations : désignations reportées.

Université de Tours :

- DESIGNE Thierry CHAILLOUX en tant que représentant titulaire et Franck GAGNAIRE en tant que représentant suppléant de Tours Métropole Val de Loire pour siéger à l’assemblée générale et au conseil d’administration de l’université de Tours.

Conseil consultatif formation professionnelle université de Tours :

- DESIGNE Jean-Patrick GILLE, en tant que représentant de Tours Métropole Val de Loire pour siéger à l'assemblée générale et au conseil d'administration du Conseil consultatif formation professionnelle université de Tours.

CESR (Centre d'Études Supérieures de la Renaissance) - UFR (Unité de Formation et de Recherche) :

- DESIGNE Thierry CHAILLOUX, en tant que représentant titulaire et Franck GAGNAIRE en tant que représentant suppléant de Tours Métropole Val de Loire pour siéger à l'assemblée générale et au conseil d'administration du CESR.

Conseil de Faculté de Droit de l'université de Tours :

- DESIGNE Thierry CHAILLOUX en tant que représentant titulaire et Franck GAGNAIRE en tant que représentant suppléant de Tours Métropole Val de Loire pour siéger à l'assemblée générale et au conseil d'administration de la Faculté de Droit de l'université de Tours.

Conseil de Faculté de Pharmacie de l'université de Tours :

- DESIGNE Florine BERHOUET en tant que représentante de Tours Métropole Val de Loire pour siéger à l'assemblée générale et au conseil d'administration de la Faculté de Pharmacie de l'université de Tours.

IUT :

- DESIGNE Thierry CHAILLOUX en tant que représentant titulaire et Franck GAGNAIRE en tant que représentant suppléant de Tours Métropole Val de Loire au sein de l'IUT.

IAE :

- DESIGNE Thierry CHAILLOUX en tant que représentant titulaire et Franck GAGNAIRE en tant que représentant suppléant de Tours Métropole Val de Loire pour siéger à l'assemblée générale et au conseil d'administration de l'IAE.

Polytech'Tours :

- DESIGNE Thierry CHAILLOUX en tant que représentant titulaire et Franck GAGNAIRE en tant que représentant suppléant de Tours Métropole Val de Loire pour siéger à l'assemblée générale et au conseil d'administration de Polytech'Tours.

Commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) :

- DESIGNE Thierry CHAILLOUX, en tant que représentant titulaire et Franck GAGNAIRE en tant que représentant suppléant de Tours Métropole Val de Loire pour siéger au conseil d'administration de la CFVU.

Lycée Descartes :

- DESIGNE Franck GAGNAIRE, en tant que représentant de Tours Métropole Val de Loire au Lycée Descartes.

Lycée Grandmont :

- DESIGNE Iman MANZARI, en tant que représentant de Tours Métropole Val de Loire au Lycée Grandmont.

Lycée Vaucanson :

- DESIGNE Khan KERNER, en tant que représentant de Tours Métropole Val de Loire au Lycée Vaucanson.

Fondation Universitaire Rabelais :

- DESIGNE Thierry CHAILLOUX en tant que représentant titulaire et Franck GAGNAIRE en tant que représentant suppléant de Tours Métropole Val de Loire pour siéger à l'assemblée générale et au conseil d'administration de la Fondation Universitaire Rabelais.

PREVIZO :

- DESIGNE Betsabée HAAS, en tant que représentante de Tours Métropole Val de Loire pour siéger aux instances de pilotage de Previzo.

APPROLYS (centrale d'achat) :

- DESIGNE Michel LAMY en tant que représentant titulaire et Alice WANNEROY en tant que représentante suppléante de Tours Métropole Val de Loire pour siéger à l'assemblée générale d'Approlys.

RESAH (réseau des acheteurs hospitaliers) :

- DESIGNE Michel LAMY, en tant que représentant de Tours Métropole Val de Loire au RESAH.

Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) :

- DESIGNE Betsabée HAAS, en tant que représentante de Tours Métropole Val de Loire à la FNCCR.

Hy'Touraine :

- DESIGNE Martin COHEN et Rachida AISSAOUI, en tant que représentants de Tours Métropole Val de Loire pour siéger au sein du Conseil d'Administration, dont Martin COHEN pour siéger à l'assemblée générale.

Comité d'itinéraire Cœur de France à vélo :

- DESIGNE Emmanuel DUMENIL, en tant que représentant de Tours Métropole Val de Loire au comité de pilotage.

Unité de valorisation énergétique Saint-Benoit-la-Forêt :

- DESIGNE Martin COHEN et Rachida AISSAOUI en tant que représentants titulaires et Armelle AUDIN et Patricia SUARD en tant que représentantes suppléantes de Tours Métropole Val de Loire au sein du Comité de pilotage.

- DESIGNE Martin COHEN en tant que représentant de Tours Métropole Val de Loire à la commission de délégation de service public du groupement d'autorités concédantes.

Unité de valorisation énergétique de Lasse :

- DESIGNE Martin COHEN en tant que représentant de Tours Métropole Val de Loire à la commission de délégation de service public du groupement d'autorités concédantes.

Désignations complémentaires ou modificatives aux délibérations du 7 mai 2026 :

OPH Tours Métropole Habitat :

- DESIGNE Antonio MARTINS comme représentant d'Action Logement au conseil d'administration de l'OPH Tours Métropole Habitat ;

- DESIGNE Sylvie MERCIER comme représentant de l'UDAF au conseil d'administration de l'OPH Tours Métropole Habitat.

Conseil d'exploitation :

- DESIGNE les 5 membres d'association d'usagers ou environnementales suivants :

- SEPANT	- Fédération de pêche d'Indre-et-Loire
- Que choisir ensemble	- Confédération Nationale de Logement
- Eau Touraine	

EPFL :

- DESIGNE Jacques-Yves CAMPION en qualité de titulaire et Sébastien CLÉMENT en qualité de suppléant au sein de l'EPFL.

SEM PFI :

- DESIGNE Rachel MOUSSOUNI en qualité d'administrateur au conseil d'administration de la SEM PFI.

SMT :

- SONT ELUS Patricia SUARD et Romain BRICE,

- PRECISE le rattachement de chaque titulaire à un suppléant attitré comme indiqué dans le tableau suivant :

11 titulaires	suppléants
Michel GILLOT	Emmanuel DUMENIL
Laurent RAYMOND	Romain BRICE
Olivier CONTE	Géraud PAPON
Antoine FINS	Dimitri MESNIERES
Patricia SUARD	Vincent GUILLET
Michel LAMY	Guillaume DEHAEZE
Emmanuel DENIS	Alice WANNEROY
Patrick LEFRANÇOIS	Vincent LICHERON
Frédéric MINIOU	Claude BOURDIN
Philippe GEIGER	Georges DRUMONT
Elise PEREIRA NUNES	Michel SOULAS

SIEIL :

- EST ELUE Carole CHOURAQUI en qualité de suppléante au SIEIL compétence AODE ;

- EST ELUE Carole CERDAN en qualité de titulaire au SIEIL compétence AODE.

Réseau Loire Alerte :

- EST ELUE Betsabée HAAS en qualité de titulaire au sein du syndicat Réseau Loire Alerte.

- PRECISE, qu'hormis les cas où une désignation spécifique a été prévue, les représentants désignés ci-dessus dans les organismes extérieurs ont la faculté de présenter la candidature de Tours Métropole Val de Loire au poste de président et de vice-présidents et d'accepter toute fonction dans ce cadre et les dote de tous pouvoirs à cet effet**.**

M. Frédéric AUGIS :
Désignation et élection des représentants de Tours Métropole Val de Loire dans différents organismes.

- L'association, pour information, Promotion Professionnelle de Touraine est reportée au 29 juin.
- L'association des Villes et Collectivités de communications électroniques et audiovisuelles : Benjamin GIRARD est proposé.
- Association des Villes Universitaires de France : Thierry CHAILLOUX est proposé
- Conservatoire national des arts et des métiers : Enzo CASSEREAU
- Digital Loire Valley : Franck GAGNAIRE
- Initiative Touraine Val de Loire : Thierry CHAILLOUX
- Institut Touraine : Thierry CHAILLOUX
- Institut du Numérique Responsable : Benjamin GIRARD
- Open Data France : Benjamin GIRARD
- Pôle de compétitivité Cosmétic Valley : Franck GAGNAIRE
- Pôle Aquanova : Franck GAGNAIRE
- Smart Power : Franck GAGNAIRE
- Amorce : Martin COHEN
- Association des Villes de propreté urbaine : Martin COHEN
- Centre européen de prévention des risques inondation : Betsabée HAAS
- Graine Centre Val de Loire : Martin COHEN
- LIG'AIR : Rachida AISSAOUI, représentant titulaire et Martin COHEN en tant que suppléant
- Observatoire régional de l'Énergie et des Gaz à effets de serre : Rachida AISSAOUI

J'ai oublié de préciser, tout à l'heure, à Amorce, que Martin COHEN était titulaire et Rachida AISSAOUI était suppléante. Je m'en excuse.

- Réseau interprofessionnel des sous-produits organiques : Betsabée HAAS
- Solidarité des producteurs agricoles et des filières alimentaires (SOLAAL) : Patricia SUARD
- RESECO : Michel LAMY
- Association de prévention de l'APSER : Alice WANNEROY en tant que titulaire et Romain FREDON en tant que suppléant.

Tout à l'heure, à RESECO, il y a Martin COHEN en suppléant.

- Bureau information jeunesse : Cécile AUDET-PINARD
- Club immobilier Touraine : Thierry CHAILLOUX en titulaire et Jacky BERTRAND en tant que représentant suppléant
- Association française de l'éclairage (AFE) : Laurent RAYMOND

- Société française d'arboriculture : Patricia SUARD en tant que titulaire et Khan KERNER en tant que suppléant.

Dans les sociétés et SCIC

- Loire Valley Invest : Thierry CHAILLOUX
- Société SAFER : Valérie TUROT
- Société d'économie mixte de gestion du marché de gros de la Ville de Tours : Patricia SUARD
- Graines et Canopées : Patricia SUARD
- VELOOP : Martin COHEN
- HLM COOPEA : Olivier CONTE
- OHE : Cédric DE OLIVEIRA

Autres organismes et conseils

- Commission intercommunale de l'accessibilité : reportée au 29 juin
- Comité régional de l'habitat et de l'hébergement : Olivier CONTE en titulaire, Marie QUINTON en tant que suppléante
- Comité départemental de l'habitat et de l'hébergement : Olivier CONTE en titulaire, Maire QUINTON, suppléante
- Commission de coordination des actions de prévention des expulsions : Olivier CONTE en tant que titulaire et Pierre JOUAN en tant que représentant suppléant
- Commission de médiation du droit au logement opposable : Olivier CONTE en tant que titulaire et Claude BOURDIN en tant que suppléant
- Commission départementale consultative des gens du voyage : Noël DEBLAISE en tant que titulaire, Alain MEDINA en tant que suppléant
- Conférence régionale du sport Val de Loire : Sébastien CLÉMENT en tant que titulaire, Antoine MAQUIN en tant que suppléant
- CEREMA : Emmanuel DENIS en tant que représentant
- Agence régionale de la biodiversité : Betsabée HAAS, titulaire et Annaelle SCHALLER en tant que suppléante
- Comité régional biodiversité : Annaelle SCHALLER
- Centres d'études et de recherche :
 - Au CEROC : Franck GAGNAIRE
 - Au CERMEL : Franck GAGNAIRE
 - CERTeM : Franck GAGNAIRE
 - CERPP : Franck GAGNAIRE
- Commission départementale d'aménagement commercial : Jacky BERTRAND
- Comité départemental pour l'emploi : Thierry CHAILLOUX en tant que représentant titulaire et Franck GAGNAIRE en tant que suppléant
- Commission des sites patrimoniaux remarquables
 - En titulaires : Valérie TUROT, Cathy SAVOUREY, Jean-Patrick GILLE, Maria LEPINE et Évelyne MONDON-DELAVOUS
 - Suppléant : Christophe DUPIN, Florine BERHOUET, Olivier CONTE, Michel GILLOT, Frédéric DARBON
- Commission locale de l'Eau du Schéma d'aménagement et gestion des eaux du bassin Cher Aval : Betsabée HAAS
- Commission Locale d'Information et de Surveillance du site d'enfouissement de Sonzay : Martin COHEN en tant que titulaire, Rachida AISSAOUI en tant que suppléante
- Commission de suivi de site des établissements GPSPC et CCMP : Évelyne MONDON-DELAVOUS en tant que titulaire et Noël DEBLAISE en tant que suppléant
- Comité de validation des dossiers de demande de financement à Saint-Pierre-des-Corps : Évelyne MONDON-DELAVOUS
- Commission de suivi de site des établissements Socagra et Senita Logistics : Évelyne MONDON-DELAVOUS en tant que représentante titulaire, Khan KERNER en tant que suppléant
- Commission consultative de l'environnement de l'aéroport de Tours : Thibault COULON

- Comité de bassin Loire Bretagne : Betsabée HAAS
- Conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols : Valérie TUROT
- Conseil de surveillance du Centre hospitalier de Luynes : Élisabeth LEMAURE
- Conseil de surveillance du Centre hospitalier Louis Sevestre : Élisabeth LEMAURE et Khan KERNER en tant que représentants
- Conseil de surveillance du CHRU de Tours : Michel LAMY
- Consortium régional Climate Data Hub : Benjamin GIRARD
- Cité des formations : 29 juin
- Unité de Tours : Thierry CHAILLOUX en titulaire et en suppléant, Franck GAGNAIRE
- Conseil consultatif de la formation professionnelle université de Tours : Jean-Patrick GILLE
- CESR : Thierry CHAILLOUX en titulaire et le suppléant, Franck GAGNAIRE
- Conseil de faculté de droit de l'université de Tours : Thierry CHAILLOUX en tant que titulaire, Franck GAGNAIRE en tant que suppléant
- Conseil de pharmacie université de Tours : Florine BERHOUET en tant que représentante titulaire, Justine DUBOURG en tant que représentante suppléante
- IUT : Thierry CHAILLOUX en tant que titulaire, Franck GAGNAIRE en tant que suppléant
- IAE : Thierry CHAILLOUX en tant que titulaire, Franck GAGNAIRE en tant que suppléant
- Polytech'Tours : Thierry CHAILLOUX en tant que titulaire, Franck GAGNAIRE en tant que suppléant
- Commission de formation et de la vie universitaire (CFVU) : Thierry CHAILLOUX en tant que titulaire, Franck GAGNAIRE en tant que suppléant
- Lycée Descartes : Franck GAGNAIRE en tant que représentant
- Lycée Grandmont : Iman MANZARI
- Lycée Vaucanson : Khan KERNER
- Fondation université Rabelais : Thierry CHAILLOUX, titulaire, Franck GAGNAIRE, suppléant
- PREVIZO : Betsabée HAAS
- APPROLYS, la centrale d'achat : Michel LAMY, titulaire et Alice WANNEROY en tant que suppléante
- RESAH, Réseau des acheteurs hospitaliers : Michel LAMY
- Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies : Betsabée HAAS
- Hy'Touraine : Martin COHEN et Rachida AISSAOUI en tant que représentants Tours Métropole Val de Loire pour siéger au Conseil d'administration dont Martin COHEN pour siéger à l'Assemblée générale
- Comité d'itinéraire Cœur de France à vélo : Emmanuel DUMENIL
- Unité de valorisation Saint-Benoît-la-Forêt : Martin COHEN et Rachida AISSAOUI en tant que représentants titulaires et Armelle AUDIN et Patricia SUARD en tant que représentantes suppléantes, et Monsieur COHEN en tant que représentant à la Commission de délégation de service public du groupement d'autorités concédantes
- Unité de valorisation de Lasse : Martin COHEN

<u>Désignations complémentaires ou modificatives aux délibérations du 7 mai</u>

- OPH Tours Métropole Val de Loire : Monsieur Antonio MARTINS comme représentant d'Action logement au sein du Conseil d'administration et Madame Sylvie MERCIER en tant que représentante de l'UDAF
- Conseil d'exploitation : Cinq représentants d'usagers ou environnementaux suivants :
 - SEPANT
 - Que choisir ensemble
 - Eau Touraine
 - Fédération de pêche Indre-et-Loire
 - Confédération Nationale de Logement

- EPFL : Jacques-Yves CAMPION en qualité de titulaire et Sébastien CLÉMENT en qualité de suppléant
- SEM PFI : Rachel MOUSSOUNI en qualité d'administrateur au Conseil d'administration de la SEM PFI en remplacement de Madame BA-TALL qui représente déjà la ville de Tours
- SMT : Patricia SUARD en remplacement de Madame Évelyne MONDON-DELAVOUS et élu Romain BRICE en remplacement de Khan KERNER en tant que suppléant
- SIEIL : est élue Madame Carole CHOURAQUI en qualité de suppléante sur la compétence AODE en remplacement de Madame TOULE et élue, Madame CERDAN qui a été titulaire au SIEIL compétence AODE en remplacement de Monsieur Benoît DELANEAU
- Réseau Loire Alerte : élue Betsabée HAAS.

Voilà sur l'ensemble de cette délibération. Oui ?

M. Jacky BERTRAND :
Je reviens sur la désignation d'Initiative Touraine Val de Loire.

M. Frédéric AUGIS :
Oui.

M. Jacky BERTRAND :
inaudible

Une élue :
inaudible

M. Frédéric AUGIS :
Elle est où ?

M. Jacky BERTRAND :
On vous l'a dit à deux reprises.

M. Frédéric AUGIS :
Oui, mais tu sais !
Qui est titulaire et qui est suppléant ? Titulaire, Monsieur Jacky BERTRAND et suppléant... Y a-t-il d'autres demandes ? Contre ? Abstention ? Merci.

Le Conseil Métropolitain adopte à l'unanimité.

C_26_06_01_004- INSTITUTIONS - COMMISSION D'APPEL D'OFFRES - ELECTION DES MEMBRES

Convocations adressées le mardi 26 mai 2026
Nombre de conseillers titulaires présents : 75
Nombre de conseillers votants : 85
Nombre de conseillers titulaires en exercice : 87

Conseillers métropolitains présents :

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Cécile AUDET-PINARD, Laurent RAYMOND, Thierry CHAILLOUX, Olivier CONTE, Sébastien CLEMENT, Cédric DE OLIVEIRA, Betsabée HAAS, Michel LAMY, Patrick LEFRANCOIS, Emmanuel DUMENIL, Alice WANNEROY, Patricia SUARD, Martin COHEN, Antoine MAQUIN, Jean-Patrick GILLE, Frédéric DARBON, Valérie TUROT, Bruno FENET, Noël DEBLAISE, Evelyne MONDON-DELAVOUS, Régis SALIC, Khan KERNER, Franck GAGNAIRE, Jacky BERTRAND, Thibault COULON, Elise PEREIRA NUNES, Iman MANZARI, Elisabeth LEMAURE, Armelle AUDIN, Florine BERHOUET, Bouzid BICHERI, Christine BLET, Christophe BOUCHET, Ferielle BOUKHTOUCHEN, Claude BOURDIN, Marion BUCHET, Cécile CHEVILLARD, Frédéric DAGORET, Guillaume DEHAEZE, Alain DELANCHY, Brice DROINEAU, Justine DUBOURG, Christophe DUPIN, Solène ETAME NDENGUE, Antoine FINS, Lucie FOUCHER, Romain FREDON, Michel GILLOT, Marie-Lou GUARDIA, Loïc GUILPAIN, Aylin GULHAN, Florian HEMME, Laure JAVELOT, Olivier LEBRETON, Thierry LECOMTE, Laurence LEFEVRE, Sarada LOOCK, Odile MACE, Alain MEDINA, Dimitri MESNIERES, Chloé METAHRI, Frédéric MINIOU, Rachel MOUSSOUNI, Marion NICOLAY-CABANNE, Cyril PALIN, Anne-Sophie PROU, Marie QUINTON, Cathy SAVOUREY, Annaelle SCHALLER, Michel SOULAS, Eric THOMAS, Annie TOULET.

Conseillers métropolitains absents ayant donné pouvoir :

Philippe BRIAND a donné pouvoir à Michel GILLOT, Rachida AISSAOUI a donné pouvoir à Betsabée HAAS, Benjamin GIRARD a donné pouvoir à Frédéric AUGIS, Oulématou BA-TALL a donné pouvoir à Franck GAGNAIRE, Dominique BOULOZ a donné pouvoir à Cyril PALIN, Enzo CASSEREAU a donné pouvoir à Ferielle BOUKHTOUCHEN, Catherine GAULTIER a donné pouvoir à Laurent RAYMOND, Aude GOBLET a donné pouvoir à Aylin GULHAN, Valérie JABOT a donné pouvoir à Annie TOULET, Pierre JOUAN a donné pouvoir à Claude BOURDIN.

Conseillers métropolitains absents :

Philippe BOURLIER, Aleksandar NIKOLIC.

Monsieur Frédéric AUGIS, président donne lecture du rapport suivant :

Conformément aux articles L1411-5 et D1411-3 à 5 du Code général des collectivités territoriales, la commission est composée par l'autorité habilitée à signer les marchés publics ou son représentant, président, et par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.

Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires.

Les listes de candidats peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir. En cas d'égalité de restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages et en cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Après appel à candidature, la liste suivante a été déposée :

5 titulaires
Annie TOULET
Dominique BOULOZ
Michel SOULAS
Sarada LOOCK
Marie-Lou GUARDIA
5 suppléants
Alain MEDINA
Marion BUCHET
Justine DUBOURG
Romain FREDON
Laurence LEFEVRE

Conformément à l'article L2121-21 par renvoi de l'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil métropolitain peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret aux désignations.

Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le Président.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L1411-5 et D1411-3 à 5,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 18 mai 2026,

- APPROUVE le recours au scrutin public pour procéder à ces désignations ;

- ELIT les conseillers métropolitains suivants membres de la commission d'appel d'offres :

Membres titulaires
Annie TOULET
Dominique BOULOZ
Michel SOULAS
Sarada LOOCK
Marie-Lou GUARDIA
Membres suppléants
Alain MEDINA
Marion BUCHET
Justine DUBOURG
Romain FREDON
Laurence LEFEVRE

- PRECISE que les membres suppléants remplacent indifféremment chaque titulaire dans l'ordre de la liste établie ;

- DIT QUE l'autorité habilitée à signer les marchés publics ou son représentant préside de droit la commission d'appel d'offres.

M. Frédéric AUGIS :
Commissions d'appel d'offres, élection des membres. Je vous propose cinq titulaires :

- Madame TOULET
- Madame BOULOZ
- Monsieur SOULAS
- Madame LOOCK
- Madame GUARDIA

En suppléant :

- Monsieur MEDINA
- Madame BUCHET
- Madame DUBOURG
- Monsieur FREDON.

Il manque un nom. Laurence LEFEVRE. Contre ? Abstention ? Merci beaucoup.

C_26_06_01_005- INSTITUTIONS - COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC A CARACTERE PERMANENT - ELECTION DES MEMBRES

Convocations adressées le mardi 26 mai 2026
Nombre de conseillers titulaires présents : 75
Nombre de conseillers votants : 85
Nombre de conseillers titulaires en exercice : 87

Conseillers métropolitains présents :

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Cécile AUDET-PINARD, Laurent RAYMOND, Thierry CHAILLOUX, Olivier CONTE, Sébastien CLEMENT, Cédric DE OLIVEIRA, Betsabée HAAS, Michel LAMY, Patrick LEFRANCOIS, Emmanuel DUMENIL, Alice WANNEROY, Patricia SUARD, Martin COHEN, Antoine MAQUIN, Jean-Patrick GILLE, Frédéric DARBON, Valérie TUROT, Bruno FENET, Noël DEBLAISE, Evelyne MONDON-DELAVOUS, Régis SALIC, Khan KERNER, Franck GAGNAIRE, Jacky BERTRAND, Thibault COULON, Elise PEREIRA NUNES, Iman MANZARI, Elisabeth LEMAURE, Armelle AUDIN, Florine BERHOUET, Bouzid BICHERI, Christine BLET, Christophe BOUCHET, Ferielle BOUKHTOUCHEN, Claude BOURDIN, Marion BUCHET, Cécile CHEVILLARD, Frédéric DAGORET, Guillaume DEHAEZE, Alain DELANCHY, Brice DROINEAU, Justine DUBOURG, Christophe DUPIN, Solène ETAME NDENGUE, Antoine FINS, Lucie FOUCHER, Romain FREDON, Michel GILLOT, Marie-Lou GUARDIA, Loïc GUILPAIN, Aylin GULHAN, Florian HEMME, Laure JAVELOT, Olivier LEBRETON, Thierry LECOMTE, Laurence LEFEVRE, Sarada LOOCK, Odile MACE, Alain MEDINA, Dimitri MESNIERES, Chloé METAHRI, Frédéric MINIOU, Rachel MOUSSOUNI, Marion NICOLAY-CABANNE, Cyril PALIN, Anne-Sophie PROU, Marie QUINTON, Cathy SAVOUREY, Annaelle SCHALLER, Michel SOULAS, Eric THOMAS, Annie TOULET.

Conseillers métropolitains absents ayant donné pouvoir :

Philippe BRIAND a donné pouvoir à Michel GILLOT, Rachida AISSAOUI a donné pouvoir à Betsabée HAAS, Benjamin GIRARD a donné pouvoir à Frédéric AUGIS, Oulématou BA-TALL a donné pouvoir à Franck GAGNAIRE, Dominique BOULOZ a donné pouvoir à Cyril PALIN, Enzo CASSEREAU a donné pouvoir à Ferielle BOUKHTOUCHEN, Catherine GAULTIER a donné pouvoir à Laurent RAYMOND, Aude GOBLET a donné pouvoir à Aylin GULHAN, Valérie JABOT a donné pouvoir à Annie TOULET, Pierre JOUAN a donné pouvoir à Claude BOURDIN.

Conseillers métropolitains absents :

Philippe BOURLIER, Aleksandar NIKOLIC.

Monsieur Frédéric AUGIS, président donne lecture du rapport suivant :

Conformément aux articles L1411-5 et D1411-3 à 5 du Code général des collectivités territoriales, la commission est composée par l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public ou son représentant, président, et par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.

Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires.

Les listes de candidats peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir. En cas d'égalité de restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages et en cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Après appel à candidature, la liste suivante a été déposée :

5 titulaires
Annie TOULET
Dominique BOULOZ
Thibault COULON
Thierry LECOMTE
Oulématou BA-TALL
5 suppléants
Lucie FOUCHER
Alain MEDINA
Ferielle BOUKHTOUCHEN
Marie QUINTON
Enzo CASSEREAU

Conformément à l'article L2121-21 par renvoi de l'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil métropolitain peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret aux désignations.

Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le Président.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L1411-5 et D1411-3 à 5,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 18 mai 2026,

- APPROUVE le recours au scrutin public pour procéder à ces désignations ;

- ELIT les conseillers métropolitains suivants membres de la commission de délégation de service public à caractère permanent :

Membres titulaires
Annie TOULET
Dominique BOULOZ
Thibault COULON
Thierry LECOMTE
Oulématou BA-TALL
Membres suppléants
Lucie FOUCHER
Alain MEDINA
Ferielle BOUKHTOUCHEN
Marie QUINTON
Enzo CASSEREAU

- PRECISE que les membres suppléants remplacent indifféremment chaque titulaire dans l'ordre de la liste établie ;

- DIT QUE l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public ou son représentant préside de droit la commission de délégation de service public.

M. Frédéric AUGIS :
Commission de délégation de service public à caractère permanent, élection des membres.

- Madame TOULET
- Madame BOULOZ
- Monsieur COULON
- Monsieur LECOMTE
- Madame BA-TALL

En suppléant :

- Madame FOUCHER
- Monsieur MEDINA
- Ferielle BOUKHTOUCHEN
- Madame QUINTON
- Monsieur CASSEREAU

Contre ? Abstention ? Merci beaucoup.

C_26_06_01_006-INSTITUTIONS - COMPOSITION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

M. Frédéric AUGIS :
Composition de la commission consultative des services publics locaux. Ça a été reporté au 29 juin parce que toutes les associations n'ont pas encore répondu. On ne va pas aller dans la précipitation.

Désignations reportées.

C_26_06_01_007- INSTITUTIONS - CREATION DE LA CONFERENCE DES MAIRES

Convocations adressées le mardi 26 mai 2026
Nombre de conseillers titulaires présents : 75
Nombre de conseillers votants : 85
Nombre de conseillers titulaires en exercice : 87

Conseillers métropolitains présents :

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Cécile AUDET-PINARD, Laurent RAYMOND, Thierry CHAILLOUX, Olivier CONTE, Sébastien CLEMENT, Cédric DE OLIVEIRA, Betsabée HAAS, Michel LAMY, Patrick LEFRANCOIS, Emmanuel DUMENIL, Alice WANNEROY, Patricia SUARD, Martin COHEN, Antoine MAQUIN, Jean-Patrick GILLE, Frédéric DARBON, Valérie TUROT, Bruno FENET, Noël DEBLAISE, Evelyne MONDON-DELAVOUS, Régis SALIC, Khan KERNER, Franck GAGNAIRE, Jacky BERTRAND, Thibault COULON, Elise PEREIRA NUNES, Iman MANZARI, Elisabeth LEMAURE, Armelle AUDIN, Florine BERHOUET, Bouzid BICHERI, Christine BLET, Christophe BOUCHET, Ferielle BOUKHTOUCHEN, Claude BOURDIN, Marion BUCHET, Cécile CHEVILLARD, Frédéric DAGORET, Guillaume DEHAEZE, Alain DELANCHY, Brice DROINEAU, Justine DUBOURG, Christophe DUPIN, Solène ETAME NDENGUE, Antoine FINS, Lucie FOUCHER, Romain FREDON, Michel GILLOT, Marie-Lou GUARDIA, Loïc GUILPAIN, Aylin GULHAN, Florian HEMME, Laure JAVELOT, Olivier LEBRETON, Thierry LECOMTE, Laurence LEFEVRE, Sarada LOOCK, Odile MACE, Alain MEDINA, Dimitri MESNIERES, Chloé METAHRI, Frédéric MINIOU, Rachel MOUSSOUNI, Marion NICOLAY-CABANNE, Cyril PALIN, Anne-Sophie PROU, Marie QUINTON, Cathy SAVOUREY, Annaelle SCHALLER, Michel SOULAS, Eric THOMAS, Annie TOULET.

Conseillers métropolitains absents ayant donné pouvoir :

Philippe BRIAND a donné pouvoir à Michel GILLOT, Rachida AISSAOUI a donné pouvoir à Betsabée HAAS, Benjamin GIRARD a donné pouvoir à Frédéric AUGIS, Oulématou BA-TALL a donné pouvoir à Franck GAGNAIRE, Dominique BOULOZ a donné pouvoir à Cyril PALIN, Enzo CASSEREAU a donné pouvoir à Ferielle BOUKHTOUCHEN, Catherine GAULTIER a donné pouvoir à Laurent RAYMOND, Aude GOBLET a donné pouvoir à Aylin GULHAN, Valérie JABOT a donné pouvoir à Annie TOULET, Pierre JOUAN a donné pouvoir à Claude BOURDIN.

Conseillers métropolitains absents :

Philippe BOURLIER, Aleksandar NIKOLIC.

Monsieur Frédéric AUGIS, président donne lecture du rapport suivant :

Avec l'objectif de favoriser les synergies au sein du bloc communal, pour porter des projets collectifs de la manière la plus efficace et la plus démocratique possible, la loi Engagement et proximité du 27 décembre 2019 a précisé les règles de gouvernance des intercommunalités. Il s'agit notamment de souligner et renforcer le rôle des maires dans le fonctionnement de l'intercommunalité. Pour cela, les intercommunalités disposent de la capacité à créer une conférence des maires, composée par définition uniquement des maires des communes la constituant et présidée par le Président de cette intercommunalité.

La conférence des maires est une instance consultative et de coordination, sans pouvoir exécutif ou délibératif.

Au regard du rôle essentiel des maires dans la gouvernance de Tours Métropole Val de Loire, l'objet de ce rapport est de proposer d'instaurer une conférence des maires, conformément aux dispositions de la loi Engagement et proximité.

En application de l’article L5211-11-3 du Code général des collectivités territoriales, la conférence des maires se réunit, sur un ordre du jour déterminé, à l'initiative du Président de la Métropole ou, dans la limite de quatre réunions par an, à la demande d'un tiers des maires.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d’adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment L5211-11-3,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 18 mai 2026,

- DECIDE de la création d’une conférence des maires de Tours Métropole Val de Loire.

M. Frédéric AUGIS :
Création de la conférence des maires. Nous créons officiellement la conférence des maires qui est une instance consultative et de coordination sans pouvoir exécutif ni délibératif.
Au-delà du rôle essentiel des maires dans la gouvernance de Tours Métropole, l’objectif de ce rapport est de proposer d’instaurer une conférence des maires conformément aux dispositions de la loi Engagement et Proximité. En conséquence, il est proposé au Conseil Métropolitain d’adopter la délibération suivante. Sur cette délibération, contre ? Abstention ? Merci beaucoup.

Le Conseil Métropolitain adopte à l'unanimité.

C_26_06_01_008- RESSOURCES HUMAINES - FIXATION DU NOMBRE DE REPRESENTANTS DU PERSONNEL, MAINTIEN DU PARITARISME NUMERIQUE ET MODALITES DE RECUEIL DES VOIX AU SEIN DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL

Convocations adressées le mardi 26 mai 2026
Nombre de conseillers titulaires présents : 75
Nombre de conseillers votants : 85
Nombre de conseillers titulaires en exercice : 87

Conseillers métropolitains présents :

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Cécile AUDET-PINARD, Laurent RAYMOND, Thierry CHAILLOUX, Olivier CONTE, Sébastien CLEMENT, Cédric DE OLIVEIRA, Betsabée HAAS, Michel LAMY, Patrick LEFRANCOIS, Emmanuel DUMENIL, Alice WANNEROY, Patricia SUARD, Martin COHEN, Antoine MAQUIN, Jean-Patrick GILLE, Frédéric DARBON, Valérie TUROT, Bruno FENET, Noël DEBLAISE, Evelyne MONDON-DELAVOUS, Régis SALIC, Khan KERNER, Franck GAGNAIRE, Jacky BERTRAND, Thibault COULON, Elise PEREIRA NUNES, Iman MANZARI, Elisabeth LEMAURE, Armelle AUDIN, Florine BERHOUET, Bouzid BICHERI, Christine BLET, Christophe BOUCHET, Ferielle BOUKHTOUCHEN, Claude BOURDIN, Marion BUCHET, Cécile CHEVILLARD, Frédéric DAGORET, Guillaume DEHAEZE, Alain DELANCHY, Brice DROINEAU, Justine DUBOURG, Christophe DUPIN, Solène ETAME NDENGUE, Antoine FINS, Lucie FOUCHER, Romain FREDON, Michel GILLOT, Marie-Lou GUARDIA, Loïc GUILPAIN, Aylin GULHAN, Florian HEMME, Laure JAVELOT, Olivier LEBRETON, Thierry LECOMTE, Laurence LEFEVRE, Sarada LOOCK, Odile MACE, Alain MEDINA, Dimitri MESNIERES, Chloé METAHRI, Frédéric MINIOU, Rachel MOUSSOUNI, Marion NICOLAY-CABANNE, Cyril PALIN, Anne-Sophie PROU, Marie QUINTON, Cathy SAVOUREY, Annaelle SCHALLER, Michel SOULAS, Eric THOMAS, Annie TOULET.

Conseillers métropolitains absents ayant donné pouvoir :

Philippe BRIAND a donné pouvoir à Michel GILLOT, Rachida AISSAOUI a donné pouvoir à Betsabée HAAS, Benjamin GIRARD a donné pouvoir à Frédéric AUGIS, Oulématou BA-TALL a donné pouvoir à Franck GAGNAIRE, Dominique BOULOZ a donné pouvoir à Cyril PALIN, Enzo CASSEREAU a donné pouvoir à Ferielle BOUKHTOUCHEN, Catherine GAULTIER a donné pouvoir à Laurent RAYMOND, Aude GOBLET a donné pouvoir à Aylin GULHAN, Valérie JABOT a donné pouvoir à Annie TOULET, Pierre JOUAN a donné pouvoir à Claude BOURDIN.

Conseillers métropolitains absents :

Philippe BOURLIER, Aleksandar NIKOLIC.

Madame Maria LEPINE, vice-présidente donne lecture du rapport suivant :

Conformément à l'article L.251-5 du Code général de la fonction publique, qui prévoit que tout établissement qui emploie au moins 50 agents doit obligatoirement créer un comité social territorial, la Métropole dispose d'un Comité Social Territorial – CST depuis 2004.

Le CST comprend des représentants de l'établissement désignés par le Président, parmi les membres du conseil métropolitain ou les agents de l'établissement, et des représentants du personnel élus.

Le Comité Social Territorial est consulté pour avis sur les questions relatives à l'organisation et au fonctionnement des services de la Métropole. Il ne traite que des situations collectives. Les situations individuelles des agents sont examinées par des instances placées auprès du Centre de gestion (CAP et CCP).

Il appartient au conseil métropolitain, au moins 6 mois avant la date du scrutin, de déterminer, après consultation des organisations syndicales, le nombre de représentants du personnel, le nombre de représentants de l'employeur, et les modalités de recueil de leur avis.

Suite à la consultation des organisations syndicales représentées à l'actuel Comité Social Territorial, le 5 mai 2026, il est proposé :

- de confirmer l'institution d'un Comité Social Territorial compétent pour l'ensemble des agents de droit public et de droit privé employés par Tours Métropole Val de Loire.

- de maintenir le nombre de représentants du personnel à 8 titulaires et 8 suppléants.

- de maintenir le paritarisme entre les représentants de l'employeur et les représentants du personnel et de fixer le nombre de représentants de l'employeur à 8 titulaires et 8 suppléants.

- de maintenir le recueil des voix délibératives des représentants de l'employeur.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5217-1,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L251-5 à L251-10, L252-8 à L252-10, L254-2 à L254-4, ainsi que ses articles R251-31 à 34, R251-35 à R251-37, R252-30 à 33, R. 252-34 à 40, et R252-41 à R252-51,

Vu la délibération n° C/04/05/10 du 27 mai 2004, créant le comité technique paritaire devenu le comité social territorial,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 18 mai 2026,

Considérant l'avis favorable des organisations syndicales consultées le 5 mai 2026,

Considérant que l'effectif apprécié au 1er janvier 2026 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est de 1653 agents.

- CONFIRME l'institution d'un Comité Social Territorial compétent pour l'ensemble des agents de droit public et de droit privé employés par Tours Métropole Val de Loire ;

- DÉCIDE de maintenir le nombre de représentants du personnel à 8 titulaires et 8 suppléants ;

- DÉCIDE de maintenir le paritarisme entre les représentants de l'employeur et les représentants du personnel et de fixer le nombre de représentants de l'employeur à 8 titulaires et 8 suppléants ;

- DÉCIDE de maintenir le recueil des voix délibératives des représentants de l'employeur ;

- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

M. Frédéric AUGIS :
Fixation du nombre de représentants du personnel, maintien du paritarisme numérique. Madame LEPINE.

Mme Maria LEPINE :
Merci Président. Bonsoir à toutes et à tous. La première des trois délibérations que je vous présente ce soir concerne le Comité social territorial de Tours Métropole Val de Loire. C'est une instance de dialogue social obligatoire pour les collectivités employant au moins 50 agents, ce qui est notre cas. Elle permet d'associer les représentants du personnel et de l'employeur aux réflexions sur l'organisation et le fonctionnement des services métropolitains.
Aujourd'hui, il s'agit de reconduire l'existence de ce CST pour nos agents, qu'ils relèvent du droit public ou du droit privé.
La délibération propose également de maintenir l'organisation actuelle du comité, le nombre de représentants du personnel resterait fixé à 8 titulaires et 8 suppléants et afin de préserver l'équilibre du dialogue social, le même nombre de représentants serait maintenu pour l'employeur, 8 titulaires et 8 suppléants.
Enfin, il est proposé, dans cette délibération, de conserver les modalités actuelles de fonctionnement, notamment le recueil des voix délibérantes des représentants de l'employeur.
Ces propositions ont été présentées aux organisations syndicales, représentées au sein du CST, qui ont rendu un avis favorable. Elle permet donc de garantir, votre délibération, la continuité du dialogue social au sein de la Métropole dans le cadre des prochaines élections professionnelles du mois de décembre.
Je ne sais pas si vous avez des questions.

M. Frédéric AUGIS :
Une demande d'information ? Contre ? Abstention ? Merci.

Le Conseil Métropolitain adopte à l'unanimité.

C_26_06_01_009- RESSOURCES HUMAINES - FIXATION DU NOMBRE DE REPRESENTANTS DU PERSONNEL, MAINTIEN DU PARITARISME NUMERIQUE ET MODALITES DE RECUEIL DES VOIX AU SEIN DE LA F3SCT

Convocations adressées le mardi 26 mai 2026
Nombre de conseillers titulaires présents : 75
Nombre de conseillers votants : 85
Nombre de conseillers titulaires en exercice : 87

Conseillers métropolitains présents :

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Cécile AUDET-PINARD, Laurent RAYMOND, Thierry CHAILLOUX, Olivier CONTE, Sébastien CLEMENT, Cédric DE OLIVEIRA, Betsabée HAAS, Michel LAMY, Patrick LEFRANCOIS, Emmanuel DUMENIL, Alice WANNEROY, Patricia SUARD, Martin COHEN, Antoine MAQUIN, Jean-Patrick GILLE, Frédéric DARBON, Valérie TUROT, Bruno FENET, Noël DEBLAISE, Evelyne MONDON-DELAVOUS, Régis SALIC, Khan KERNER, Franck GAGNAIRE, Jacky BERTRAND, Thibault COULON, Elise PEREIRA NUNES, Iman MANZARI, Elisabeth LEMAURE, Armelle AUDIN, Florine BERHOUET, Bouzid BICHERI, Christine BLET, Christophe BOUCHET, Ferielle BOUKHTOUCHEN, Claude BOURDIN, Marion BUCHET, Cécile CHEVILLARD, Frédéric DAGORET, Guillaume DEHAEZE, Alain DELANCHY, Brice DROINEAU, Justine DUBOURG, Christophe DUPIN, Solène ETAME NDENGUE, Antoine FINS, Lucie FOUCHER, Romain FREDON, Michel GILLOT, Marie-Lou GUARDIA, Loïc GUILPAIN, Aylin GULHAN, Florian HEMME, Laure JAVELOT, Olivier LEBRETON, Thierry LECOMTE, Laurence LEFEVRE, Sarada LOOCK, Odile MACE, Alain MEDINA, Dimitri MESNIERES, Chloé METAHRI, Frédéric MINIOU, Rachel MOUSSOUNI, Marion NICOLAY-CABANNE, Cyril PALIN, Anne-Sophie PROU, Marie QUINTON, Cathy SAVOUREY, Annaelle SCHALLER, Michel SOULAS, Eric THOMAS, Annie TOULET.

Conseillers métropolitains absents ayant donné pouvoir :

Philippe BRIAND a donné pouvoir à Michel GILLOT, Rachida AISSAOUI a donné pouvoir à Betsabée HAAS, Benjamin GIRARD a donné pouvoir à Frédéric AUGIS, Oulématou BA-TALL a donné pouvoir à Franck GAGNAIRE, Dominique BOULOZ a donné pouvoir à Cyril PALIN, Enzo CASSEREAU a donné pouvoir à Ferielle BOUKHTOUCHEN, Catherine GAULTIER a donné pouvoir à Laurent RAYMOND, Aude GOBLET a donné pouvoir à Aylin GULHAN, Valérie JABOT a donné pouvoir à Annie TOULET, Pierre JOUAN a donné pouvoir à Claude BOURDIN.

Conseillers métropolitains absents :

Philippe BOURLIER, Aleksandar NIKOLIC.

Madame Maria LEPINE, vice-présidente donne lecture du rapport suivant :

La Formation Spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et de Conditions de Travail (F3SCT) est une émanation du Comité Social Territorial (CST). La F3SCTest chargée de rendre un avis préalable sur les mesures prises sur les sujets suivants :

- la protection de la santé physique et mentale, à l'hygiène, à la sécurité des agents dans leur travail ;
- l'organisation du travail ;
- le télétravail ;
- les enjeux liés à la déconnexion et aux dispositifs de régulation de l'utilisation des outils numériques ;
- l'amélioration des conditions de travail et l’application des prescriptions légales ;
 sauf lorsque ces questions se posent dans le cadre de projets de réorganisation de services examinés directement par le CST.

- l'élaboration et la mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels ;
- le programme annuel de prévention des risques professionnels ;
- l'analyse des risques professionnels auxquels sont exposés les agents.

Elle est obligatoirement créée pour les établissements de plus de 200 agents.

Les représentants du personnel titulaires siégeant au sein de la formation spécialisée mentionnée à l'article L. 251-9 sont désignés parmi les représentants du personnel, titulaires ou suppléants, du Comité Social Territorial proportionnellement au nombre de voix obtenues.

Suite à la consultation des organisations syndicales représentées à l'actuel Comité Social Territorial, le 5 mai 2026, il est proposé, par réciprocité avec le CST :

- de confirmer l'institution d'une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail compétente pour l'ensemble des agents de droit public et de droit privé employés par Tours Métropole Val de Loire ;

- de maintenir le nombre de représentants du personnel à 8 titulaires et 8 suppléants ;

- de maintenir le paritarisme entre les représentants de l'employeur et les représentants du personnel et de fixer le nombre de représentants de l'employeur à 8 titulaires et 8 suppléants ;

- de maintenir le recueil des voix délibératives des représentants de l'employeur.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 18 mai 2026,

Considérant l'avis favorable des organisations syndicales consultées le 5 mai 2026,

Considérant que l'effectif apprécié au 1er janvier 2026 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel et la création obligatoire d'une F3SCT est de 1653 agents.

- CONFIRME l'institution d'une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail compétente pour l'ensemble des agents de droit public et de droit privé employés par Tours Métropole Val de Loire ;

- DÉCIDE de maintenir le nombre de représentants du personnel à 8 titulaires et 8 suppléants ;

- DÉCIDE de maintenir le paritarisme entre les représentants de l'employeur et les représentants du personnel et de fixer le nombre de représentants de l'employeur à 8 titulaires et 8 suppléants ;

- DÉCIDE de maintenir le recueil des voix délibératives des représentants de l'employeur ;

- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

M. Frédéric AUGIS :
Toujours Madame LEPINE.

Mme Maria LEPINE :
La deuxième délibération concerne la Formation Spécialisée en matière de Santé, Sécurité et de Conditions de Travail, plus connue sous le nom de F3SCT. C'est une instance qui est rattachée au Comité social territorial et qui joue un rôle très important dans la prévention des risques professionnels et l'amélioration des conditions de travail des agents. Elle est consultée également sur des sujets concrets qui concernent le quotidien des agents : la santé, la sécurité au travail, l'organisation du travail, le télétravail, l'usage des outils numériques, la prévention des risques professionnels ou encore l'élaboration du Document unique d'évaluation des risques.
Compte tenu des effectifs de notre Métropole, elle est obligatoire aussi, plus de 1 600 agents. Pas de nouvelle structure avec cette délibération, c'est toujours le maintien et le fonctionnement, pour l'ensemble des agents, de ce qui existait auparavant, qu'ils soient agents de droit privé ou de droit public.
Il est également proposé de conserver l'équilibre actuel de la représentation :

- 8 représentants titulaires et 8 suppléants pour le personnel
- 8 titulaires et 8 suppléants pour l'autorité.

Enfin, les modalités de vote demeureraient inchangées également selon cette délibération.
Un avis favorable a également été rendu par les organisations syndicales qui ont été consultées.

M. Frédéric AUGIS :
Y a-t-il une demande d'information ? Contre ? Abstention ? Merci.

Le Conseil Métropolitain adopte à l'unanimité.

C_26_06_01_010- RESSOURCES HUMAINES - DEBAT RELATIF A LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE (MUTUELLES SANTE ET PREVOYANCE)

Convocations adressées le mardi 26 mai 2026
Nombre de conseillers titulaires présents : 75
Nombre de conseillers votants : 85
Nombre de conseillers titulaires en exercice : 87

Conseillers métropolitains présents :

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Cécile AUDET-PINARD, Laurent RAYMOND, Thierry CHAILLOUX, Olivier CONTE, Sébastien CLEMENT, Cédric DE OLIVEIRA, Betsabée HAAS, Michel LAMY, Patrick LEFRANCOIS, Emmanuel DUMENIL, Alice WANNEROY, Patricia SUARD, Martin COHEN, Antoine MAQUIN, Jean-Patrick GILLE, Frédéric DARBON, Valérie TUROT, Bruno FENET, Noël DEBLAISE, Evelyne MONDON-DELAVOUS, Régis SALIC, Khan KERNER, Franck GAGNAIRE, Jacky BERTRAND, Thibault COULON, Elise PEREIRA NUNES, Iman MANZARI, Elisabeth LEMAURE, Armelle AUDIN, Florine BERHOUET, Bouzid BICHERI, Christine BLET, Christophe BOUCHET, Ferielle BOUKHTOUCHEN, Claude BOURDIN, Marion BUCHET, Cécile CHEVILLARD, Frédéric DAGORET, Guillaume DEHAEZE, Alain DELANCHY, Brice DROINEAU, Justine DUBOURG, Christophe DUPIN, Solène ETAME NDENGUE, Antoine FINS, Lucie FOUCHER, Romain FREDON, Michel GILLOT, Marie-Lou GUARDIA, Loïc GUILPAIN, Aylin GULHAN, Florian HEMME, Laure JAVELOT, Olivier LEBRETON, Thierry LECOMTE, Laurence LEFEVRE, Sarada LOOCK, Odile MACE, Alain MEDINA, Dimitri MESNIERES, Chloé METAHRI, Frédéric MINIOU, Rachel MOUSSOUNI, Marion NICOLAY-CABANNE, Cyril PALIN, Anne-Sophie PROU, Marie QUINTON, Cathy SAVOUREY, Annaelle SCHALLER, Michel SOULAS, Eric THOMAS, Annie TOULET.

Conseillers métropolitains absents ayant donné pouvoir :

Philippe BRIAND a donné pouvoir à Michel GILLOT, Rachida AISSAOUI a donné pouvoir à Betsabée HAAS, Benjamin GIRARD a donné pouvoir à Frédéric AUGIS, Oulématou BA-TALL a donné pouvoir à Franck GAGNAIRE, Dominique BOULOZ a donné pouvoir à Cyril PALIN, Enzo CASSEREAU a donné pouvoir à Ferielle BOUKHTOUCHEN, Catherine GAULTIER a donné pouvoir à Laurent RAYMOND, Aude GOBLET a donné pouvoir à Aylin GULHAN, Valérie JABOT a donné pouvoir à Annie TOULET, Pierre JOUAN a donné pouvoir à Claude BOURDIN.

Conseillers métropolitains absents :

Philippe BOURLIER, Aleksandar NIKOLIC.

Madame Maria LEPINE, vice-présidente donne lecture du rapport suivant :

L'article L.827-12 du Code général de la fonction publique prévoit que Tours Métropole Val de Loire doit, dans les 6 mois suivant le renouvellement du conseil métropolitain, organiser un débat portant sur les garanties accordées à ses agents en matière de protection sociale complémentaire.

1/ Le cadre légal

La protection sociale complémentaire - PSC est un mécanisme de mutuelle qui permet aux agents lorsqu'ils sont malades et le cas échéant dans l'incapacité d'exercer leurs fonctions, de bénéficier d'une prise en charge de leurs frais, en complément du maintien de salaire prévu par le statut et des indemnités versées par la sécurité sociale.

La mutuelle prévoyance, dite aussi « garantie de maintien de salaire » couvre les pertes de salaire liées aux situations :

- d'incapacité de travail ;

- d'invalidité ;
- d'inaptitude ;
- ou de décès des agents publics.

Les garanties minimales doivent couvrir, de manière indissociable, les deux risques incapacité temporaire de travail et invalidité (quel que soit le taux d'invalidité). Pour l'incapacité temporaire, la prestation est déclenchée lorsque la rémunération statutaire de l'agent se réduit (réduction du montant des primes et passage à demi-traitement).

La mutuelle santé correspond à un remboursement, complémentaire à celui de l'assurance maladie, des frais occasionnés par une maladie, une maternité ou un accident.

La protection sociale complémentaire concerne tous les agents fonctionnaires titulaires et stagiaires et contractuels de droit public. Les agents de droit privé qui exercent leurs fonctions à la direction du Cycle de l'Eau sont, pour leur part, rattachés, pour le risque santé et le risque prévoyance, à l'organisme PRO BTP.

Un agent qui souhaite bénéficier d'une protection sociale complémentaire dans le domaine de la santé ou de la prévoyance dispose du choix suivant :

- conclure un contrat individuel non labellisé avec une mutuelle. Ce contrat n'ouvre pas droit à une participation de l'employeur au montant de la cotisation versée par l'agent ;

- conclure un contrat individuel labellisé avec une mutuelle ;

- adhérer, de manière facultative, à un « contrat groupe » conclu par un Centre de gestion ou sa propre collectivité ou établissement ;

- adhérer de manière obligatoire, à un « contrat groupe » conclu par un Centre de gestion ou sa propre collectivité ou établissement.

Ces 3 derniers contrats ouvrent droit à une participation de l'employeur au montant de la cotisation versée par l'agent. Seule restriction, il n'est pas possible pour l'employeur de participer à un contrat labellisé et un contrat collectif pour un même risque.

Par ailleurs, les textes en vigueur prévoient que la participation des employeurs territoriaux au financement des garanties de protection sociale et complémentaire de leurs agents est rendue obligatoire :

- dans le domaine de la prévoyance depuis le 1er janvier 2025.
- dans le domaine de la santé depuis le 1er janvier 2026.

Le montant mensuel de la participation employeur est de :

- 15 € pour le risque santé (50 % d'un montant fixé à 30 €).
- 7 € pour le risque prévoyance (20 % d'un montant fixé à 35 €).

Toutefois, la loi du 22 décembre 2025 a décidé de restreindre les possibilités de participation de l'employeur à la garantie prévoyance. Au 1er janvier 2029, les règles seront les suivantes :

Mode de contrat	**Possibilité de participation employeur**	
	Risque santé	**Risque Prévoyance**
Contrat individuel labellisé	✓	✗

Contrat groupe à adhésion facultative	✓	✗
Contrat groupe à adhésion obligatoire	✓	✓

S'agissant de ce risque et en compensation de l'adhésion obligatoire à un contrat collectif au 1er janvier 2029, le montant mensuel de la participation sera, à cette date, de 50% du montant de la cotisation versée par l'agent et applicable aux deux risques incapacité temporaire de travail et invalidité (quel que soit le taux d'invalidité).

Toutefois la négociation locale peut prévoir :

- un pourcentage supérieur à 50 % pour tous les agents sans distinction,
- une modulation de la participation selon le niveau de revenu des agents.

Ces nouvelles règles obligent les centres de gestion et les collectivités territoriales et établissements à se mettre en conformité d'ici le 1er janvier 2029.

Ainsi, le délai de conclusion d'un nouveau contrat groupe à adhésion obligatoire pour la prévoyance est le suivant :

Situation actuelle	**Obligation**
Aucune convention de participation en cours	Conclusion d'un contrat collectif à adhésion obligatoire au 1er janvier 2029.
Convention de participation en cours dont le terme est antérieur au 1er janvier 2029	Mise en conformité à compter du terme de cette convention
Convention de participation en cours dont le terme est postérieur au 1er janvier 2029	Mise en conformité à compter du 1er janvier 2029

2/ La situation à Tours Métropole Val de Loire

La Métropole a décidé :

- en décembre 2024, de ne pas conclure de contrats groupes sur les deux risques soit directement soit par l'intermédiaire du CDG 37 et de participer uniquement à des contrats labellisés ;

- en août 2023, de porter la participation mensuelle de l'employeur à 15€ pour la santé et de la maintenir à 10€ pour la prévoyance.

En l'état, la Métropole répond aux exigences du droit existant.

Toutefois, cette situation génère deux difficultés :

- le taux de couverture des agents métropolitains demeure faible.

Sur un effectif d'environ 1690 agents concernés (agents affectés au budget principal, aux budgets annexes de l'eau et de l'assainissement),

Ont bénéficié d'une participation employeur pour la PSC :
En 2025,

- 533 agents en santé
- 61 agents en prévoyance

En 2026, pour le seul premier trimestre

- 386 agents en santé
- 30 agents en prévoyance

➢ Le montant de cotisation versé par les agents a fortement augmenté conduisant certains agents à renoncer à couvrir les risques santé et/ou prévoyance.

S'agissant de la prévoyance, un contrat labellisé doit désormais couvrir l'invalidité en plus de l'incapacité temporaire. Certains contrats relatifs à la « prévoyance », conclus avant 2025, ne couvraient pas forcément ces deux risques. De ce fait, en fin d'année 2024, des agents, notamment ceux adhérents à la MNT, ont reçu un courrier de résiliation de leur contrat qui ne répondait plus aux nouvelles normes. Or, ces agents soit n'ont pas conclu un nouveau contrat en raison de la disproportion entre l'ancien montant de cotisation et le nouveau montant lié à un contrat labellisé (doublement, voire triplement du montant), soit ont conclu un contrat non labellisé, acceptant de perdre la participation de l'employeur.

S'agissant de la santé, la conclusion ou le maintien d'un contrat individuel labellisé ou non labellisé, à compter du 1er janvier 2026, a conduit à une augmentation du montant de cotisation versé par l'agent conduisant certains à renoncer à couvrir ce risque ou à prendre un contrat non labellisé perdant ainsi la participation de l'employeur.

Dans ces conditions, la Métropole propose d'apporter une réponse en deux étapes.

3/ Propositions d'évolution

En août 2025, le sondage réalisé auprès des agents métropolitains, même s'il a connu un taux de réponses faibles (95 retours), a mis en exergue le choix de recourir à un contrat groupe pour les deux risques (santé et prévoyance).

Afin d'offrir une couverture sociale en santé et prévoyance à une large partie des agents métropolitains et d'anticiper les obligations réglementaires à venir, la Métropole pourrait engager une démarche en deux temps :

- Adhérer aux deux contrats collectifs (santé et prévoyance) conclus pour une durée de 6 ans (2025-2031) par le CDG 37.

De manière générale, sur le montant de cotisation, la tendance nationale observée est une réduction du montant de cotisation payée par l'agent de 30% pour la prévoyance et de 15% pour la santé lorsqu'il adhère à un contrat groupe conclu par un centre de gestion comparé à ce qu'il paye en contrat individuel.

Par ailleurs, s'agissant de la prévoyance, le taux de cotisation négocié initialement par le CDG 37 était de 2,08%. En comparaison, les contrats groupes conclus par 15 autres centres de gestion à la même période, oscillaient entre 1,67% et 2,70%.

Enfin, les études sur des profils types démontrent que les prestations proposées en santé offrent des taux de prise en charge et des montants de remboursement plus favorables que les contrats individuels souscrits par les agents.

- Lancer un travail de réflexion et une consultation sur 2027-2028 en lien avec le CDG 37 et d'autres collectivités territoriales ou établissements du département qui souhaiteraient se joindre à la démarche pour se mettre en conformité avec les obligations de participation de l'employeur au 1er janvier 2029.

L'alternative à l'adhésion aux contrats groupes du CDG 37 consisterait pour la Métropole à lancer une consultation pour conclure ses propres contrats groupes. Toutefois, cette solution revêt moins d'intérêt et ce pour trois raisons :

- La conclusion d'un contrat groupe, en dehors du CDG, n'a d'intérêt que si la Métropole se regroupe avec d'autres collectivités et établissements. Une démarche isolée ne permettra pas de négocier des prestations et des montants de cotisation significatifs pour inciter les agents à adhérer.

- Si la Métropole veut anticiper les échéances réglementaires de 2029 et négocier des montants de cotisation attractifs, elle devra retenir une adhésion obligatoire des agents aux deux contrats groupes. Dans ce cas, elle devra préalablement négocier un accord collectif avec les organisations syndicales. Cela induit un délai supplémentaire de presque une année.

- Enfin, la temporalité n'est pas propice. En effet, le CDG 37 devra, de son côté et dès 2027 engager une consultation pour conclure un nouveau contrat groupe sur la prévoyance afin de se mettre en conformité au 1er janvier 2029 avec la législation.

4/ La démarche d'adhésion aux contrats groupes du CDG 37

L'adhésion aux contrats groupes du CDG 37 ne génère aucun coût d'adhésion. En effet, l'adhésion aux contrats groupe santé et prévoyance est incluse dans la cotisation au CDG 37. Pour mémoire, la cotisation au CDG 37 pour l'année 2026 est de 280 000 €.

A l'inverse, elle implique de réaliser les démarches suivantes :

- l'envoi d'une lettre d'intention au CDG 37. Ce document permet à Collecteam (assureur du risque prévoyance) et MNT (assureur du risque santé) de préparer en amont le déploiement du contrat et d'anticiper les actions de communication ;

- un avis du Comité Social Territorial (CST) sur le choix de recourir aux contrats groupes du Centre de gestion d'Indre-et-Loire et les modalités choisies. Sur ce point, il est précisé que les contrats du CDG 37 sont pour le moment des contrats groupes avec une adhésion facultative des agents ;

- une délibération du Conseil métropolitain actant de la tenue du débat sur la protection sociale complémentaire, du choix de recourir aux contrats groupes du CDG 37 au 1er janvier 2027, autorisant la signature de la convention de participation et fixant le montant de la participation employeur ;

- une signature de la convention de participation (CDG 37 – Métropole – Collecteam/MNT) ;

- la désignation par l'employeur de référents au sein de l'établissement ;

- une campagne de communication de 5 mois (de juin à octobre) auprès des agents métropolitains ;

- la résiliation par les agents des contrats individuels (labellisés ou non labellisés) en cours. La résiliation s'effectue à tout moment pour contrat santé mais impérativement avant le 1er novembre pour un contrat prévoyance.

5/ L'estimation du coût pour l'employeur

Les deux hypothèses prises en compte pour estimer le coût induit par une adhésion aux deux contrats groupes (santé et prévoyance) du CDG 37 sont les suivantes :

- maintien d'une participation de l'employeur de 15 € pour la santé et 10 € pour la prévoyance ;

- adhésion de 50% des agents à chacun des deux contrats groupes.

Sur la base de ces hypothèses, cela représenterait, sur 2027, un coût de :

- 153.000 € annuels pour la santé
- 102.000 € annuels pour la prévoyance

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5217-1 et suivants,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L.827-9 à L.827-11,

Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement,

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 18 mai 2026,

Vu l'avis du comité social territoriale, en date du 28 mai 2026.

- PREND ACTE de la tenue du débat relatif à la protection sociale complémentaire ;

- DECIDE l'adhésion aux contrats groupes santé et prévoyance conclus par le Centre de gestion d'Indre-et-Loire ;

- DECIDE de maintenir une participation employeur à la cotisation versée par l'agent à hauteur de 15 € pour le risque santé et 10 € pour le risque prévoyance ;

- AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce dossier.

M. Frédéric AUGIS :
Maria.

Mme Maria LEPINE :
La troisième délibération est plus complexe puisqu'il s'agit du débat relatif à la protection sociale complémentaire. Une délibération qui concerne les dispositifs de mutuelles santé et de prévoyance qui viennent compléter les remboursements de l'assurance maladie et protéger les agents face aux aléas de la vie. Ça concerne directement le pouvoir d'achat, aussi la santé, la sécurité financière de près de nos 1 700 agents qui assurent le fonctionnement des services. Aujourd'hui, la loi impose aux collectivités de participer au financement de ces protections. C'est une obligation qui était déjà entrée en vigueur, pour la prévoyance depuis 2025, et pour la santé depuis le 1er janvier 2026. Par ailleurs, de nouvelles évolutions réglementaires vont entrer en application d'ici 2029 qui vont obliger les collectivités à adapter leurs dispositifs.
Aujourd'hui, Tours Métropole travaille, participe déjà au financement de contrats dits labellisés à hauteur de 15 euros par mois pour la santé et 10 euros pour la prévoyance. C'est une organisation qui nous permet de répondre aux exigences légales actuelles. Cependant, nous constatons quelques difficultés.
Tout d'abord, on a un nombre d'agents qui bénéficie de cette participation relativement faible. Sur près de 1 700 agents, seulement quelques centaines bénéficient aujourd'hui, d'une aide pour leur complémentaire santé et beaucoup moins encore pour la prévoyance. Par ailleurs, les coûts de contrat individuel ont fortement augmenté ces dernières années ; certains agents ont vu leur cotisation doubler, voire tripler, notamment pour les garanties de prévoyance. Face à cette hausse, plusieurs d'entre eux ont renoncé à certaines protections et ont choisi des contrats qui ne permettent plus de bénéficier de la participation de l'employeur. C'est une situation qui nous préoccupe, elle peut conduire des agents à être moins bien protégés en cas de maladie, d'arrêt de travail prolongé ou d'invalidité. Elle peut créer des inégalités d'accès à la couverture sociale selon les revenus.
La Métropole a choisi une évolution de son dispositif que je vais vous présenter en deux étapes.
Tout d'abord, une première étape qui consiste à adhérer au contrat collectif négocié par le Centre de gestion d'Indre-et-Loire, le CDG37, pour la santé et la prévoyance. Ces contrats ont déjà été négociés à l'échelle départementale et permettent de mutualiser les risques entre un grand nombre d'agents.
Concrètement, cette mutualisation devrait permettre aux agents qui adhèrent de bénéficier de cotisations plus avantageuses que dans le cadre de contrats individuels tels qu'ils existent aujourd'hui. Des études disponibles montrent également que les garanties proposées sont souvent plus protectrices. Cette adhésion n'entraînerait pas de coût supplémentaire de mise en place pour la Métropole puisque c'est un service qui est déjà inclus dans la cotisation que nous versons au centre de gestion.
La seconde étape consiste à engager, dès les prochaines années, dès 2027, une réflexion plus large avec le centre de gestion, avec d'autres collectivités du territoire éventuellement, afin de préparer les évolutions réglementaires qui sont prévues pour 2029. L'objectif sera de construire un dispositif durable, conforme aux futures obligations légales et adaptées aux besoins des agents.
Aujourd'hui, ce qui vous est proposé ne modifie pas le niveau de participation financière de la Métropole.
Il est proposé de maintenir le montant actuel, soit 15 euros par mois pour la santé et 10 euros par mois pour la prévoyance. Sur la base d'une hypothèse que nous avions formulée de 50 % d'adhésion des agents au contrat collectif, le coût annuel 2027 pour la Métropole serait estimé à environ 153 000 euros pour la santé et 102 000 euros pour la prévoyance.
Cette délibération poursuit aussi l'objectif d'améliorer l'accès des agents à une protection sociale de qualité tout en anticipant les prochaines évolutions réglementaires. Elle traduit aussi notre volonté d'accompagner nos agents plus qu'on ne le fait aujourd'hui dans un contexte où les dépenses de santé et de prévoyance pèsent de plus en plus lourd sur leur budget.
Pour que votre information soit complète et parce que nous savons qu'il y a un souhait des organisations syndicales de voir la participation de Tours Métropole évoluer, j'ai proposé qu'un dialogue social soit engagé à la rentrée avec eux pour évoquer cette potentielle évolution.

Aujourd'hui, on ne l'évoque pas parce que si, aujourd'hui, on maintient les montants qui sont proposés, c'est simplement parce que l'on souhaite que cette protection soit mise en place dès le 1er janvier 2027. Cela veut dire une communication auprès des agents qui pourrait se faire dès le mois de juin pour qu'à la rentrée, ils puissent engager des démarches avec les partenaires, enfin les organismes retenus par le centre de gestion, s'informer pour résilier ou non leur complémentaire actuelle de façon à pouvoir prendre leur décision. Si on ne prend pas la décision, nous, maintenant, on va être dans des délais beaucoup trop étroits, si on peut dire, pour pouvoir engager cette adhésion dès le 1er janvier 2027. On se laisse du temps pour pouvoir retravailler après sur une modification éventuelle de la participation de la Métropole. On sait qu'une décision prise par la Métropole a des répercussions sur les communes membres, donc il est important qu'on échange de façon complète. Je sais que les services de la Métropole vous ont sollicités pour savoir, aujourd'hui, quel est votre niveau de participation par rapport à la complémentaire santé auprès des agents. C'est une compilation que l'on pourra avoir pour la rentrée et des échanges pour savoir si on évolue en termes de participation.
Ce soir, pour moi, ce qui était important, c'est que l'on puisse décider, c'est la proposition que l'on fait, d'adhérer au contrat proposé par le centre de gestion pour ne pas perdre de temps sur les propositions que l'on peut faire à nos agents dès le 1er janvier 2027.
Voilà tout ce que je pouvais vous dire sur cette délibération. Je suis à votre disposition si vous avez des questions.

M. Frédéric AUGIS :
Y a-t-il des demandes d'information ? Il n'y en a pas. Contre ? Abstention ? Merci beaucoup.

Le Conseil Métropolitain adopte à l'unanimité.

C_26_06_01_011 - FINANCES - RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CIID)

M. Frédéric AUGIS :
Madame WANNEROY. Elle est reportée, pardon. Elle est reportée au 29 puisqu'on n'a pas tous les noms de partout. Pardon.

Délibération reportée.

C_26_06_01_012- URBANISME - AVIS SUR LE PROJET DE PLAN DE MOBILITE DU SYNDICAT DES MOBILITES DE TOURAINE

Convocations adressées le mardi 26 mai 2026
Nombre de conseillers titulaires présents : 75
Nombre de conseillers votants : 85
Nombre de conseillers titulaires en exercice : 87

Conseillers métropolitains présents :

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Cécile AUDET-PINARD, Laurent RAYMOND, Thierry CHAILLOUX, Olivier CONTE, Sébastien CLEMENT, Cédric DE OLIVEIRA, Betsabée HAAS, Michel LAMY, Patrick LEFRANCOIS, Emmanuel DUMENIL, Alice WANNEROY, Patricia SUARD, Martin COHEN, Antoine MAQUIN, Jean-Patrick GILLE, Frédéric DARBON, Valérie TUROT, Bruno FENET, Noël DEBLAISE, Evelyne MONDON-DELAVOUS, Régis SALIC, Khan KERNER, Franck GAGNAIRE, Jacky BERTRAND, Thibault COULON, Elise PEREIRA NUNES, Iman MANZARI, Elisabeth LEMAURE, Armelle AUDIN, Florine BERHOUET, Bouzid BICHERI, Christine BLET, Christophe BOUCHET, Ferielle BOUKHTOUCHEN, Claude BOURDIN, Marion BUCHET, Cécile CHEVILLARD, Frédéric DAGORET, Guillaume DEHAEZE, Alain DELANCHY, Brice DROINEAU, Justine DUBOURG, Christophe DUPIN, Solène ETAME NDENGUE, Antoine FINS, Lucie FOUCHER, Romain FREDON, Michel GILLOT, Marie-Lou GUARDIA, Loïc GUILPAIN, Aylin GULHAN, Florian HEMME, Laure JAVELOT, Olivier LEBRETON, Thierry LECOMTE, Laurence LEFEVRE, Sarada LOOCK, Odile MACE, Alain MEDINA, Dimitri MESNIERES, Chloé METAHRI, Frédéric MINIOU, Rachel MOUSSOUNI, Marion NICOLAY-CABANNE, Cyril PALIN, Anne-Sophie PROU, Marie QUINTON, Cathy SAVOUREY, Annaelle SCHALLER, Michel SOULAS, Eric THOMAS, Annie TOULET.

Conseillers métropolitains absents ayant donné pouvoir :

Philippe BRIAND a donné pouvoir à Michel GILLOT, Rachida AISSAOUI a donné pouvoir à Betsabée HAAS, Benjamin GIRARD a donné pouvoir à Frédéric AUGIS, Oulématou BA-TALL a donné pouvoir à Franck GAGNAIRE, Dominique BOULOZ a donné pouvoir à Cyril PALIN, Enzo CASSEREAU a donné pouvoir à Ferielle BOUKHTOUCHEN, Catherine GAULTIER a donné pouvoir à Laurent RAYMOND, Aude GOBLET a donné pouvoir à Aylin GULHAN, Valérie JABOT a donné pouvoir à Annie TOULET, Pierre JOUAN a donné pouvoir à Claude BOURDIN.

Conseillers métropolitains absents :

Philippe BOURLIER, Aleksandar NIKOLIC.

Madame Valérie TUROT, vice-présidente donne lecture du rapport suivant :

Le Comité syndical du Syndicat des mobilités de Touraine (SMT) a prescrit par délibération du 8 novembre 2023, l'élaboration du plan de mobilité (PDM) 2026-2036 dont le périmètre couvre le territoire de Tours Métropole Val de Loire ainsi que de trois communes : La Ville-aux-Dames, Vouvray et Vernou-sur-Brenne soit 25 communes.

Le PDM qui succède au plan de déplacement urbain (PDU) 2013-2023, et qui doit notamment tenir compte du PCAET, est un document stratégique qui permet de déterminer un cap pour les politiques publiques de mobilité, cohérent avec l'ensemble de l'action publique, toutes thématiques confondues. Son contenu est fixé par l'article L.1214-1 du Code des transports.

Les plans locaux d'urbanisme communaux ou intercommunaux doivent être compatibles avec le plan de mobilité.

Ce PDM vise à répondre aux 11 enjeux suivants :

- l’équilibre durable ente les besoins en matière de mobilité et de facilités d’accès, de protection de l’environnement et de la santé, et d’autre part, en tenant compte de la nécessaire limitation de l’étalement urbain ;
- le renforcement de la cohésion sociale et territoriale ;
- l’amélioration de la sécurité ;
- la diminution du trafic automobile et le développement des usages partagés des véhicules ;
- le développement des transports collectifs et des modes actifs et moyens de déplacement les moins consommateurs d’énergie et les moins polluants ;
- l’amélioration de l’usage du réseau principal de voirie ;
- le stationnement au service du report modal ;
- l’organisation des conditions d’approvisionnement (fret, logistique urbaine) ;
- l’amélioration des mobilités quotidiennes des personnels, des élèves ;
- l’organisation d’une tarification et d’une billettique intégrées ;
- l’usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables.

En particulier, le PDM s'articule autour de quatre axes majeurs en lien direct avec les compétences de Tours Métropole Val de Loire :

- la lutte contre l'étalement urbain : en application de la LOM (loi d’orientation des mobilités du 24 décembre 2019), le PDM doit impérativement contribuer à limiter la consommation foncière en mettant en cohérence la mobilité avec les politiques d’urbanisme (PLUi de Touraine Est Vallées et futur PLUm de Tours Métropole Val de Loire) ;
- la construction de la "ville des courtes distances" à travers la promotion d’un développement urbain compact et polycentrique où les services essentiels sont accessibles en 15 minutes via des modes actifs ;
- l’équilibre durable et la santé : le PDM vise une réduction de 32 % des émissions de gaz à effet de serre (GES) et de 71 % du dioxyde d'azote d'ici 2036, ce qui impose une restructuration spatiale des flux pour protéger la santé publique ;
- la cohésion sociale et territoriale : Garantir une égalité d’accès aux services pour les habitants des Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (QPV) et des zones rurales ou peu denses, afin de rendre la mobilité accessible à tous.

Ces objectifs doivent tenir compte des enjeux morphologiques et démographiques auxquels fait face le territoire du SMT. Ces enjeux complexes qui dictent sa stratégie d'aménagement, sont les suivants :

- une géographie contrainte : le territoire est marqué par des coupures majeures, tant naturelles (Loire et Cher, risques d'inondation) qu'artificielles (étoile ferroviaire à 8 branches, autoroute A10 traversante, rocade). Ces obstacles imposent une concentration des flux sur des points de franchissement critiques.
- une concentration urbaine polarisée : 80 % de la population et 85 % des emplois sont concentrés dans le "cœur urbain" compact (7 communes). L'enjeu est de gérer cette densité tout en desservant une périphérie étalée et peu dense (63 000 habitants dispersés).
- la coordination des documents cadres : Le PDM doit s'articuler finement avec le SCoT de l'agglomération tourangelle, le futur PLUm de Tours Métropole Val de Loire et le SRADDET Centre Val de Loire pour garantir une planification spatiale unifiée.
- le partage de l'espace public : la voiture occupe encore une place prépondérante, tant par sa circulation que par le stationnement. L'enjeu est de requalifier les espaces publics au profit de la végétalisation (lutte contre les îlots de chaleur) et des modes actifs (marche, vélo).
- la logistique urbaine : Tours est au cœur d'un axe logistique européen majeur (A10), impliquant 8 000 à 9 000 poids lourds par jour. L'enjeu est de mieux intégrer cette fonction dans le tissu urbain sans nuire à la qualité de vie.

Au regard des objectifs en matière mobilité et des enjeux territoriaux du territoire du SMT, la stratégie du plan de mobilité 2026-2036 repose sur cinq axes visant à transformer durablement l'aménagement du territoire métropolitain :

- axe 1 : réaliser les projets structurants. Le socle de la stratégie est la réalisation des infrastructures de transport en commun en site propre (TCSP) qui dictent l'urbanisation future :
 - la ligne 2 du tramway et BHNS : mise en service en 2028 pour desservir les zones denses et les projets de renouvellement urbain (ZAC Beaumont-Chauveau, Plessis-Botanique, les deux CHRU),
 - l'intermodalité ferroviaire : réouverture de la halte de Fondettes/Saint-Cyr-sur-Loire pour interconnecter le périphérique au réseau ferré métropolitain
 - déploiement du réseau Vélival avec l'aménagement de 350 km d'itinéraires cyclables structurants pour mailler le territoire de façon sécurisée.

- axe 2 : étendre et densifier. La stratégie vise à limiter l'étalement en s'appuyant sur les centralités existantes :
 - urbanisme de proximité : densifier prioritairement dans un rayon de 300 à 500 mètres autour des arrêts structurants (tramway, BHNS), les normes de stationnement pour les véhicules motorisés et les cycles telles que fixées par le PDM doivent trouver leur traduction dans les règlements des documents d'urbanisme intercommunaux,
 - régulation du trafic automobile par le stationnement : utiliser les PLU intercommunaux pour plafonner le stationnement privé dans les zones bien desservies, incitant ainsi à la démotorisation des ménages,
 - Logistique durable : implanter rationnellement des espaces logistiques urbain et des points relais pour optimiser le dernier kilomètre.

- axe 3 : Fluidifier par la stratégie "Rabattre / Transporter / Diffuser ». L'organisation territoriale repose sur des Pôles d'Échanges Multimodaux (PEM) hiérarchisés :
 - des PEM de rabattement situés en périphérie (ex: Vaucanson, La Papoterie) pour capter les flux automobiles avant l'entrée dans les zones denses,
 - des PEM de diffusion situés en cœur de ville (ex: gares de Tours et Saint-Pierre-des-Corps) pour assurer une distribution fluide vers les destinations finales via les modes actifs.

- axes 4 et 5 : Accompagner le changement et apaiser :
 - création d'une maison de la mobilité, lieu physique et virtuel pour conseiller les citoyens et les entreprises sur les alternatives à la voiture solo,
 - Bureau des temps : Une démarche innovante pour décaler les horaires (écoles, entreprises) et lisser les pointes de trafic, évitant ainsi des investissements lourds en infrastructures routières
 - mise en place une gouvernance partagée avec la création d'une instance de pilotage agile pour adapter le plan aux évolutions technologiques et urbaines.

Par délibération du 17 décembre 2025, le Comité syndical du Syndicat des mobilités de Touraine a arrêté le projet de plan de mobilité.
Cette délibération fait suite au bilan de la concertation avec la population qui a eu lieu préalablement.

En application de l'articles L.1214-15 du Code des transports, le Président du Syndicat des mobilités de Touraine a sollicité Tours Métropole Val de Loire afin qu'elle rende un avis sur le projet de plan de mobilité.

De façon générale, Tours Métropole Val de Loire partage au travers de son plan climat air, énergie territorial, de son schéma directeur vert et des travaux d'élaboration du plan local d'urbanisme métropolitain, un certain nombre de convergences avec le projet de plan de mobilité du Syndicat des Mobilités de Touraine :

- contribuer à la lutte contre les évolutions climatiques par la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la diminution de l'empreinte carbone du territoire métropolitain ;
- agir en faveur de la santé et du bien-être des habitants et usagers du territoire par l'amélioration de la qualité de l'air, le développement des modes actifs, l'accessibilité aux équipements de santé, sportifs, aux espaces de nature, l'aménagement des espaces publics (réduction de la place de la voiture, ..) ;
- réduire l'usage des mobilités carbonées par le déploiement des réseaux de transports en commun et cyclables, et par la traduction dans le futur PLUm des normes de stationnement applicables prioritairement dans le cœur urbain métropolitain ;
- renforcer la fonction et le rôle de la métropole par une offre diversifiée et structurée en matière d'équipements, de services, de mobilités, d'activités économiques et commerciales, et desservie par une offre de mobilités diversifiée.

Aussi, le projet de PDM tel qu'arrêté le 17 décembre 2025 s'inscrit dans les politiques et compétences menées au travers des plans et programmes portés par Tours Métropole Val de Loire.

En complément, le projet de PDM fait l'objet de quelques observations mineures ne remettant pas en cause le projet de PDM.
La liste de ces observations prend la forme d'un tableau annexé à la présente délibération.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code des transports et notamment l'article L.1214-1, L.1214-14 et L.1214-15 ;

Vu le Code de l'urbanisme et notamment l'article L.131-4 ;

Vu la délibération du Conseil syndicat du SMT du 8 novembre 2023 prescrivant l'élaboration du plan de mobilité, définissant les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation,

Vu la délibération du Conseil syndical du SMT en date du 17 décembre 2025 tirant le bilan de la concertation préalable et arrêtant le projet de PDM du Syndicat des Mobilités de Touraine,

Vu le tableau des observations mineures annexé à la présente délibération, sans remise en cause de l'économie générale du projet de SCoT de l'agglomération tourangelle,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 18 mai 2026,

- DÉCIDE d'émettre un avis favorable sur le projet de Plan de Mobilité du Syndicat des Mobilités de Touraine ;

- TRANSMET sous la forme d'un tableau, la liste des observations mineures n'emportant aucune incidence sur l'économie générale du projet de Plan de Mobilité du Syndicat des Mobilités de Touraine.

M. Frédéric AUGIS :
Madame TUROT sur cette fois-ci le projet de plan de mobilité.

Mme Valérie TUROT :
Je vous le disais, il succède au plan de dépassement 2013-2023 et a été arrêté au comité syndical de décembre dernier. Actuellement, le comité sollicite les différentes personnes publiques associées pour recueillir leur avis avant l'enquête publique qui doit avoir lieu en septembre prochain.
Ce plan s'articule en quatre axes majeurs, en lien direct avec les compétences de Tours Métropole Val de Loire :

- Le premier, c'est la lutte contre l'étalement urbain avec une articulation avec le futur PLU
- Le deuxième, construction de ce qu'on appelle la ville à courte distance. L'objectif étant d'avoir des services accessibles à moins de quinze minutes via des modes actifs de déplacement
- Le troisième, c'est au niveau de la santé avec des objectifs ambitieux dès 2036 ; réduction de 32 % des émissions de gaz à effet de serre et de 71 % de dioxyde d'azote.
- Enfin, quatrième axe, c'est la cohésion sociale et territoriale avec l'objectif de garantir l'égalité pour tous et les accès des services, en particulier pour les personnes des quartiers prioritaires et des zones rurales.

En plus du lien direct avec les compétences de la Métropole, ce plan s'inscrit également dans des projets structurants. Je peux citer l'autoroute de bas carbone, la ligne 2 du tram, le BHNS, hall gare de Saint-Pierre et le SERM ou encore le déploiement du réseau Vélival. C'est un résumé de ce plan de mobilité qui a fait l'objet de quelques observations, en particulier deux propositions :

- Ajouter un paragraphe concernant le SERM en précisant l'évolution des mobilités ferroviaires
- Apporter une modulation possible quant au nombre de stationnements maximal par logement pour toutes nouvelles opérations à proximité des arrêts de tram. Là, il est limité à un, mais ça peut poser problème dans certaines zones urbaines ou des villes périphériques.

Enfin, une remarque qui concerne le nombre de places de vélo minimum par chambre dans les nouveaux logements, qui est fixé à un minimum. Or, le PLU ne régit pas l'intérieur des logements et le nombre de chambres ne figurent pas dans les autorisations d'urbanisme. Cette proposition serait difficilement vérifiable.
Voilà quelques modifications mineures qui ne remettent pas en jeu ce plan. Nous proposons d'apporter un avis favorable.

M. Frédéric AUGIS :
Sur ce plan, y a-t-il des demandes d'intervention ? Monsieur BOUCHET.

M. Christophe BOUCHET :
Je vous remercie, Monsieur le Président. Mes chers collègues. Je vous remercie pour la présentation, Madame TUROT, relativement succincte pour un plan pour lequel vous n'avez pas donné de budget, mais dont l'ordre de grandeur, puisque c'est libellé comme ça, est de 700 millions d'euros. Je rappelle bien ici à chacun qu'on va donner un avis, favorable ou pas, à un projet de 700 millions d'euros.
C'est évidemment un immense travail des services, du SMT. D'ailleurs, ce document est dense, sérieux et il nous apporte beaucoup d'informations très utiles dont certaines étaient données par Madame TUROT. Il est dense et sérieux, mais il est très orienté sur le plan politique, très orienté, très marqué. On aurait pu s'attendre à une étude pragmatique qui vient des besoins des salariés, des familles, des commerçants, des artisans, des étudiants, des personnes âgées, et faire remonter les besoins pour adapter finalement un plan des mobilités.

Là, c'est tout le contraire, on part d'un présupposé politique, idéologique, qui n'est pas un vilain mot, il en faut, où on veut faire baisser la place de la voiture. Vous ne l'avez pas dit, mais dans le document, on veut faire passer la place de la voiture de 52 % à 40 % ; sa part modale de 52 à 40 %. Là, on est entre deux études de cinq ans. Est-ce que vous savez la part modale, ce qu'elle a fait les cinq dernières années ? Elle est à 52 % aujourd'hui, elle était à 52 %, il y a cinq ans. Elle n'a pas bougé et là, tout d'un coup, on veut nous dire que sur les dix prochaines années, on va la faire baisser de 12 points. Je ne vois pas comment on peut être crédibles en donnant cela.
Est-ce qu'il faut faire baisser la part de la voiture dans les grandes villes ? Je pense qu'il y a beaucoup de gens ici, je ne sais pas, qui sont pour, mais on fait baisser cette part de la voiture si, et seulement si, on a d'abord mis en place les outils pour qu'elle baisse et les outils pour faire grimper d'autres parts modales (le piéton, le vélo, les transports collectifs). Je rappelle d'ailleurs, j'imagine que vous avez tous lu le document parce que c'est finalement le document maître du mandat, que la part des transports collectifs, elle aussi est restée stable à 11 %. On voit que, pour faire bouger les choses… alors qu'il y a eu des politiques qui ont été mises en place depuis un mandat, et on voit que ça n'a pas fait évoluer ni la part modale de la voiture ni la part modale des transports collectifs.
Ça a fait évoluer deux parts modales, celles du piéton. La part modale du piéton, figurez-vous qu'elle a baissé de 3 %. Ce qui est assez logique, finalement parce que, comme les centres-villes sont plus difficiles d'accès, on va vers les grands centres commerciaux qui sont à l'extérieur et on y va plutôt en voiture qu'on y va à pied parce que c'est très difficile d'aller à La Petite Madeleine à pied, c'est très difficile d'aller à La Petite Arche à pied, etc. Effectivement, cette part modale piéton a baissé, ce qui, quand même, en matière d'écologie, pose une question.
Et puis, il y a une part modale qui a augmenté, c'est celle du vélo, mais étonnamment ce document-là ne parle pas énormément de vélo. Il est extrêmement dense et la part qu'on retrouve du vélo dedans est assez faible. Pourtant, les investissements ont été conséquents. C'est vrai que cette part modale reste faible, elle a bougé, elle est passée de 4 %, il y a dix ans, à 3 % il y a cinq-six ans et aujourd'hui, à 5 %. Elle a remonté de 2 %. On peut d'ailleurs, de ce point de vue là, s'en féliciter, même si, quand on regarde les grands compteurs, les plus gros compteurs de la Métropole, l'utilisation du vélo n'a pas bougé sur les gros compteurs de la Métropole depuis trois ans. Rien. Il n'y a pas eu de différence sur les vrais compteurs. Les vrais compteurs d'accès, par exemple au centre-ville de Tours, n'ont pas bougé. C'est vraiment un sujet qui est très politisé dans ce secteur. Évidemment, pour avoir travaillé avec lui, et beaucoup échangé avec lui, on y reconnaît évidemment la patte de Christophe BOULANGER. Il n'est pas là, c'est dommage parce que je pense qu'il a beaucoup donné, beaucoup travaillé, il a beaucoup orienté ce rapport.
Il y a des sujets aussi dans ce plan qui sont un petit inquiétants, c'est comment on veut finalement absolument faire diminuer la place de la voiture ? De façon assez claire, c'est dit dans la délibération, on veut notamment étrangler le stationnement. Ce n'est pas parce qu'on va développer d'autres moyens de transport (ligne 2 du tramway, BHNS ou d'autres) qu'on ne va pas avoir besoin de l'automobile. Ce n'est pas exactement le même sujet. Ce n'est pas sur les mêmes plans. On peut être prêt d'un arrêt du tramway, aujourd'hui ou demain, et avoir besoin d'une voiture ou deux dans un foyer où il y a, par exemple, plusieurs enfants.
Je rappelle un chiffre que j'ai tiré du rapport aussi, les deux parkings relais de la future ligne 2 du tramway proposeront 700 places. 700 places qui doivent être comparées à 100 000 véhicules par jour. 100 000 véhicules par jour ! Vous voyez bien qu'on ne va pas pouvoir passer de 52 à 40 %. Je pense que c'est bien de se donner des objectifs ambitieux. Là, ils ne sont plus ambitieux, ils sont inatteignables.
Il y a un autre sujet qui est moins abordé dans ce rapport, c'est étonnant parce que la Métropole, et d'ailleurs avec succès, avait été très offensive sur le SERM, et où on en parle peu. On en parle peu pourquoi ? Un, ce n'est pas chiffré et point deux, on voit bien que le SERM, même si, je pense que ça fait consensus ici, j'ai l'impression, c'est un sujet qui va être véritablement délicat à mettre en place.

D'abord, les budgets ne dépendent pas de la Métropole complètement, ils dépendent majoritairement de la Région et de l'État et vous connaissez toutes et tous les finances publiques de l'État et des différentes collectivités, pour comprendre que le SERM, ça va être compliqué. Alors, on rouvre une gare, très bien, mais rouvrir une gare, ça ne fera pas augmenter de façon décisive l'utilisation du train. Ce qui fera augmenter de façon décisive, c'est sur les grands axes vers Loches, Chinon, Ambroise vers le nord où on aura deux ou trois fois plus de trains. Or, vous savez que ce sont des budgets qui sont délirants et colossaux. Le SERM, je suis comme vous, j'aimerais tellement y croire, mais je crois que c'est un petit peu un sujet.
Et puis, puisque c'est Madame TUROT qui le présente, c'est dans le cadre du PLU. Des fois, on pense que tout le monde est au courant de tout, je ne voudrais pas être désagréable, mais est-ce que chaque Maire a bien compris que, pour les PLU, et notamment pour le stationnement, les indications de stationnement dans les PLU, ça va être dans chaque commune, pas à Tours, dans toutes les communes, ça va être extrêmement contraignant. Il est dit, par ailleurs, dans ce rapport qu'on veut lutter contre l'étalement urbain, mais si on n'autorise pas de stationnement, par exemple dans les nouveaux logements en construction, ça va être difficile de lutter véritablement contre l'étalement urbain et ça va être très difficile de construire. Il n'y a pas que le PDM, il n'y a que les PLU qui vont être impactés, mais ça va être très, très difficile pour chacune des communes, et pas seulement les communes les plus urbanisées, ça va être aussi difficile d'avoir des habitants, de nouveaux habitants, mais peut-être que ce n'est pas l'objectif de toutes les communes, je le sais, que d'avoir un PLU qui favorise les places de stationnement.
Je voudrais profiter de cette délibération pour deux sujets. Il est indiqué dans ce plan, le coût du tram à 495 millions d'euros ; c'est peut-être le bon moment, en début de mandat, pour savoir où on en est exactement de ce budget du tram. Je vous l'ai dit tout à l'heure, on parle d'un budget de 700 millions d'euros, dont 495 millions du tram hors le dévoiement ; on y reviendra. Aujourd'hui, où en est-on ? J'ai lu une interview de Monsieur le Président de la Métropole, j'ai senti derrière, les phrases qui avaient été prononcées vraisemblablement et écrites assurément, que ça allait prendre un petit peu plus de temps, que là aussi, les appels d'offres lancés n'étaient pas tous fructueux. On l'avait déjà dit fin de mandat dernier, mais qu'en est-il aujourd'hui et où en sommes-nous ? Je pense que ce serait véritablement le bon moment pour nous dire, peut-être nous rassurer d'ailleurs, sur le sujet.
Enfin, je reviens toujours aussi sur le tram parce qu'on parle quand même de la majorité de l'investissement. Je sais qu'il y a plusieurs manières de lire et plusieurs manières de voir les choses. Je rappelle néanmoins qu'à Tours, plus de la majorité des gens se sont exprimés lors des dernières élections municipales pour dire qu'ils n'étaient pas d'accord avec le tracé de la ligne de tram, aujourd'hui. 53 % des gens puisqu'il y avait deux listes en face, ne voulaient pas de ce tracé de tram ; il y a même une liste qui ne voulait pas de tram du tout. Il y a quand même plus de la majorité des gens qui se sont exprimés pour dire qu'ils ne voulaient pas de ce tracé. Or, on reprend tel quel ce qui a été fait en novembre 2025 et on continue comme s'il ne s'était rien passé. Ce n'est pas possible. Il y a un moment, il faut quand même respecter le vote des électeurs. Le vote des électeurs a été clair sur ce sujet-là. Il a été clair aussi sur les vainqueurs, ce que personne ne conteste, il a été clair sur ce sujet-là à 53 %, c'est-à-dire à plus de la moitié. En tous les cas, ça signifie quand même qu'il y a une interrogation forte, parce qu'on ne sait pas pourquoi exactement tout le temps, les gens votent, au moins qu'il y ait une interrogation très forte sur le sujet.
Enfin, puisqu'on parle du tram toujours puisque c'est le morceau le plus important du sujet, en fin de mandat dernier, de façon un peu rapide et incidente, il nous a été dit que le dévoiement des réseaux, qui n'est pas compris dans les 700 millions d'euros, je rappelle à chacune et à chacun, était passé de 30 à 70 millions d'euros. Pendant les travaux, pour des raisons qu'on ne connaît pas puisqu'on ne les a pas données, elles sont peut-être très bonnes, je ne les connais pas, on a plus que doublé avec des sommes phénoménales. Il faut que chacune et chacun se rende compte ce qu'on pourrait faire avec 40 millions d'euros.

Je pense, Monsieur le Président, que sur ce sujet-là, afin d'éclairer utilement chaque conseillère métropolitaine, chaque conseiller métropolitain, les habitants de cette Métropole, ce serait bien d'avoir un audit sur ce sujet pour nous dire quelle est la dérive et peut-être comment on peut la juguler, comment on peut améliorer les choses de façon à ce qu'elles ne se reproduisent pas sur les travaux du tram.
Je ne vais pas faire plus long parce que je sais que ça peut être long. Encore une fois, c'est un document qui est finalement le document maître du mandat et qu'on va voter un peu rapidement, sans présentation détaillée. On l'a déjà voté en Ville de Tours, avant même de le présenter en Métropole. On nous a demandé à la Ville de Tours ce qu'on en pensait. Comme on nous l'a présenté ni à la Métropole véritablement, sauf votre respect Madame TUROT, vous n'êtes pas en cause, mais je n'aurais pas fait une présentation générale, complète pour détailler tous les points que vous avez dits et qui ne sont pas maigres. Ils ne sont pas sans intérêt et presque chaque point que vous avez abordé mériterait plusieurs débats sur le sujet. On ne l'a pas fait. C'est difficile en début de mandat, sans tenir compte de ce qui s'est passé, de voter des objectifs qui ne sont, à l'évidence, pas tenables et qui sont très politisés. Je vous remercie.

M. Frédéric AUGIS :
Merci beaucoup. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ?

Mme Marion BUCHET :
On en a discuté au Conseil municipal à Tours, donc ça ne va pas étonner mes collègues de Tours. Je trouve que ce plan n'est absolument pas ambitieux et il ne porte aucune vision pour les personnes à mobilité réduite. Ça ne fait même pas partie des onze objectifs du plan.
Les personnes à mobilité réduite, c'est à peu près 3 à 5 % de la population sur la Métropole de Tours, ça représente entre une ville comme Fondettes, Chambray, La Riche, voire Saint-Avertin ou Saint-Pierre-des-Corps. Sur le fond, je suis assez sceptique sur ce qui va être fait pour les gens qui ont du mal à se déplacer et dans les comptes que je vous donne, je ne compte même pas les personnes qui s'occupent d'enfants en bas âge qui ont des poussettes, principalement des femmes, même si on peut s'en réjouir, c'est de plus en plus partagé. Je ne parle pas non plus des personnes âgées qui n'ont pas fait de reconnaissance à la MDPH.
Je trouve que, même si 350 personnes ont été interrogées pour la création de ce plan, il manque des choses là-dessus, sur le fond.

M. Frédéric AUGIS :
Merci beaucoup. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Laurent RAYMOND et Annaelle SCHALLER après.

M. Laurent RAYMOND :
Je vais laisser Madame SCHALLER avant.

Mme Annaelle SCHALLER :
Merci, Monsieur le Président. Bonsoir à toutes et à tous. Juste trois petites remarques. Madame BUCHET, effectivement, les personnes à mobilité réduite, c'est un vrai sujet. Tout de même, il faut noter que pour l'expérimenter, ainsi que mon conjoint, les poussettes rentrent très bien dans le tram et dans le train et que le plan piéton répond également à ce besoin.
Monsieur BOUCHET, je vais reprendre juste deux mots de votre présentation. Navrée de la limiter à ça, mais quand vous dites « un budget délirant », ce que je trouve délirant, c'est d'avoir une canicule au mois de mai et qu'à un moment donné, le réchauffement climatique est tel que les scientifiques ne s'attendaient pas à un tel réchauffement aussi rapide. Pour le coup, on peut aussi parler des personnes en situation de handicap, des personnes malades, ainsi que les nouveau-nés, les malades, les SDF, etc., les personnes qui travaillent dehors, qui subissent ces conditions intenables bien souvent et là, on n'est que sur un amuse-bouche de ce qui nous attend peut-être sur l'été ou les autres étés encore à venir.

Quelle est la dérive ? La dérive, ça s'appelle le réchauffement climatique et je me réjouis qu'un document mette au centre les transports en commun : le tram, le train, les mobilités actives. Je me réjouis qu'on pousse avec force ces politiques qui répondent effectivement à ce besoin de décarboner nos politiques de transport qui sont un poids considérable dans le réchauffement climatique. Je vous remercie.

M. Frédéric AUGIS :
Merci beaucoup. Madame BUCHET, je vous rends la parole.

Mme Marion BUCHET :
Ça va être rapide, c'est juste une précision. Quand je dis qu'il n'y a pas grand-chose dans le plan, je pense qu'il ne faut pas juste que les poussettes rentrent dans le tram et dans les bus. Je pense qu'il faut que les personnes à mobilité réduite puissent avoir la même vie que vous et moi qui pouvons nous déplacer sans problème. Je pense qu'on parle exactement de la même chose, enfin je confirme qu'on n'a pas la même ambition pour nos concitoyens.

M. Frédéric AUGIS :
Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Monsieur Laurent RAYMOND.

M. Laurent RAYMOND :
Merci, Monsieur le Président. Je vais juste faire état de ce plan. Il arrive aujourd'hui, et il nous faut le voter dans nos prochains Conseils municipaux. Je sais que pour certaines communes, ça va être délicat de le faire avant le 14 juin, ça va être le cas de Saint-Avertin d'ailleurs. On organise pour cela une commission générale mercredi afin de débattre tous ensemble au niveau de Saint-Avertin de ce projet. Comme je veux recueillir l'avis de l'ensemble des conseillers municipaux avant de porter une décision et de la présenter, ce soir, nous, Saint-Avertinois, nous abstiendrons sur ce projet parce qu'il sera voté en municipalité d'abord.
Pour autant, sur le projet, le 15 octobre dernier, quand il nous a été présenté, dans une première version, j'avais formulé plusieurs points à l'intention du Président du SMT qui relevaient d'insuffisances. Ce ne sont pas des insuffisances dont on vient de parler, mais ce sont des insuffisances qui sont aussi structurantes.
La première relève d'un périmètre inadapté au bassin de vie réel. Ce plan mobilité a été évalué à l'aune du périmètre du SMT. Le périmètre du SMT, ce sont 315 000 personnes qui habitent dans ce périmètre. Concrètement, si on veut avoir un impact réel sur la circulation, sur la décarbonation, sur des offres de transport en commun que ce soit du tramway, du bus, BHNS, la mobilité douce ou du SERM, il faut l'ouvrir un peu plus parce que les maîtres d'études, ce sont plutôt par les 500 000 habitants qui devraient être dans l'aire urbaine de la Métropole de Tours, que l'évaluation devrait être portée. Or, on n'a pas la possibilité, ça reste serré au cadre du SMT. C'est un point, à mon sens, dommageable, mais négatif pour l'évaluation précise réellement de ces besoins.
Le deuxième point était sur une offre de transport collectif insuffisante, hors centre-ville. Même si les plans tendent à s'améliorer dans les propositions qui peuvent être faites sur diverses communes, mais on a toujours de grosses communes de la Métropole que sont Saint-Cyr par exemple, et Saint-Avertin qui sont sous-évaluées, sous-dimensionnées en termes de réponse à ces offres-là, aux besoins en tout cas. La part multimodale des 15 % de transports collectifs jusqu'en 2036 reste donc, à mon sens, trop concentrée sur Tours et ne répond pas à l'ensemble des besoins.
Voilà donc en quelques substances. Plusieurs documents et plusieurs informations envoyés au Président du SMT étaient présentés et seront repris vraisemblablement lors de notre commission générale et validés au prochain Conseil municipal.

Je rejoins un peu les questions posées tout à l'heure, pas pour les mêmes raisons, ce projet n'est pas suffisamment, à mon sens, développé, travaillé, mis en exergue pour apporter des solutions opérantes et rapides à ce que sont nos besoins de mobilité douce et de transport décarboné sur le bassin métropolitain. Ce soir, nous nous abstiendrons compte tenu de la non-capacité de l'évaluer ou de l'évoquer en Conseil municipal avant cette expression métropolitaine.

M. Frédéric AUGIS :
Merci beaucoup. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Monsieur CONTE.

M. Olivier CONTE :
Merci, Monsieur le Président. Un peu le même constat avec mon collègue, Monsieur RAYMOND, nous n'avons pas pu le présenter encore en Conseil municipal puisqu'il aura lieu plus tard que la date butoir.
Je reviens un petit peu sur le débat que nous avons eu en présentation SMT où je vais prêcher pour l'est. Je parle aussi pour mon voisin de la Ville-aux-Dames, où on avait une prise en compte des plans de circulation de mobilité qui s'arrêtaient un petit peu aux portes de la Métropole. Si on veut baisser les flux véhicules, il faut aussi tenir compte de ce qui arrive dans notre Métropole et on sentait que ces études étaient un petit peu light à ce niveau-là. C'étaient aussi un peu tous les plans de mobilité douce et autre qui étaient sur l'est de la Métropole qui étaient un peu sous-évalués. C'est aussi pour ces raisons que nous nous abstiendrons.

M. Frédéric AUGIS :
Monsieur BOUCHET.

M. Christophe BOUCHET :
J'ai entendu avec intérêt la prise de parole de Madame SCHALLER. Madame SCHALLER, c'est justement l'intérêt pour en débattre. C'est ça le sujet. On sait bien que ce soir, on ne va pas débattre du sujet. Qui ne fait pas le constat que vous faites aujourd'hui ? Je pense qu'une bonne majorité des gens souhaitent la décarbonation.
Le vrai sujet de ce plan, et je l'ai dit, je l'ai cité parce que vous savez que j'ai beaucoup de respect pour Christophe BOULANGER, c'est qu'on ne veut plus de la voiture. Il ne s'agit pas des moteurs thermiques ou des moteurs électriques, c'est la voiture en général. Or, je suis très heureux que votre poussette rentre dans le tramway, mais il y a beaucoup de gens qui ont besoin encore d'un véhicule et ça va encore durer longtemps. On peut le regretter. On a bâti notre société sur la bagnole. On ne peut pas dire, à l'extérieur, qu'on va passer de 52 à 40 % de part modale de la voiture, ce n'est pas possible. On va effrayer tout le monde, ou alors, il faut lui fournir les éléments pour. On aura peut-être une ligne de tramway, on aura une deuxième ligne de tramway. Il faut bien comprendre que la part modale de la voiture n'a pas changé malgré le grand succès de la ligne 1 du tramway. Elle n'a pas évolué. Ici, dans cette assemblée, on a dit plusieurs fois, plusieurs d'entre vous se sont félicités des chiffres du transport collectif à Tours, ce qui est vrai pour la ligne 1 du tramway, ce qui est vrai pour la ligne 2 BHNS qui ronfle, qui est à plein tout le temps. Tout cela est vrai. On va améliorer les choses sûrement avec une ligne de tramway, on va améliorer les choses avec BHNS, même si j'ai compris, en discutant avec certains d'entre vous, je pense à ceux qui sont le plus éloignés, que la régularité notamment des transports et la fréquence à l'extérieur de Tours et première couronne, était un sujet bien plus important que tout le reste. Je sais, pardon, Régis ! Je peux ? Je sais pour en avoir discuté avec Régis SALIC qu'un de ses objectifs principaux municipaux, c'est au moins d'avoir un bus toutes les heures dans une amplitude horaire qui serve ses habitants. Ce n'est pas le cas aujourd'hui. On va faire certainement très bien et ceux qui ont bâti ce plan autour de Christophe BOULANGER l'ont certainement fait avec honnêteté et technique, mais aujourd'hui, ce plan ne répond pas non plus à un ensemble de communes qui, elles, attendent simplement d'avoir un bus pour venir, toutes les heures, éventuellement, dans la première couronne ou dans le centre-ville de Tours.

C'est pour ça, Madame SCHALLER, que j'adhère à ce que vous dites sur la décarbonation. Je crois que plus grand monde ne l'anime malheureusement. Ça mériterait un débat sur comment on avance pour être le plus efficace possible. Je vous rappelle que le premier sujet de la décarbonation, ce n'est pas tant les transports que ça a été dit par Madame TUROT, d'ailleurs, que l'étalement urbain. Or, là, franchement, dans le plan tel qu'il est rédigé et qui sera un document important pour notre PLUM, aujourd'hui, il ne lutte pas efficacement contre l'étalement urbain. C'est une certitude. Il résout quelques problèmes, sans trop, avec la Ville des courts chemins ou, j'ai repris ce qu'a dit Madame TUROT qui s'était approprié… la Ville des courtes distances. Néanmoins, ça concerne, dans notre Métropole, Laurent RAYMOND a dit qu'on parlait de 500 000, le bassin INSEE de mémoire, c'est 535 000. Là, on parle à combien ? 100 000 habitants ? 100 000 habitants, 20 % de la population. Voilà pourquoi je pense que ça mériterait un débat constructif. Je suis heureux que certains maires fassent une commission générale. Nous l'avons demandé, mais ce n'était pas possible. En tous les cas, à la Ville de Tours, pour les raisons que je vous ai exposées et bien d'autres, celles de Marion BUCHET et bien d'autres, on a voté contre et nous voterons contre.

M. Frédéric AUGIS :
Merci. Évelyne.

Mme Évelyne MONDON-DELAVOUS :
Je ne vais pas paraphraser mes collègues de Saint-Avertin ou de Saint-Pierre-des-Corps. Pour les mêmes raisons qu'eux, la Ville de Savonnières s'abstiendra également parce qu'une grande partie de l'équipe étant renouvelée, on n'a pas encore une connaissance suffisante de ce projet. Il sera également évoqué prochainement. En plus, notre prochain Conseil municipal étant au mois de juillet, la date du 14 juin sera passée. Pour ces raisons-là, la Ville de Savonnières s'abstiendra également ce soir.

M. Frédéric AUGIS :
Monsieur FREDON.

M. Romain FREDON :
Merci, Monsieur le Président. Pour notre part, à Joué-lès-Tours, on a eu une présentation très fournie et très riche en commissions. Je regrette juste, vu ce que je viens d'entendre par rapport à la date butoir du 15 juin, qu'on ait profité du dernier Conseil municipal pour le rendre public. J'espère qu'il y a beaucoup de Jocondiennes et de Jocondiens qui regardent ce Conseil Métropolitain, à moins que ce soit prévu ultérieurement. En tout cas, je le souhaite.
Par rapport aux débats qui ont eu lieu, je tenais quand même à rappeler qu'on a eu notre première vague de chaleur de l'année, au mois de mai, ce qui est une première, malgré les alertes que les scientifiques nous font depuis des années et des années. Je crois qu'un outil politique qui prend en charge l'origine de ce réchauffement climatique via les gaz à effet de serre est plutôt bienvenu.
Je fais aussi le constat que les usages évoluent, qu'on leur veuille ou non. Pour preuve, les nouveaux aménagements à l'échelle de la Métropole, l'ont prouvé, donc je trouve plutôt salutaire qu'on puisse les encourager.
Et puis, il y a aussi cet enjeu de santé. Avec ce plan, on s'attaque aussi aux émissions de dioxyde d'azote et de particules et je crois que vu le taux de mortalité encore important lié à la pollution de l'air, ce sont plutôt des objectifs qui sont bons. Pourvu que cet outil serve, soit utile. Par exemple, à Joué-lès-Tours, qu'on puisse en profiter pour étoffer, par exemple, le réseau Vélival dans les cœurs de quartiers et en particulier à Joué centre. Je vous remercie.

M. Frédéric AUGIS :
Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Jean-Patrick GILLE.

M. Jean-Patrick GILLE :
Merci, Monsieur le Président. Je ne pensais pas prendre la parole, mais ça me rappelle de mauvais souvenirs ce qu'on est en train de vivre. Je pense qu'on est en train de basculer du mauvais côté des Tourangeaux et des Tourangelles, enfin je veux dire des élus. On ne peut pas procrastiner éternellement. Ça va faire 13 ans que la première ligne de tramway est en service. Les autres métropoles ou les autres grandes villes ont fait un tramway et en gros, cinq-six ans après, il y avait la deuxième ligne. Je ne reviens pas sur tous les surcoûts que les atermoiements entraînent, mais à un moment, il faut arrêter, il faut être sérieux. On n'est pas là pour refaire les élections municipales. Ben non ! Je le dis pour le coin, là-bas. Peut-être que le timing n'est pas très bon, mais c'est le timing des élections, etc. Je comprends ceux qui n'ont pas encore pu faire la concertation, je comprends, mais je pense que collectivement, ici, à la Métropole, c'est quand même la Métropole qui porte la plupart des projets que nous évoquons, notamment le tramway, mais aussi Vélival, peut-être demain, le plan piéton, etc. Je pense qu'on ne le découvre pas. Il n'y a pas eu un nouveau mandat et puis, tout d'un coup, on sort un truc du chapeau. Ça a été travaillé. Ça a été travaillé par les diverses majorités. Forcément, chacun apporte sa marque, mais il faut reconnaître que ça a été travaillé dans le sens de l'intérêt général. Ce n'est jamais parfait. Moi-même, j'ai émis des… c'est connu et je les assume. J'ai pu dire : « Ce truc-là, peut-être que ça va un peu trop loin ou pas assez loin. » Là, je pense qu'on a un moment, c'est le début de mandat, on s'est beaucoup interrogé. Je crois que c'est la dernière fois, on a eu un débat sur les… il faut quand même qu'on ait des projets fédérateurs. Chacun, c'est un peu normal, peut faire son petit numéro de claquettes pour exister un peu, mais il faut quand même que ça avance. Je pense que c'est attendu par les Tourangelles et les Tourangeaux. Je ne fais pas la même lecture des élections. Je pense qu'au contraire, si on dit les choses telles qu'elles sont, si la confirmation du Maire de Tours pour un deuxième mandat, engagé à fond sur ce sujet. Et puis, ce n'est pas caché, c'est reconnu et ça a été au cœur de la campagne. Alors, évidemment, on n'arrive pas encore à voir, mais le mode de scrutin a fait ça, des campagnes au niveau métropolitain. Elles se sont faites commune par commune. Enfin, je crois que dans la Ville de Tours, ça a été assez clair. Si les gens avaient été totalement en désaccord avec les politiques menées, on ne serait plus à la majorité de la Ville de Tours.
Après, il y a un sujet, on l'a bien senti dans la campagne. La perception n'est pas la même selon que les gens sont au cœur de Tours ou… Évidemment, ça crée des tensions, le sentiment que les personnes qui sont à l'extérieur disent : « C'est plus dur de venir dans la ville. C'est plus dur de circuler. » Et encore, on peut discuter. Il faudra suivre ces questions-là. Ça ne porte pas là-dessus, mais c'est ce qui va être retenu de notre débat, je pense que sur la question centrale de confirmer la deuxième ligne de tramway et le BHNS, etc., j'invite tout le monde à s'y engager. On peut avoir quelques prudences, mais il ne faut pas que la prudence légendaire des Tourangeaux et des Tourangelles nous entraîne à ne pas agir. Ça a quand même été le cas pendant dix ans. C'est quand même ça la réalité. Il y a eu plein d'études et on en a refait, mais grosso modo, à part la question du boulevard Beranger, il y a débat, mais je pense que les scientifiques l'ont plutôt tranché et en tout cas, la préfecture sinon l'avait tranché pour nous, on a perdu dix ans parce qu'on est quand même, grosso modo, à part ça, sur le trajet et sur les équipements qui étaient déjà anticipés quand on a ouvert la première ligne de tramway. Qu'il y ait une expression, mais je pense qu'il faut aller de l'avant, ce qui est plutôt ce qui est attendu. Après, les questions de circulation, les gens ne sont jamais contents. Si on fait son examen de conscience, nous-mêmes quand on est… on dit : « Putain ! Qu'est-ce qu'ils nous font chier avec leurs travaux et tout ça ! » Ça a été dur, compliqué. Je suis arrivé par l'autoroute, j'ai mis un petit peu de temps, mais, et ça a été dit par Annaelle, il faut préparer l'avenir, c'est notre responsabilité. En ce début de mandat, je pense qu'il faut conclure et renforcer ce qui a été préparé dans la transparence, dans le mandat précédent. Je pense que les tergiversations, on peut les entendre, il faut être vigilant. Dans vos communes, vous pouvez émettre des réserves et puis je pense que tout le monde en tiendra compte, mais je pense que c'est important, ce soir, d'avoir un geste qui dit que la Métropole s'engage clairement pour faire avancer les choses.

M. Frédéric AUGIS :
Merci beaucoup. Y a-t-il d'autres prises de parole ? Monsieur GILLOT.

M. Michel GILLOT :
J'ai participé, entre autres, à l'élaboration de ce plan. Je ne sais pas si vous avez lu intégralement ce plan, c'est quand même très dense, très long. Il y a beaucoup de choses sur lesquelles je suis totalement d'accord. Il y en a sur lesquelles j'avais émis des doutes, comme ça avait le cas pour le plan des mobilités précédent, c'est-à-dire des objectifs qui, parfois, semblent inatteignables dès le départ parce qu'un peu décourageants. Je me souviens que dans le plan précédent, on avait envisagé arriver, je crois, à 9 % de circulation en vélo. On est arrivé à 5, c'est quasiment la moitié. Les 40 % de voitures me semblent également un peu compliqués à atteindre. Ce sont des choses comme ça. Je rejoins tout à fait, et c'est une des observations que je voulais faire, sur l'absence ou le très peu de places pour les personnes à handicap dans ce programme. Il y en a, je ne dis pas le contraire. Là où je rejoins les collègues précédents, c'est qu'on a la commission urbanisme demain soir à Saint-Cyr et le Conseil, lundi. Je trouverais dommage d'engager Saint-Cyr sans en avoir discuté avec nos autres élus. Je trouve que ce n'est pas logique. Quand on est ici, on porte quand même la parole des habitants de la ville et donc, des élus. Je m'abstiendrai.

M. Frédéric AUGIS :
Madame LEMAURE.

MmeÉlisabeth LEMAURE :
Je suis toute nouvelle dans cette assemblée, j'ai deux petites questions.
La première, c'est que si on fait le total du tram 1 plus le tram 2, on va arriver à un petit milliard quand même d'euros. Est-ce que ça ira dans le budget global de cette Métropole qui est une petite Métropole ? En pourcentage par rapport aux très grosses métropoles, je crois qu'on dépasse largement les coûts. C'est la première question, mais c'est un peu parce que je ne connais pas bien les budgets de la Métropole. En gros, ça fera 1 milliard, ça fait beaucoup.
La deuxième chose, j'ai entendu la décarbonation, je suis tout à fait d'accord. Personne ne peut être contre, mais je crois que dans ce projet, j'ai essayé de le lire avant de pouvoir venir parmi vous, il y a quand même plus de 1 500 arbres qui vont être abattus, ce qui n'est pas mineur dans la décarbonation. Je pense aussi que c'est quelque chose qu'il faut réfléchir. Si on veut faire ce trajet, on n'a pas le choix d'après ce que j'ai compris. J'avoue que je découvre aussi un petit peu tout ça.
La troisième chose, c'est que je me rends compte que ce tramway est fait pour deux-trois communes. Pourquoi pas ? Mais tout le reste des communes de la Métropole qui aurait besoin, certainement, d'un réseau de mobilité de plus haute qualité qu'aujourd'hui n'est pas prévu. Il nous paraît normal que toutes les communes de la Métropole soient au même niveau de mobilité et de qualité de mobilité, je pense que si on rajoute ce coût qui n'est pas du tout mis dans ce global, ou je n'ai pas tout bien lu, j'ai bien compris que c'était très dense et je découvre, ça fera encore un coût énorme pour que toutes les communes de la Métropole aient la même qualité de mobilité.
C'étaient quelques questions. J'en suis désolée, je suis peut-être un peu négative, mais je découvre ce projet. Je ne connais pas le budget complet de la Métropole, j'arrive, mais je pense que le tram 1 plus le tram 2, plus tout, on arrive à un petit milliard. Franchement, je trouve que c'est énorme, enfin pour moi. Sans compter, et je terminerai, c'est qu'avec les événements internationaux que nous vivons aujourd'hui, est-ce que l'on peut être sécurisés sur les coûts qui nous sont proposés aujourd'hui ? Est-ce qu'il y aura des modifications de ces coûts ? Est-ce que ça va être encore en augmentation ? Ce sont des questions que je me pose. Je vous prie de m'excuser de mon côté un peu négatif, mais ça me fait un peu peur et je ne connais pas bien le budget de la Métropole. Merci de votre écoute.

M. Frédéric AUGIS :
Merci beaucoup. Monsieur DROINEAU.

M. Brice DROINEAU :
Merci, Monsieur le Président. Chers collègues, enlevez-moi d'un doute, on parle bien de 700 millions d'euros ? Est-ce qu'on peut s'assurer qu'il n'y aura pas d'augmentation d'impôt ? Petite réponse après ma question, quand vous le souhaiterez. Je coupe le micro, maintenant.

M. Frédéric AUGIS :
Merci beaucoup. Monsieur DENIS.

M. Emmanuel DENIS :
Merci, Monsieur le Président. Merci à toutes et à tous pour vos témoignages, pour vos questions. Ça prouve que c'est un sujet qui suscite des questions et c'est bien normal parce que c'est un vrai projet de territoire.
Alors, d'abord, pour répondre à mes collègues Maires, je comprends bien leurs questionnements sur le périmètre et sur l'offre.
Sur le périmètre, j'ai envie de leur dire qu'effectivement, aujourd'hui, le périmètre doit, on n'a pas le choix. Tu l'as dit et c'est la vérité. Après, on peut se féliciter que ce projet a, à l'intérieur de ses composantes, un élément qui justement permet d'aller bien au-delà de ce périmètre, c'est le SERM. Le SERM, effectivement, ne s'arrête pas aux limites du SMT, ce sont notre étoile ferroviaire, les huit branches et ça va jusqu'à Blois, Vendôme et pour le reste, tout au bout du département, donc va bien au-delà. Cette dimension, finalement, que vous évoquez sur comment on appréhende finalement les entrées sur notre territoire sans se poser la question de ce qui se passe à l'extérieur.
Justement, le SERM, on parle des trains du quotidien et c'est une réalité, mais il est beaucoup plus large que ça parce que dans le SERM, il y a les connexions de chaque halte ferroviaire. Je vous rappelle 44 haltes ferroviaires, 45 avec celle de Fondettes Saint Cyr, qui deviendront demain, des PEM, des Pôles d'échanges multimodaux, c'est-à-dire des parkings relais sur lesquels viendront se connecter à la fois les réseaux de bus Rémi de la région et sur lesquels viendront aussi se connecter les réseaux de mobilité douce de chacun des territoires. C'est comme ça qu'on l'a travaillé avec le Président de la Métropole et l'ensemble des Présidents des EPCI qui composent le département et qui travaillent sur le SERM.
En fait, le SERM donne une cohérence aux mobilités sur l'ensemble du territoire et c'est vraiment ça la réponse au périmètre que vous évoquiez tout à l'heure, qui est une réponse pertinente. Effectivement, ce document, même s'il ne parle que des 22 communes plus les 3 V, en fait, c'est un travail et c'est une orientation. Alors, on ne va pas dans le détail de tous les projets, on va dans le détail de tous les financements, on ne peut pas à ce stade, c'est une vision ambitieuse à dix ans, mais aujourd'hui, le périmètre va bien au-delà et donc, la demande et la crainte que vous avez sont levées avec ce projet de SERM. Il n'y a pas de gare à Saint-Avertin, je suis d'accord, mais c'est à toi d'y travailler si tu en souhaites une.
Après, sur l'offre. J'ai bien entendu la question de l'offre. Effectivement, certains renvoient… Madame, vous dites : « Le tramway, c'est pour trois petites communes de la Métropole. » En fait, non, ce ne sont pas trois communes et, je le redis à chaque fois que je parle de ce projet de tramway, ça va améliorer la desserte de ces trois communes à travers, aujourd'hui, ce BHNS 2 qui va être demain transformé en ligne de tramway, donc il va y avoir un cadencement et un service qui sera bien amélioré, mais ça permet aussi globalement, d'offrir 7 % d'offres supplémentaires sur le reste du SMT. Toutes les villes de la Métropole vont bénéficier de ce tramway parce que les bus qui seront remplacés par ce tramway vont être réutilisés sur l'ensemble du territoire. L'offre va bénéficier à l'ensemble du territoire, en particulier à Saint-Pierre-des-Corps, puisque là aussi, je vous le rappelle, dans la construction de ce projet, ce n'est pas juste une deuxième ligne de tramway, c'est la création de cinq lignes structurantes.

On passe de deux lignes structurantes aujourd'hui, une ligne de tramway, la ligne A et puis, la ligne BHNS numéro 2 ; demain, on aura la ligne BHNS numéro 2 modifié sur un autre tracé et puis, la ligne BHNS qui, aujourd'hui, passe par l'itinéraire du bus 4 qui sera transformé en ligne BHNS, donc deux BHNS, la ligne 5, qui dessert Saint-Pierre-des-Corps, donc il y aura une ligne BHNS pour Saint-Pierre-des-Corps, donc trois BHNS. On passe d'un à trois BHNS et d'une ligne de tramway à deux lignes de tramway. Au global, on va créer, sur le territoire, avec ce projet de tramway, pas simplement juste la desserte de trois villes, mais cinq lignes structurantes sur l'ensemble du réseau, plus 7 % d'offres sur l'ensemble du territoire. C'étaient les réponses sur l'offre, sur le périmètre.
Je vais répondre sur les personnes en situation de handicap. Vous regarderez dans le détail, il y a eu plusieurs chapitres sur ce sujet-là. Et puis, il faut se satisfaire qu'en termes de mobilité, maintenant, la question des personnes en situation de handicap est incluse dans le développement de l'offre. Toutes les stations de bus, quelques-unes ne sont pas encore adaptées, toutes les stations de tramway sont adaptées. Il y a ce travail qui est permanent sur ces sujets-là. Pareil pour la SNCF, si on a remis les quais à niveau, c'est pour pouvoir faire en sorte que tous les trains du quotidien qu'on va développer soient accessibles. D'ailleurs, une rampe a été faite, ça a été un des gros montants de l'investissement sur Fondettes Saint Cyr, c'est la rampe pour l'accessibilité du quai lorsqu'elle a été faite. C'est devenu, maintenant, un incontournable. Peut-être que ce n'est pas assez mis en avant, mais c'est un incontournable sur le train, sur les réseaux de transport en commun.
Et puis, il y a le projet de plan piéton et là aussi, le principe, la philosophie, je vais vous l'expliquer, est très simple, c'est de faire la ville à hauteur d'enfant. Quand on fait un plan piéton avec la ville à hauteur d'enfant, c'est-à-dire que tous les aménagements piétons qui seront mis en œuvre, développés, qui seront le standard demain, répondent à la sécurisation, la sécurité d'enfants. Quand on fait ça, on fait des aménagements qui sont aussi compatibles pour les personnes âgées, pour les personnes en situation de handicap, pour les personnes en mobilité réduite. Ce plan piéton répond exactement à votre préoccupation et vous avez raison, c'est une vraie préoccupation parce que demain, on aura des personnes qui vont vieillir et certainement, des personnes qui seront en difficulté de mobilité. Voilà pour ce sujet sur les personnes en situation de handicap.
Après, une petite réponse quand même à Monsieur BOUCHET. C'est intéressant parce que, au moins, il est extrêmement constant depuis au moins 2020, dans la manière dont il fait ses interventions et dont il argumente. Le constat qu'on peut faire, c'est qu'il refuse sa défaite. Il l'a refusée en 2020 parce qu'il y avait un taux de participation qui n'était pas suffisant. Là, il le réfute pour une question de score. Vous regarderez les résultats et le nombre d'électeurs, cette fois-ci, c'était exactement le nombre d'électeurs qui ont permis à son équipe d'être aux manettes en 2014 et on avait accepté la défaite. Il y a un moment, il faut accepter la défaite, ça ferait avancer le débat.
Sinon, sur les critiques qui sont émises, c'est toujours la même chose. Des critiques qui sont assez caricaturales, des critiques qui ont pour objectif d'instiller le doute « Oui, ça ne va pas être facile. Non, ça va être compliqué. Je ne sais pas comment on va y arriver. » En fait, on va y arriver, il y a un plan ambitieux et je pense que c'est vraiment nécessaire d'avoir ce plan ambitieux. En plus, je vous écoute, je n'entends aucune proposition, zéro proposition. La manière de faire vos interventions, c'est toujours la même. Vous êtes dans la critique, vous êtes dans le fait d'instiller le doute et puis, derrière, il y a zéro proposition.
Je vous propose de valider ce plan extrêmement ambitieux autour du SERM. Je le redis, c'est un plan, globalement, qui va au-delà du côté environnemental qui a été souligné. Bien sûr, aujourd'hui, il y a une urgence environnementale, on sait que les gaz à effet de serre émis par le transport, globalement, c'est 25-30 % et donc, il faut absolument agir, continuer à agir sur ces sujets-là avec le panel de solutions qui vous ont été proposées. C'est aussi un projet économique parce que, que veulent aujourd'hui, les chefs d'entreprises ? Ils veulent des villes qui soient attrayantes pour que les salariés soient attirés par les villes et puis ils veulent être connectés au réseau de communication.

C'est ce qu'on prévoit avec ce projet de SERM avec toutes les connexions, le plan piéton, le plan cyclable, le plan de transport en commun, le plan du SERM. C'est un atout extraordinaire pour le développement économique du territoire, donc c'est aussi un projet économique.
C'est un projet social, bien sûr et on le voit bien avec le prix du carburant aujourd'hui. Le tarif de l'abonnement plein pot chez Fil Bleu, c'est 49 euros. Quand on est salarié, on peut avoir jusqu'à 50 ou 75 % de réduction. Demain, si on offre un service suffisant, si on a une cadence suffisante, tous ceux qui pourront utiliser ce réseau de transport en commun, et je vous rappelle qu'ils sont passés de 23 millions d'usagers en 2013 à 46 millions d'usagers en 2025, on a doublé, avec la première ligne de tramway, le nombre d'usagers, et donc, tous ces usagers feront des économies par rapport à l'usage d'une voiture qui est évaluée entre 3 à 5 000 euros par an. C'est un projet social aussi extrêmement puissant.
Et puis, je finis par ça parce que je réponds à nouveau à la question de mes collègues, c'est un projet d'aménagement du territoire parce que, autour de ces 45 pôles multimodaux, et ça fait partie de l'étude du SERM, je regarde Monsieur CHARNASSE, il y a une étude de développement de logements, de développement des services autour de ces haltes ferroviaires et c'est un vrai projet également pour l'ensemble du territoire au-delà de la Métropole, un vrai projet d'aménagement du territoire.
Voilà quelques éléments pour répondre à vos questions. Je rappelle que ce travail a commencé en novembre 2023, que tous ceux qui souhaitaient intervenir, participer aux réunions de concertation, aux ateliers de travail, aux conférences qui ont été réalisées pouvaient s'inscrire, pouvaient participer à l'ensemble de ces concertations. On est dans un mouvement qui a été complètement transparent avec des étapes qui ont été présentées. Aujourd'hui, le processus est un peu, forcément cadré parce qu'on doit respecter les règles. On a jusqu'au 15 juin, je m'en excuse par rapport aux nouveaux arrivants dans des équipes, mais en même temps, c'est la continuité républicaine dans ce type d'exercice. Il y aura derrière, une enquête publique et tout le monde pourra, en tant que citoyen ou en tant qu'organisation, donner son avis sur ce projet. Les choses ont été faites de manière totalement transparente. Les choses ont été faites dans le temps imparti. Ça a pris du temps, mais on arrive à cette étape qui est assez importante.
Je rassure Christophe BOUCHET pour le budget du tram, on est toujours dans l'épure du budget du tram avec les derniers marchés qui sont en cours de négociation. On a eu raison d'en rendre infructueux un certain nombre parce que la nouvelle version et les réponses qui nous sont données sont bien meilleures et vont nous permettre de respecter, de rester dans l'épure de notre budget. C'est pour rassurer tout le monde, au passage, sur cette question de financement.

M. Frédéric AUGIS :
Merci beaucoup. Michel GILLOT.

M. Michel GILLOT :
Je voulais simplement juste compléter ce que je disais tout à l'heure, en ce qui concerne l'abstention. Ce n'est pas du tout parce que je trouve que le plan est mauvais puisque dedans, il y a énormément de choses parfaites et j'y ai contribué, donc je ne vais pas m'amuser à aller contre. Mais, comme je le disais, demain soir, on a une commission et le Conseil, lundi prochain et je trouve un peu dommage de leur dire, demain soir ou lundi : « Écoutez, de toute façon, on a voté pour comme ça, sans problème. »

M. Emmanuel DENIS :
Tu peux avoir un avis différent.

M. Frédéric AUGIS :
Tu peux avoir un avis différent à la Métropole et à la ville.

M. Emmanuel DENIS :
Tu peux avoir un avis différent. Il ne faut pas mélanger les choses.

M. Michel GILLOT :
Ça me gêne un peu quand même. Ça n'est pas du tout contre le plan.

M. Frédéric AUGIS :
Madame LEMAURE, vous aviez levé la main.

Mme Élisabeth LEMAURE :
J'ai entendu parler du SERM. Pareil, je découvre, enfin, je ne découvre pas tout à fait. Ça se rajoute au coût, donc ça va être encore plus. Non, mais si on a les moyens…

M. Frédéric AUGIS :
Chers collègues, pour répondre sur le budget. Le budget de la Métropole, c'est 590 millions par an auquel il faut ajouter le budget du SMT qui est de 360 millions d'euros par an, c'est-à-dire qu'on vote un budget pratiquement à 1 milliard puisque c'est 950 millions d'euros. Dessus, vous avez 140 millions d'investissements qui se départissent entre 100 millions à la Métropole et 40 millions au SMT qui rembourse l'emprunt de la première ligne de tram. Je schématise parce qu'il faudrait aller beaucoup plus dans le détail de tout cela. Voilà la réponse par rapport à votre questionnement. Monsieur BOUCHET pour une minute.

M. Christophe BOUCHET :
Merci, Monsieur. 700 millions pour une minute. J'entends deux choses. Première chose, Jean-Patrick GILLE dit : « Non, mais allez, on arrête de discuter, on y va. 700 barres, on prend et on avance. » Et alors là, je ne sais pas si vous vous êtes aperçu tous, le débat a complètement dévié. On ne parle plus du PDM qu'on nous a présenté ; maintenant, on nous insère le SERM dedans qui lui, n'est pas budgété dans les 700 millions sur lesquels on doit se prononcer, mais vous verrez, il y aura un SERM qui viendra. Je ne veux pas inquiéter, je veux juste constater qu'il va être difficile d'avoir de l'argent pour les dossiers que vous nous présentez, plus le SERM qui n'est pas budgété, plus les mairies qui n'ont pas été consultées. Je crois qu'il serait sage, Monsieur le Président, de retirer cette délibération. Je ne sais pas pourquoi on a une date du 15 juin et en quoi, elle est obligatoire. Si tout le monde était rassuré derrière, pouvait avoir les échanges qu'on vient d'avoir, mais pendant plusieurs heures, pour ceux qui veulent, je pense que ce serait bien pour les nouveaux arrivants, pour ceux qui veulent mieux comprendre le dossier, franchement, ce serait bien. Là, on va avoir un vote qui ne va pas être enthousiaste pour le projet, alors que c'est un projet global de mobilité qui mériterait notre enthousiasme collectif.

M. Frédéric AUGIS :
Pour vous répondre rapidement. D'abord, je ne vais pas l'enlever, je vais le faire voter. D'autre part, on a fait, par exemple, des commissions générales sur le tram 2 et pourtant, ça n'a pas changé un seul avis de tous. Je pourrais vous ressortir mes carnets de notes où j'ai pris ce que chacun a déclaré, ça a duré 3h30 et pourtant, au vu des discussions de ce soir, chacun incombe sur ses décisions. Je pense qu'on pourrait y passer toute la soirée ou toute la nuit, au petit matin, chacun repartirait avec son idée parce que chacun pense qu'il a raison. Ça ne fait pas bouger d'un iota.
La mobilité, on peut en penser ce qu'on en veut, on peut la critiquer, tout est critiquable. Le travail a commencé en 2023, il y a encore des choses à faire, nul doute qu'Emmanuel DENIS continuera d'œuvrer dessus, pas tout seul, également je prendrai ma part. La mobilité, c'est ce qui fait une Métropole ou ne fait pas une Métropole. Je ne vais pas reprendre les propos de Jean-Patrick parce qu'il va me faire payer un droit d'auteur, mais force est de constater que si vous commencez à arrêter le tram, si vous commencez à arrêter… Mais, il faut faire, ce que j'ai toujours dit, les calques de la mobilité, c'est-à-dire qu'on passe du piéton jusqu'à l'aéroport en passant par les transports en commun, en passant également par le SERM.

Le SERM, j'y crois. Pour moi, le SERM, c'est ce qui permet l'aménagement du territoire de l'Indre-et-Loire. On a déjà lancé un certain nombre d'initiatives, on va continuer. De toute façon, les investissements, il faudra les trouver, mais on n'est pas seuls, l'État, la Région et on fera les investissements qu'il faudra également parce que c'est positif et qu'il n'y a que 12 gares qui sont dans cette Métropole, les 33 autres gares sont dans l'ensemble des autres intercommunalités qui nous entourent. Si on veut aussi, puisque nous sommes devenus Métropole grâce à l'ensemble des intercommunalités d'Indre-et-Loire, il faut avoir un plan de mobilité qui soit positif. Se dire que le cadencement permet de prendre un train aller-retour et d'être sûr de pouvoir être dans les temps que l'on veut, c'est important.
Ce ne sont pas les questions du SERM qu'il faut poser, c'est quand est-ce que nos parlementaires votent des allègements dans les configurations ferroviaires pour permettre d'être plus légers, permettre des investissements moins lourds et du matériel ferroviaire français qui nous permette d'aller plus vite. C'est la question pour moi, à poser à nos parlementaires. Aidez-nous ! Ce n'est pas le tram-train, c'est l'ensemble de ce que l'on doit faire sur notre réseau qui est un réseau formidable en Indre-et-Loire ; 8, l'étoile ferroviaire et si vous rajoutez la LGB, c'est 9. C'est ça qu'il faut, c'est savoir, la ligne Tours-Château-Renault qui est celle qui n'est pas électrifiée, comment on peut faire avec du matériel nouveau. Savoir si l'hydrogène est une solution ou pas. C'est cela qu'il faut, demain, travailler avec les autres Intercommunalités, la Région et l'État.
En tout cas, on entend les réserves d'un certain nombre de communes. Il faudra qu'elles soient levées dans les prochaines semaines, mais les Conseils municipaux vont aussi nous amener un certain nombre de visions qui nous manquent. Après, c'est l'enquête publique qui permettra également… ce n'est pas la fin, ce soir, c'est le début. Pourquoi arrêter au début ? Quand vous regardez une série Netflix, c'est arrêter dès le premier épisode. Allez au moins jusqu'au deuxième et puis vous vous ferez un avis.
Au vu de l'ensemble des expressions qui ont pu être exprimées, je vous propose un vote électronique. La réponse c'est : qui est contre l'avis favorable ? Qui s'abstient sur l'avis favorable ? Qui est pour l'avis favorable ? Si vous avez un pouvoir, une fois que vous avez voté, vous introduisez la carte du pouvoir afin de voter deux fois. Ne pas oublier de voter pour celui qui vous a donné pouvoir.
Les collaborateurs vont nous donner… Oui, ne se prononce pas, abstention, déport ou non. Le vote est lancé. Si tu es pour l'adoption, tu votes oui ; si tu ne te prononces pas… deux plus, tu es pour, un plus… Il faut vraiment tout expliquer. Zéro, c'est l'abstention, déport c'est le bleu et rouge, tu votes contre. C'est bon ?

Il est procédé au vote.

M. Frédéric AUGIS :
84 voix.
- 55 oui
- 2 ne se prononcent pas
- 22 abstentions
- Pas de déport
- 5 non.

C'est validé. Je vous en remercie.

Le Conseil Métropolitain adopte à la majorité.
5 votes contre : Mmes CHEVILLARD, FOUCHER, NICOLAY-CABANNE, MM. BOUCHET, GUILPAIN.
22 abstentions : Mmes MONDON-DELAVOUS, LEMAURE, BUCHET, ETAME NDENGUE, GAULTIER, JABOT, LEFEVRE, TOULET, MM. BRIAND, RAYMOND, CONTE, DE OLIVEIRA, DUMENIL, FENET, KERNER, BERTRAND, COULON, DAGORET, DELANCHY, DROINEAU, GILLOT, LEBRETON.
2 élus ne prennent pas part au vote : MM. LEFRANCOIS, SOULAS.

M. Frédéric AUGIS :
Bonne fin de soirée à toutes et à tous. Pardon ! J'ai oublié madame TUROT, vous avez l'information PLU.

Mme Valérie TUROT :
Merci Président. J'ai récupéré cette délibération qui est une information au Conseil Métropolitain pour une modification n° 4 du PLU de Tours. Modification nécessaire pour intégrer les travaux NPNRU du Sanitas.

M. Frédéric AUGIS :
Merci beaucoup. Contre ? Abstention ? Merci.

Clôture de la séance à 19h50.

A Tours, le 29 JUIN 2026

Le Président,

Frédéric AUGIS

Tours Métropole Val de Loire

La secrétaire de séance,

Maria LEPINE,

Vice-Présidente